

Montréal dépensera 503.7 millions en 1975

Un budget sans hausse de taxe

par Bernard Descôteaux

Mettant fin à un suspense qu'elle aura laissé durer jusqu'à la dernière minute, l'administration Drapeau-Niding a déposé, hier soir, le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 1975-76. Il s'agit d'un budget sans hausse de taxes où l'on prévoit des dépenses de \$503.7 millions pour fins municipales, soit 18.7 pour cent de plus que l'an dernier.

L'administration a retardé le dépôt de ce budget jusqu'à l'extrême limite que lui permettait la loi, soit moins d'une heure avant minuit hier soir.

La seule explication à ce retard fut donnée par le greffier de la ville, M. Marc Boyer, qui a précisé hier soir que la présentation d'une loi spéciale devant l'Assemblée nationale pour amender la charte de Montréal afin de hausser la marge de crédit du fonds de roulement à \$250 millions semblait être la cause de ce délai. Cette loi fut adoptée à la fin de l'après-midi. M. Boyer n'a pas expliqué toutefois les incidences de cette loi sur le budget de Montréal.

Comme tel, ce budget est de \$658.8 mil-

lions, ce qui inclut les sommes perçues pour fins scolaires. Une fois ces sommes retranchées, le budget réel de Montréal est de \$503.701.400. Comparativement au budget de l'an dernier, on constate une augmentation de \$79.5 millions, soit 18.7 pour cent de plus.

Dans un court communiqué intitulé "faits saillants", l'administration explique avoir pu garder les taxes à leur niveau actuel grâce à l'accroissement naturel des revenus à divers postes budgétaires, et en raison des modifications

projetées aux pénalités pour infraction à certains règlements et aux taux de certains services particuliers.

On souligne aussi l'accroissement estimé des revenus provenant d'autres sources. A mots couverts, l'administration municipale parle ainsi des subventions que Québec versera à Montréal au cours de l'année. Le montant de ces subventions est certainement connu, mais on le sait pour des raisons protocolaires puisqu'il faut attendre que le gouvernement provincial en fasse lui-même l'annonce,

ce qui sera fait demain au même moment où il déposera ses propres prévisions budgétaires. Notons qu'outre les subventions, Québec peut accorder de nouvelles sources de revenus à Montréal.

Une rapide analyse du budget de Montréal montre toutefois que l'accroissement naturel des revenus ne serait que de l'ordre de \$30 millions. C'est dire que les subventions que Québec versera représenteront avec diverses mesures d'aide, une somme d'environ \$45 à 50 millions. Il faut noter qu'encore cette année Mon-

tréal recevra une somme de \$4 millions de Québec pour le financement de Terre des Hommes.

Au chapitre des dépenses, l'augmentation la plus forte en valeur absolue se situe au niveau du Service de la dette qui représente toujours plus de 20 pour cent du total des dépenses de la ville. La hausse des dépenses pour le remboursement de la dette est de \$12.3 millions. Selon le communiqué officiel, cette augmentation serait due à l'augmentation des

Voir page 6: Budget

Alors que Xuan Loc est submergé

Les Khmers rouges entrent à Phnom Penh

(d'après Reuter et AFP) — Les Khmers rouges ont pénétré à Phnom Penh tôt ce matin, par le secteur sud, annonce l'agence japonaise d'informations Kyodo citant ses correspondants sur place.

Selon cette agence l'attaque des forces communistes a débuté à 8h15 locales. Le pont Monivong, franchi par la route de Saigon, dans le sud de la ville, a été détruit.

Les forces gouvernementales ont installé leur quartier général pour le secteur dans l'immeuble abritant la faculté de droit de Phnom Penh, indique l'agence japonaise, qui précise que les Khmers rouges lancent une violente attaque contre le tronçon de route, long de 800 mètres, qui sépare la faculté du pont.

La radio khmère a annoncé déjà la prise de l'aéroport de Pochentong et la capture des soldats qui défendaient encore l'aéroport de la capitale.

Le village de Pochentong, proche de l'aéroport, est aussi totalement occupé par les Khmers rouges. Au nord-ouest de la capitale le faubourg de Toul Krok, où se trouvent les antennes de la télévision et un centre émetteur, est occupé aux deux tiers.

Les dirigeants de Phnom Penh feraient dans les heures qui suivent au Gouvernement royal un national du Kampuchea une proposition sérieuse de cessez-le-feu "afin de mettre fin à la lutte fratricide actuelle", apprend-on à Phnom Penh de source particulièrement bien informée.

Cette proposition pourrait être faite nommément au gouvernement Royal uni national du Kapuchea, ce qui signifierait "qu'après cinq ans de lutte, les dirigeants républicains reconnaissent la représentativité du gouvernement du prince Norodom Sihanouk, du premier ministre Penn Noul et du vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale, M. Khieu Samphan.

Les communications entre la capitale et le monde extérieur ont été interrompues à plusieurs reprises, devenant de plus en plus difficiles à mesure que progresse l'avance des Khmers rouges à Phnom Penh.

Pendant ce temps au Vietnam-Sud, une nouvelle offensive des rebelles, au terme d'une accalmie de 48 heures, semble avoir balayé les défenseurs de Xuan Loc.

Des éléments d'infanterie encore non dénombrés et appuyés par des chars ont attaqué à l'aube et, après un très intense pilonnage d'artillerie, ont balayé un régiment de la 18e division gouvernementale qui a décroché après avoir été complètement submergé.

Près de Phan Rang le p.c. avancé du général Nguyen Vinh Nghi a été attaqué tôt ce matin par une division nord-vietnamienne appuyée de quarante chars.

Selon les indications reçues à Saigon dans la matinée, la situation restait floue mais il semblait que les parachutistes gouvernementaux résistaient encore.

De toute manière, si la chute de Xuan Loc laisse quand même 50 milles entre les forces du GRP et Saigon. (voir nos autres informations, page 9), à Phnom Penh c'est l'épilogue qui se joue.

Selon des sources concordantes, les Khmers rouges ont atteint le quartier universitaire qui était bombardé ce matin au mortier 81.

Au nord de la capitale, la route ne cinq menant à Battambang a été fermée à la circulation à cause de la panique des réfugiés et par crainte des infiltrations.

La situation des gouvernementaux est d'autant plus critique que les deux principaux réservoirs de carburant ont été bombardés et incendiés peu avant l'attaque par le Pont des Nations unies.



Tandis que la pression des Khmers rouges rendait hier inopérant Pochentong, au Vietnam-Sud le gros de l'effort portait toujours sur Xuan Loc d'où de gros Chinook ont continué d'évacuer les réfugiés. (Téléphoto AP)

Kissinger et Schlesinger insistent

Le Sénat consent une aide humanitaire de \$200 millions

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — La commission des Affaires étrangères du Sénat a exprimé hier son accord de principe pour fournir une aide humanitaire de deux cents millions de dollars au Sud-Vietnam.

Ces crédits, inférieurs de cinquante millions de dollars à ceux qu'avait demandés la semaine dernière le président Gerald Ford, pourraient être utilisés pour financer, le cas échéant, la protection par des troupes américaines de l'évacuation des citoyens américains du Sud-Vietnam, a précisé le président de la commission, M. John Sparkman.

Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a indiqué hier devant la commission des crédits du Sénat que ce mouvement d'évacuation a déjà été amorcé, et qu'il reste "bien moins de cinq mille" Américains au Sud-Vietnam aujourd'hui, par rapport aux plus de six mille qui s'y trouvaient il y a quelques jours. Selon des sources du département d'Etat, il est prévu de réduire le nombre d'Américains au Sud-Vietnam, d'ici une semaine ou deux, à environ mille personnes chargées de fonctions indispensables.

Selon le sénateur Sparkman, le projet adopté par la commission n'empêche pas la protection par les militaires américains de l'évacuation de Sud-Vietnamiens américains. Mais il a confirmé qu'aucun plan "massif" n'est actuellement sérieusement envisagé à ce sujet.

De son côté, le secrétaire à la Défense,

M. James Schlesinger, a averti le Congrès que quelque 200.000 Sud-Vietnamiens risquent d'être massacrés en cas de chute du régime de Saigon.

M. Schlesinger témoignait devant la commission des forces armées de la

Chambre des représentants, pendant que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger expliquait de son côté à la commission des crédits du Sénat que les 722 millions de dollars réclamés par le président Ford

Voir page 6: Aide humanitaire

sommaire

■ Une association réclame l'abolition totale de la peine de mort

— page 2

■ Six sentences de sept ans à un professeur pour trafic de drogue

■ 63.000 signataires appuient la campagne du RCM pour les personnes âgées

— page 3

■ Un programme à ne pas suivre: un éditorial de Claude Ryan

■ Ressortissants américains ou otages? un commentaire de Georges Vigny

— page 4

■ Le diable aux Postes? un commentaire de Jean-Claude Leclerc

— page 4

■ Offre de secours aux familles aux prises avec une odeur de moisi

— page 7

■ Bien Hoa: l'aviation saigonaise immobilisée au sol

— page 9

■ Le dollar canadien continue de s'effriter

— page 13

■ Les règlements de compte au Liban font plus de 90 morts

— page 16

Le "manuel" de la CEQ est subversif et immoral (Cloutier)

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le ministre de l'Éducation a qualifié hier de "subversif et immoral" le manuel du 1er mai préparé par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) pour une journée d'école au service de la classe ouvrière.

Et même si le document de travail comporte "beaucoup d'éléments valables", le Dr François Cloutier en conteste l'esprit, en saisit l'opinion publique et avise aux "actions ponctuelles qui s'imposent".

C'est ce qu'il a fait savoir hier à l'Assemblée nationale, en réponse à une ques-

tion du député libéral de Saint-Jean, M. Jacques Veilleux, lui-même ex-enseignant et membre de la CEQ.

Le ministre avait fait allusion la semaine dernière à un document "explosif" que la centrale s'appretait à diffuser auprès de ses membres et qu'elle a, de fait, rendu public hier matin. "Le texte qui a été rendu public va beaucoup moins loin que le texte original, dit M. Cloutier, mais je crois qu'à lui seul, il est suffisamment explicite pour que je puisse faire part de mes graves inquiétudes à cette Assemblée. Il ne m'est pas possible d'accepter avec le sourire une tentative comme celle qui ressort de la lecture de ce document".

Le ministre explique que le document propose d'abord une espèce de théorie marxiste de la société, basée sur la relation exploitateur-exploité; et ensuite, une série de fiches pédagogiques, fort bien faites d'ailleurs, qui comprennent des objectifs pédagogiques, des objectifs qualitatifs de "conscientisation, une méthodologie et un matériel didactique nécessaire".

Selon M. Cloutier, le document de la CEQ est subversif et immoral. "Il n'est pas normal dans une société, dit-il, que les professeurs s'arrogent le droit de préconiser des théories politiques qui sont manifestement repoussées par l'ensemble de cette société. Je peux parfaitement comprendre qu'un certain nombre de syndicalistes puissent nourrir des idéologies marxistes — nous sommes en démocratie — même si ces idéologies sont dépassées et même si ils utilisent un

vocabulaire que l'on retrouvait en France autour de 1920; notre retard, hélas, n'est pas qu'économique, il est aussi dans le domaine des idées. Cependant, s'ils veulent le faire, qu'ils militent à l'intérieur d'un parti politique. Je ne crois pas qu'ils puissent utiliser l'école à cette fin."

"Immoral, poursuit le ministre, parce qu'à ce moment-là nous nous trouvons devant une espèce de bris du contrat tacite qui veut que les enseignants aient le devoir de former la jeunesse qu'on leur confie, et ce contrat tacite s'inspire des grands principes de la morale."

Voir page 8: Manuel subversif

Les omnipraticiens: on négocie toujours

QUEBEC (PC) — Les négociations entre le gouvernement et les médecins du Québec ne sont pas encore dans une impasse et doivent se poursuivre jeudi et vendredi.

C'est ce qu'a révélé hier le ministre des Affaires sociales M. Claude Forget, devant la commission parlementaire qui étudie les crédits de son ministère.

Le ministre avait parlé en Chambre des négociations, en réponse à une question

du Dr Fernand Dufour, député libéral de Vanier.

Le Dr Dufour avait révélé que les médecins affirmaient que le ministère voulait leur imposer un temps fixe pour effectuer un acte médical, et que cette proposition affecterait la qualité des soins imposés aux malades.

M. Forget a expliqué qu'au Québec, chaque examen ou acte posé par un médecin est soumis à la loi.

Voir page 8: Les omnipraticiens

Les procureurs de la Caisse de dépôt: un cas de patronage?

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, trouve normal qu'il désigne lui-même les procureurs juridiques que retient un organisme, même si celui-ci a une autonomie de gestion administrative.

"Et tant que je serai ministre de la Justice, c'est moi qui choisirai les procureurs. Ce ne sera pas le Parti québécois, ni des fonctionnaires", a précisé M. Choquette.

Le ministre a fait cette déclaration au moment où il était interrogé, hier à l'Assemblée nationale, par le leader parlementaire du PQ, M. Robert Burns.

La question portait sur une lettre expédiée en 1970 au président de la Caisse de dépôt et lui indiquant les noms de deux procureurs pour effectuer à l'extérieur le travail légal de la corporation. M. Burns a trouvé qu'il s'agissait d'une ingérence du ministre dans les affaires administratives de cette corporation de l'Etat. Deux paragraphes de la lettre de M. Jean-Marie Dussault, avocat directeur général des contentieux adressés à M. Claude Prieur, se lisaient comme suit:

"M. Le Président, pour faire suite aux instructions que j'ai reçues du ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, c.r., je vous informe la présente dans le but de vous adresser que Me Robert Demers, de Montréal, et Me Pierre Choquette, de Québec, ont été désignés pour effectuer tout travail légal confié à l'extérieur à un avocat de la pratique privée.

"En l'occurrence, vous devrez confier

tous travaux du genre à Me Demers pour l'Ouest du Québec, à compter de Trois-Rivières exclusivement; à Me Choquette, il vous faudra confier tous les mandats à partir de Trois-Rivières pour tout l'Est du Québec, y compris la région de Québec".

Pour M. Burns, "le choix de deux militants actifs du Parti libéral fait de cette intervention un cas de patronage des plus flagrants que je connaisse."

Le député de Maisonneuve a demandé au ministre s'il se souvenait de cette let-

Voir page 6: Cas de patronage

No 1240, 14 au 20 avril 75.

L'EXPRESS

• Nucléaire:
25,000 lecteurs
entrent dans le
grand débat.



AGENCE INTERNATIONALE

- Pour une résidence de qualité
- Pour vos placements immobiliers
- à Montréal, en Europe ou au soleil

L'AGENCE INTERNAT. J.NALE met à votre disposition sa compétence pour sélectionner les meilleures situations.

Consultez nos annonces classées, page 10

244, Place Bonaventure, Mtl. Courtiers 861-0289

Une délégation réclame que la peine de mort soit abolie inconditionnellement

OTTAWA (PC) — Une imposante délégation, dirigée par l'ancien juge de la Cour suprême Emmett M. Hall, a réclame, hier, l'abolition totale de la peine de mort au cours d'une rencontre avec le ministre de la Justice, M. Otto Lang, et le Solliciteur général, M. Warren Allmand.

Le cas de René Vaillancourt, qui doit être pendu le 13 mai, à Toronto, à la suite du meurtre d'un policier, a été évoqué par la délégation composée de juristes, de leaders ouvriers et religieux réunis par l'Association canadienne des libertés civiles.

"Cette délégation constitue une réplique aux groupements de plus en plus nombreux qui réclament le rétablissement de la peine de mort", a dit M. Hall. Celui-ci a précisé que les membres de sa délégation croient que le cabinet devrait commuer la sentence de Vaillancourt.

Dans le court mémoire présenté aux ministres, l'Association des libertés civiles cite des chiffres qui démontrent qu'aux

Etats-Unis, la peine de mort n'a pas eu d'effet sur le nombre des assassinats.

Bien plus, il y eut moins de meurtres de policiers dans les Etats abolitionnistes que dans ceux où la peine de mort est encore appliquée.

Au Canada, la peine de mort est prononcée contre les personnes reconnues coupables de meurtres d'un policier ou d'un gardien de prison.

"Nous partageons la peine et les griefs des parents des victimes d'assassinats, a dit M. Hall.

"Nous partageons l'anxiété de ceux qui veulent démontrer leur solidarité avec des policiers tués dans l'exercice de leur fonction, mais cette angoisse compréhensible ne doit pas nous détourner du fait que l'exécution du coupable n'aide en rien les victimes d'hier et ne peut nous permettre d'atteindre nos objectifs."

M. Allmand a fait savoir que sept cas de meurtres semblables, y compris le meurtre d'un gardien de prison à Cowansville, il y a 10 jours, sont ou seront de-

vant la Cour.

Le Dr Floyd Honey, secrétaire général du Conseil canadien des Eglises, a soumis des arguments théologiques tendant à démontrer le recours à la peine de mort.

Il a dit que les statistiques ont démontré que la véritable solution réside davantage dans un contrôle des armes à feu que dans l'application de la peine de mort.

M. Allmand, lui-même un dé-

fenseur de l'abolition du châtiment suprême, a remercié le Conseil des Eglises pour leur appui tout en souhaitant que le message des Eglises soit transmis partout, pour faire contre-poids aux émissions radiophoniques de tribune libre.

Le secrétaire administratif de l'Eglise presbytérienne, le Dr Donald MacDonald, a raconté qu'il a entendu récemment un ministre du culte dire à la radio qu'il assisterait volontiers à une

exécution et déclencherait le mécanisme de la pendaison sous les pieds du condamné.

Le solliciteur général a fait savoir qu'il serait heureux si les centrales syndicales sensibilisaient aussi leurs membres au problème de la peine de mort "qui deviendra d'une grande actualité".

Parmi les membres de la délégation se trouvait M. Maurice Champagne, directeur de la Ligue des droits de l'homme.

Le fédéral devrait s'occuper davantage du logement social

QUEBEC (PC) — L'argent consacré par le fédéral au secteur du logement ne correspond pas aux priorités de ce domaine, d'après le gouvernement du Québec.

Le ministre des Affaires municipales, Victor C. Goldbloom, a déclaré hier, que le gouvernement du Québec n'était pas d'accord avec la politique d'habitation du fédéral et qu'il l'avait dit lors de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres du Logement.

"Les programmes fédéraux mettent l'accent sur l'acquisition d'une maison par des familles qui peuvent se le permettre avec un peu d'aide", a-t-il expliqué.

Le programme fédéral soulève des problèmes de deux ordres, a dit M. Goldbloom devant la commission parlementaire sur les affaires municipales.

Le gouvernement du Québec croit d'abord que le gouvernement devrait s'occuper davantage du logement social, c'est-à-dire destiné aux familles à revenus peu élevés. Le programme fédéral s'adresse actuellement à des familles qui, tôt ou tard, finiront par acheter une maison. Tandis que les familles défavorisées se trouvent souvent "devant une situation absolument intenable, et, des fois, catastrophique," a-t-il dit.

La culture n'est pas une fleur de ghetto, dit Gérard Pelletier

par Pierre O'Neill

Le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, reconnaît qu'un peuple ne peut pas abandonner à l'étranger ses instruments culturels de base, à moins qu'il n'ait déjà consenti à perdre son visage et sa personnalité propres.

Conférencier au déjeuner-causerie de la Chambre de Commerce de Montréal, il a expliqué hier que jamais l'étranger ne pourra faire à notre place les choix qui s'imposent à n'importe quelle société, et qui répondent à des besoins, à des sentiments si profonds, qu'elle seule les perçoit et peut les traduire.

Faut-il situer cette préoccupation dans le contexte canadien ou québécois? Le ministre réplique que cette réflexion vaut pour les deux cultures, anglophone et francophone.

Il souligne néanmoins la nécessité d'amorcer simultanément vers le monde extérieur une action tous azimuts, ouvrir sans hésiter les fenêtres, accueillir tous les courants de pensée, quitter à en rejeter certains, après les avoir analysés. Puis, il ajoute: "La culture n'est pas une fleur qui s'épanouit dans les ghettos. Si jeune encore et timide que soit la nôtre, il lui faut le grand air, le voyage, les rencontres et l'aventure".

Cette profonde réflexion, sur le ton du lyrisme peu commun aux hommes politiques, se veut précurseur de la foire internationale de l'édition qui s'ouvrira le mois prochain à Montréal et que le ministre des Communications tient pour événement capital.

Venus de quelque 55 pays, des milliers d'éditeurs envahiront alors Montréal et tiendront comptoir pour négocier entre eux des droits d'édition. Il s'agit

de la plus importante bourse de droits d'auteurs et d'éditeurs. Des transactions qui s'y opèrent, il résulte un énorme volume d'échanges de traductions et de publications.

Au cours de cette causerie intitulée "Gutenberg n'est pas mort", le conférencier s'est efforcé d'identifier ce qui fait l'originalité du livre par rapport à la télévision en soulignant comment l'un et l'autre répondent chez l'homme à des besoins fort différents.

Selon M. Pelletier, la différence fondamentale est que la télévision s'adresse davantage aux émotions et le livre davantage à l'esprit. Il reconnaît par ailleurs à l'écrit, et au livre en particulier, un rôle capital et irremplaçable à jouer pour assurer l'équilibre de notre civilisation.

Dans un premier temps, M. Pelletier fait valoir que l'écrit s'adresse davantage à l'esprit et à la raison, restituée à l'homme ses possibilités d'esprit critique, le sort du règne de l'image et de la sensation, le fait accéder à l'universel, seul capable d'ordonner, de synthétiser et de juger l'expérience.

Référant d'autre part aux conclusions des plus récentes enquêtes américaines et canadiennes, il signale les influences néfastes de la télévision pour les jeunes et moins jeunes (téléspéctateurs: "Rivés à leur petit écran, ils vivent dans un monde d'images, prisonniers de l'immédiat, du mouvant, de l'éphémère. Gavés d'informations, ils ne savent plus distinguer l'essentiel de l'accessoire, le permanent du transitoire. Ils se contentent de regarder passer les ombres, en désapprenant lentement le langage de la raison et de la logique".

Deux ans de prison pour refus de témoigner

Deux jeunes gens qui avaient refusé de témoigner la semaine dernière au procès de Richard Racine ont reçu chacun hier, du juge Jean-Paul Bergeron, une sentence de deux ans de prison pour outrage au tribunal.

Le 28 décembre, dans un champ de Rivière-des-Prairies, on trouve Réal Dugas agonisant, blessé par balles. Dugas murmure le nom d'un assaillant: Richard Racine.

Par verdict dirigé toutefois, le Richard Racine accusé du meurtre de Dugas a été acquitté, la preuve ne faisant pas de lien entre la dénonciation de

la victime et la présence de l'accusé dans le box.

Pour le ministère public, Me René Domingue avait assigné à comparaître les témoins Jean-Guy Chiasson et Richard Archambault; ces deux témoins ont refusé de témoigner, d'où la sentence rendue hier par le juge Bergeron.

Racine, acquitté de l'accusation de meurtre, se trouve toujours en prison, attendant d'être jugé pour vol à main armée. Archambault et Chiasson doivent subir plus tard leur procès, étant co-accusés pour le meurtre de Réal Dugas.

L'ingénieur Djerkić libéré sous caution

La République Fédérale Socialiste de Yougoslavie tente de faire extraditer l'ingénieur Boris Djerkić, l'accusé de s'être approprié environ \$12,000 (345,000 dinars) alors qu'il agissait pour

le compte d'une compagnie yougoslave en Allemagne fédérale, en 1971.

La cause d'extradition sera entendue le 6 mai à Montréal. Hier, le juge Jacques Dugas a autorisé la remise en liberté de Djerkić, moyennant cautionnement de \$25,000 en argent — le cautionnement sera transférable sur immeuble à compter du 1er mai.

L'ingénieur, arrivé au Canada en 1972, est maintenant immigrant reçu. Il a travaillé pour la Wabush et pour la U.S. Steel.

L'épouse et l'enfant de Boris Djerkić sont arrivés ici quelques jours avant qu'on ne l'arrête. Instruite d'abord devant un juge terre-neuvien, cette cause a été transférée à une juridiction québécoise, la semaine dernière.

LES PRIX BAISSENT SUR CERTAINS PRODUITS!



Chez Steinberg vous en profitez, immédiatement!

Chez Steinberg, quand nous savions que les prix allaient augmenter, nous vous avertissions assez longtemps à l'avance pour vous permettre de faire des stocks.

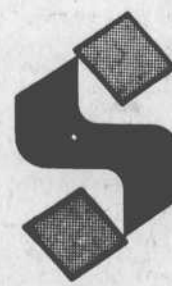
Bien sûr, fidèle à notre politique, quand les prix de gros baissent, nous nous faisons un devoir de vous faire profiter de cette baisse. Immédiatement!

C'est ce que nous avons fait quand les prix du sucre et de la viande ont baissé. C'est ce que nous faisons maintenant avec les produits suivants dont les prix viennent juste de baisser.

Vous faire profiter immédiatement de la moindre baisse de prix, c'est une autre façon de vous prouver que nous sommes vraiment de votre côté.

SOFTTEE TOFFEE KRAFT - 10 oz.
GUIMAUVES MINIATURES (À SAVEUR DE FRUITS OU RÉGULIERS) KRAFT - 10 oz.
CARAMELS KRAFT - 14 oz.
CONFITURE DE FRAISES & FRAMBOISES AYLMEYER - 9 oz.
CONFITURE DE PRUNES, FRAISES & FRAMBOISES AYLMEYER - 24 oz.
CONFITURES STEINBERG
HUILE VÉGÉTALE CRISCO - 48 oz. - 128 oz.
HUILE VÉGÉTALE STEINBERG - 16 oz. 32 oz. 128 oz.
SHORTENING VÉGÉTAL CRISCO - 1 lb. - 3 lb.
SAINDOUX MAPLE LEAF - 1 lb.
MAYONNAISE HELLMANN'S - 8 oz. 16 oz. 24 oz.
MÉLANGES À GÂTEAU STEINBERG - SAVEURS VARIÉES
CHAMPIGNONS ENTIERS SNYDER - 10 oz.
CRISTAUX À SAVEUR DE RAISINS TANG - 3 1/4 oz.
POIS JAUNES ST-ARNAUD - 2 lb.
FÈVES BLANCHES ST-ARNAUD - 2 lb.
NOIX EN MORCEAUX OU EN MOITIÉS STEINBERG - 4 oz. 8 oz.
NOIX DE COCO "FEATHERTRIP" DALTON'S - 7 oz.
NOIX DE COCO RAPEE DALTON'S - 8 oz.
GRAINES DE PAVOT FRENCH'S - 8 oz. 34 oz.
PAIN DE BOEUF SALÉ HEREFORD - 7 oz. 12 oz.
PAIN DE BOEUF SALÉ FRAY BENTOS - 7 oz. 12 oz.
PETITES CREVETTES LOUISIANA - 4 1/4 oz.
LAIT CONDENSÉ EAGLE BRANDS - 14 oz.

Oui... Steinberg est de votre côté!



Le fluor pourrait être jugé

par François Barbeau

Le Front commun contre la fluoruration de l'eau pourrait s'adresser aux tribunaux pour obtenir l'annulation du projet de loi 88 relatif à la fluoruration de l'eau, si ce projet est adopté par l'Assemblée nationale.

C'est ce qu'a laissé entendre hier le président du front commun, le Dr Jean-Marc Brunet, président du Mouvement naturaliste social du Québec. Le conseiller juridique du Front commun a déjà reçu instruction d'examiner cette possibilité.

Quant au conseiller scientifique du front commun, le Dr Albert Schatz, président de l'Anthony University, en Pennsylvanie, il a énuméré hier les dangers qui découleraient d'une fluoruration des eaux, dangers qui menacent les Québécois plus que les autres Canadiens en raison de leur mauvaise nutrition.

Les déclarations du Dr Schatz tenaient lieu de celles qu'il aurait faites à la commission parlementaire n'eût été les propos désobligeants du ministre des Affaires sociales, qui l'avait traité à ce moment de "soi-disant scientifique".

Le Dr Brunet a clarifié la situation en donnant tous les titres du conseiller scientifique du front commun. Puis le Dr Schatz a expliqué que le fluor en tant que tel n'était pas une substance dangereuse, mais qu'il fallait en évaluer la quantité absorbée.

Or, de poursuivre le Dr Schatz, le fluor n'est pas absorbé que par l'eau: il est présent dans les aliments qu'on ingère et dans l'air qu'on respire. S'il était possible de déterminer quelles proportions de fluor sont absorbées par l'organisme venant de ces sources, il serait possible de déterminer par la suite la dose optimum qu'on doit ajouter à l'eau.

Il a ensuite expliqué à l'aide de statistiques extraites d'un document réalisé sur la nutrition au Canada que le Québécois était presque toujours déficient en calcium et que le calcium était le plus important mécanisme de protection de l'organisme contre le fluor.

Toujours à l'aide de statistiques, le Dr Schatz fait une relation entre le taux de mortalité infantile qui est plus élevé à Windsor qu'à Kitchener, par ce que les eaux de cette première ville ontarien sont fluorées.

Le Front commun contre la fluoruration et cette conférence de presse d'hier avaient attiré chez le Dr Brunet, M. Camille Samson, leader du Parti créditiste du Québec, et M. Maurice Bellemare, chef intérimaire de l'Union nationale, qui ont déjà manifesté leur opposition au bill 88 à l'Assemblée nationale.

50 à 75 "clients sérieux" de 14 à 18 ans

Six sentences de 7 ans à un professeur de Saint-Jérôme pour trafic de drogue

par Clément Trudel

Un professeur de la polyvalente Dollard-des-Ormeaux, à Saint-Jérôme, devra purger six sentences concurrentes de sept ans de prison, après s'être avoué coupable de possession et de trafic de drogue. André Couture, âgé de 30 ans, a 22 ans de scolarité. Il avait été arrêté le 23 février à la polyvalente où 3,000 jeunes sont inscrits. Selon la preuve fournie par la police, Couture fournissait du LSD et des cigarettes de marijuana à une quinzaine d'élèves qui touchaient en tout un groupe de 50 à 75 "clients sérieux", âgés de 14 à 16 ans.

Le juge André Duranleau, qui a présidé

ce procès, a lu hier un jugement de 22 pages, dont huit s'attardent à des considérations préliminaires sur le rôle des parents, des enseignants et directeurs d'écoles, et des policiers.

La "situation désastreuse" à cette école paraît avoir duré un an environ. Tout sentiment de vengeance serait à écarter en l'occurrence, dit le juge; cela ne servirait qu'à tranquiliser pour un temps des consciences bien pensantes. Disant ne pas vouloir jouer au moraliste, M. Duranleau rappelle les faits saillants de cette cause où Couture aurait joué, sans vouloir avouer son but mercantile, le rôle irres-

ponsable d'un pusher créant des "visionnaires aspirant à des rêves chimériques".

Le juge devait-il tenir compte de cet agent de la Gendarmerie Royale condamné, pour trafic de drogue, à deux ans de pénitencier par le juge Jacques Trahan? La Cour d'appel, unanime, avait porté la sentence de Roger Mourant de deux à dix ans de prison.

L'effet de dissuasion de certaines sentences, non pas tant pour l'accusé que pour ceux qui seraient portés à l'imiter, penche fort dans la balance des arguments et de la jurisprudence cités par le juge Duranleau.

Quatre des six chefs d'accusation pouvaient valoir à Couture l'emprisonnement à perpétuité. Les deux autres faisaient encourir, peut-être, dix années de prison à celui qui s'avouait coupable.

M. Duranleau estime que Couture a fourni des motifs "obscur et contradictoire" à sa conduite, qu'il a fait preuve de "cynisme" en parlant d'apprentissage de l'adolescent, "pourtant non recommandé sur le plan académique".

Le juge retient encore que Couture est dépourvu de scrupules et qu'il n'a pas eu l'honnêteté d'avouer un "intérêt mercantile" — la dernière "charge" saisie par la

police avait été acquise au prix de \$2,016 par Couture et les policiers en ont retrouvé à son domicile, sur sa personne et dans sa voiture.

Dans cette aventure toutefois, l'accusé perd non seulement son gagne-pain "mais devra considérer les efforts faits pour y parvenir de même que les ambitions qu'il pouvait naturellement nourrir, comme dorénavant inutiles, sinon anéantis". Le juge retient donc l'exemplarité nécessaire à une sentence mais, en évoquant Jésus et Bergson, il ne se dit pas disposé à lui "jeter la première pierre".

Deux des étudiants pushers, dans leur témoignage, ont dit qu'ils rejoignaient chacun une cinquantaine de clients dans ce négoce de LSD, de marijuana, de haschisch et, marginalement, de cocaïne (2,7 grammes de cette substance furent trouvées chez Couture).

Idealement, les décisions d'un juge doivent relever de la mansuétude, de la sagesse, de la fermeté, du discernement et de la compréhension, avait dit le juge avant de poser des questions aux parents présents: "Êtes-vous bien sûrs de ne pas avoir collaboré en silence à l'aventure d'André Couture que vous jugez aujourd'hui?"

Et au personnel enseignant ou directeur de la polyvalente: "Vous qui devez superviser André Couture et vous qui étiez appelés à le cotoyer (sic) plus ou moins fréquemment et qui peut-être partagez son secret déjà mal gardé, ne pensez-vous pas que votre silence approprié n'a sûrement pas manqué d'être pour lui et son entreprise, un encouragement?"

Et aux policiers: "Ne croyez-vous pas avoir mis trop de soins à attraper un coupable en souhaitant l'accabler... en faisant littéralement de vos devoirs de prévention des crimes?"

Le jugement reproduit en détail l'éventail de cet arsenal d'acide, de mari et de haschisch, y incluant la balance et des milliers de capsules de gélatine vides dont Couture avait fait provision.

Pour le transport gratuit des personnes âgées, le RCM obtient 63,000 signatures

par Bernard Descôteaux

Se disant assurés de l'appui de 85 pour cent des Montréalais, les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal tenteront ce soir de convaincre les membres de la Communauté urbaine de Montréal d'accorder la gratuité du transport en commun pour les personnes de 65 ans et plus sur le réseau de la CTCUM.

C'est au cours de l'assemblée régulière de la CUM, qui se tiendra à 20 heures à l'hôtel de ville de Montréal, que l'aile parlementaire de ce parti politique municipal, défendra une proposition en ce sens, au terme d'une campagne qui aura permis de recueillir l'appui de quelque 42 organismes de toutes sortes et de plus de 63,000 citoyens qui ont signé une pétition.

Déjà la CUM et la CTCUM avaient ap-

pruvé une diminution de 10 cents du tarif du transport en commun public, l'an dernier, mais cette réduction ne s'appliquait qu'aux personnes de 65 ans et plus touchant le supplément de revenu garanti. Cette année, les nouveaux conseillers municipaux voudraient rendre complètement gratuit le transport en commun pour toutes les personnes de 65 ans et plus, sans distinction, dès janvier prochain.

Lors d'une conférence de presse, hier après-midi, le responsable au RCM de la campagne pour le transport gratuit, M. Jacques Couture, a rappelé les objectifs que poursuivaient les militants du RCM en entreprenant cette lutte.

Selon lui, il s'agissait particulièrement

de mobiliser les militants à l'une des priorités sociales du programme politique, le transport public, et de sensibiliser la population à l'importance d'un système de transport efficace et progressivement de plus en plus économique comme "élément important d'une ville plus humaine".

Il s'agissait aussi de faire la lutte pour les citoyens du troisième âge, et de "faire prendre conscience à la population de nos responsabilités sociales face à cette catégorie de citoyens isolés qu'on a tendance à oublier". Le transport gratuit, de dire M. Couture, favorisera leur participation à la vie communautaire urbaine.

Visiblement heureux des résultats de cette campagne, M. Couture a précisé que

plus de 63,000 citoyens avaient rempli la pétition qui sera présentée ce soir au conseil de la CUM, et qu'entre les 42 groupes qui appuient la proposition du transport gratuit, une centaine d'autres ont travaillé à faire signer la pétition et 70 équipes paroissiales ont accepté de la présenter à la sortie des messes le dimanche. Selon lui, pratiquement personne n'a refusé d'accorder son appui à la campagne, et il affirme être assuré maintenant qu'au moins 85 pour cent des Montréalais partagent l'objectif de la gratuité du transport en commun.

Disant espérer que les membres du conseil de la CUM oublieront leurs divisions ou leurs allégeances différentes pour appuyer la proposition du RCM, ce soir, M. Couture a apporté quelques précisions sur les points qui seront défendus devant le conseil.

Ainsi l'on fera primer l'aspect social de la question plutôt que l'aspect financier, croyant que lorsqu'une "société pense à payer des sommes astronomiques pour des projets du genre de l'autoroute Est-Ouest (\$400 millions) ou le stade olympique (\$300 millions), on ne doit pas faire un débat économique sur une perte possible de \$3 millions de revenus quand il s'agit des personnes qui méritent le plus de respect et d'attention de notre collectivité".

On ne sait pas comment les conseillers du Parti civique réagiront à cette proposition, mais le RCM croit que plusieurs maires des villes de banlieue desservies par la CTCUM donneront leur appui au RCM. M. Couture a même laissé entendre qu'il serait possible d'accepter un amen-

Voir page 6: Transport gratuit

La santé des travailleurs, priorité absolue (Bourassa)

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a réaffirmé, hier, à l'Assemblée nationale, que la question de la santé des travailleurs était une priorité absolue pour le gouvernement.

"Quels que soient les écrits ou les recommandations qui ont pu être faits par qui que ce soit, à qui que ce soit, pour nous autres, c'est une priorité absolue, et nous avons pris les mesures les plus efficaces en tenant compte des informations et des études qui nous étaient fournies. Je n'ai pas d'autres commentaires à ajouter", a souligné M. Bourassa.

Le premier ministre a donné cette ré-

M. Lucien Lessard qui avait demandé si M. Bourassa "pourrait nous dire ou nous expliquer pourquoi le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son ministère des Richesses naturelles, a transformé en déclaration ministérielle une politique préparée et proposée dès 1973 par l'Association des mines d'amianté du Québec et non par le gouvernement".

M. Lessard avait précédé cette question d'un préambule qui n'avait pas été accepté par le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, en affirmant que, maintenant, la collusion entre les compagnies d'amianté du Québec était connue.

C'est samedi dernier, à Thetford-Mines,

où sévit le deuxième conflit de l'amianté d'envergure au Québec, que le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) avait affirmé que la nouvelle politique gouvernementale sur l'amiantose, annoncée la semaine dernière par le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, était en fait la politique même de l'Association des mines d'amianté du Québec, adoptée celle-là en 1973.

Voir page 6: Bourassa

aujourd'hui

Conférence annuelle du Centre des relations industrielles de l'Université McGill, pavillon Leacock, rue McTavish. Thème: "La négociation collective et l'incertitude économique".

A 9h, au salon Bleu de l'hôtel Windsor, audiences publiques de la Commission d'enquête sur la mise en marché du bœuf et du veau.

A midi, M. Philippe Falardeau, président de la Foire internationale du livre de Montréal, s'adresse aux membres de la Chambre de commerce belge-luxembourgeoise, au salon Gris et Or du Ritz.

A midi, "La femme et les arts", thème de la journée dans le cadre de la Semaine de la femme, à la Plaza Alexis-Nihon.

A 12h30, M. Germain Laberge, du ministère des Affaires municipales, traite de la conservation de l'environnement de la Rive-Sud par l'aménagement du territoire, au déjeuner de la Société pour le progrès de la Rive-Sud, au 1435, Saint-Charles ouest, Longueuil.

A 12h30, le colonel Georges Delcourt, de l'Armée du Salut, est conférencier au Club Rotary de Sainte-Thérèse, au restaurant Thorncliffe.

A 15h30, assemblée annuelle de l'Institut national canadien pour les aveugles, à l'auditorium de la Banque Royale de la Place Ville Marie.

A 19h30, réunion du Regroupement scolaire Hochelaga-Maisonneuve, au 1884, rue Saint-Germain.

A 20h, le professeur Robert Joyal traitera de l'électronique au service de la faune, à l'amphithéâtre P-310, immeuble principal, Université de Montréal.

Collectes de sang: Cégep Édouard-Montpetit, 945, chemin de Chambly, de 10h à 16h; Sainte-Julie, école Saint-Joseph, 649, rue Saint-Joseph, de 15h30 à 17h — de 19h à 21h30; Shawinigan, manège militaire, 1825, bd Royal, de 13h à 17h30 — de 19h à 21h30.

Les propriétaires de cinémas s'élèvent contre les mesures "coercitives" du projet Hardy

L'Association des propriétaires de cinémas du Québec, dans une longue lettre adressée hier aux ministres des Affaires culturelles, s'élève avec vigueur contre certaines dispositions du projet de loi sur le cinéma, en particulier les articles qui visent le contingentement des films, la collation des statistiques, l'intervention ministérielle à l'encontre de certaines pratiques restrictives, le doublage et le sous-titrage des films projetés au Québec.

L'Association estime que les propriétaires de salles (270 au Québec) et les distributeurs sont l'objet dans ce projet de loi de "mesures coercitives" auxquelles échappent les autres secteurs de l'industrie.

"A l'intérieur d'un régime qui accorde aux propriétaires de salles un traitement égal à celui accordé aux représentants des autres secteurs de l'industrie, vous pouvez être assurés d'ores et déjà de la participation active des membres de notre association au développement et à l'épanouissement du cinéma au Québec. Par contre, nos membres sont prêts à combattre avec acharnement toute mesure qui violerait leur liberté de citoyens."

L'article 8 du projet de loi autorise le lieutenant-gouverneur en conseil, lorsqu'il juge que les films québécois sont indûment privés de débouchés, à imposer aux propriétaires et aux exploitants de salles de cinéma l'obligation d'inclure dans leur programmation des films québécois dans la proportion qu'il indique. Cette disposition répond aux vœux maintes fois exprimés par les cinéastes qui réclament le contingentement des films afin de favoriser la diffusion des longs métrages québécois. Plusieurs pays d'Occident, dont la France et l'Angleterre, ont adopté ce régime depuis plusieurs années pour encourager la production nationale.

Les propriétaires de salles sont disposés à encourager la production et la diffusion de films québécois de qualité, mais ne

peuvent admettre qu'une "programmation obligatoire, quelle qu'elle soit, ne soit pas assortie d'une compensation juste et équitable pour les pertes financières que pourrait occasionner une telle politique pour l'exploitant". Puisque le projet de loi envisage des formules d'aides aux producteurs, aux réalisateurs et aux techniciens, "il faut donc traiter la distribution et l'exploitation sur le même pied".

L'Association demande donc à M. Hardy que l'article relatif au contingentement prévoit une compensation égale à la perte subie par tout propriétaire et exploitant de salles.

La lettre de l'Association demande au ministre de trancher de son projet les articles 9 et 10 qui autorisent le gouvernement à exiger des distributeurs et exploitants de salles les renseignements que le ministre requiert concernant le coût de distribution des films, le coût de location, les montants perçus à titre de droits d'entrée ainsi que tout renseignement qui pourrait être exigé d'eux en vertu de la Loi du bureau de la statistique. L'article 10 prévoit toutefois que les fonctionnaires des affaires culturelles sont soumis, à l'égard de ces renseignements, à l'obligation du secret.

L'Association se dit étonnée de constater la présence de ces dispositions dans une loi sur le cinéma puisqu'ils ont pour effet d'apporter un amendement à une loi d'application générale (celle du Bureau de la statistique) "en vue d'affecter seulement certains membres de la communauté québécoise". L'Association considère que le principe de la confidentialité et du secret dans la conduite des affaires n'est pas respecté. Les propriétaires de salles ajoutent toutefois qu'ils ne voient pas d'objection à donner des statistiques, qu'ils en donnent déjà, mais que "les seules statistiques auxquelles le ministre doit avoir droit sont les statistiques relatives à une classe complète d'individus, et non aux individus eux-mêmes". Si la loi du

Bureau de la statistique ne permet pas au ministre d'obtenir les renseignements qui lui sont nécessaires, "il y aurait lieu alors de modifier la loi actuelle après un débat public qui permettrait à toutes les parties concernées de se faire entendre".

L'Association rejette aussi l'article 11 qui accorde au ministre le pouvoir d'intervenir dans les domaines de la distribution et de l'exploitation, mais non dans les autres domaines "s'il est d'avis que des pratiques sont de nature à contrecarrer les besoins culturels de la population en la privant de films de qualité ou en retardant indûment leur présentation". Par cette disposition, le législateur veut faire échec aux pratiques restrictives qui amènent des distributeurs ou réseaux de distribution à priver certaines régions ou certains quartiers urbains de films jugés moins rentables. L'article 11 autorise aussi le ministre à annuler toute transaction impliquant la propriété d'une entreprise oeuvrant dans le domaine du cinéma.

Les propriétaires de cinéma constatent que cette intervention "à lieu à la discrétion du ministre puisqu'on emploie les mots "s'il est d'avis que" sans établir de critères ou de barèmes et sans donner la possibilité aux personnes affectées d'être entendues". Quant au pouvoir d'annuler les transactions impliquant la propriété, il équivaut "à un pouvoir d'expropriation". L'Association propose au ministre une nouvelle rédaction de cet article qui se lirait comme suit: "Le ministre peut intervenir à l'encontre de pratiques ayant cours dans le domaine du cinéma s'il est prouvé que ces pratiques sont de nature à contrecarrer les besoins culturels de la population en la privant de films de qualité ou en retardant indûment leur présentation."

Au chapitre du sous-titrage et du doublage en français de films dont la version

Voir page 6: Cinéma

Déjeuner-causerie

jeudi, 17 avril

à midi



M. Claude Ryan

Donnera son point de vue sur les questions suivantes:

- Assistons-nous à une décadence de la moralité des pouvoirs publics ou à un éveil des consciences?
- Que penser de la rigueur intellectuelle des journalistes?

Tous les dirigeants d'entreprise sont invités à ce déjeuner-causerie à la salle Champlain de l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

Coût du repas \$10.00

On est prié de s'inscrire à l'avance en appelant le

CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE 526-2874

BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES CLASSES DU SOIR

PROGRAMME

CANDIDATS

DURÉE

DEMANDE D'ADMISSION AU PROGRAMME

RENSEIGNEMENTS

Spécialement adapté à ceux qui travaillent le jour, par sa pédagogie, par l'horaire et le calendrier de ses cours.

Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) Toutes autres personnes possédant un dossier d'études jugé valable et une expérience de travail d'au moins quatre (4) ans.

Normalement de cinq (5) ans, mais elle peut varier selon la disponibilité de l'étudiant.

Par courrier ou en personne jusqu'au 15 mai.

On peut obtenir l'annuaire en s'adressant au Secrétaire du programme de baccalauréat 5255, avenue Docelles, suite 2042 Montréal, Qué.

hec

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

éditorial

Un programme à ne pas suivre

Si l'on se fiait uniquement à un bon sens instinctif dont toute trace n'a point disparu chez nous, on passerait sous silence le nouveau pamphlet que vient de commettre la Centrale de l'enseignement du Québec sous prétexte de fournir aux enseignants un instrument pédagogique en vue de la célébration, le premier mai prochain, de la fête des travailleurs dans les écoles. Entre le discours des dirigeants de la CEQ et le comportement concret des enseignants au plan local, il existe heureusement, la plupart du temps, un monde de distance. Cette fois encore, les enseignants locaux sauront sûrement distinguer entre l'objectif valable qu'on leur propose et le mauvais instrument dont on prétend l'appuyer.

La CEQ a néanmoins la prétention d'imposer dans les écoles du Québec, à l'occasion de la fête du premier mai, toute une vision fortement marxiste des rapports sociaux dans notre société. Ne serait-ce que parce que l'école, jusqu'à nouvel ordre, appartient encore à tous, on souhaite à son programme du premier mai le moins de succès possible.

A l'image de la société elle-même dont elle est l'un des principaux services organisés, l'école se compose, dans la plupart des endroits, d'éléments fort diversifiés. Financée à l'aide de taxes qui proviennent de tout le monde, administrée par des dirigeants élus au suffrage populaire, elle appartient à tous, même si tous n'en font pas un usage égal. Tous doivent s'y sentir égaux. Les parents, en particulier, ont le droit strict d'exiger qu'elle ne serve de véhicule à aucune propagande ni d'instrument de lutte politico-sociale à aucun groupe particulier.

Or, il suffit de parcourir le pamphlet de la CEQ pour se rendre compte qu'appliqué à la lettre, il aurait vite pour effet de dresser les enfants les uns contre les autres, et aussi, dans bien des cas, de dresser les enfants contre leurs parents, autour d'enjeux auxquels ils ne comprendraient généralement pas grand-chose. En classe de français, aux premier et deuxième cycles de l'élémentaire, on demande, par exemple, aux enfants de dresser un inventaire des choses dont ils ont besoin pour vivre. Logement, vêtement, nourriture, transport: le professeur note au tableau les objets qu'énumèrent les enfants. Après quoi il demandera aux enfants "d'énumérer les types de travailleurs nécessaires pour construire ces choses".

Guidés par le manuel, les enfants pourront mentionner le peintre, le menuisier, le briqueur, le camionneur, le manoeuvre. Mais il faut aussi, pour construire un édifice, un architecte, un ingénieur, une société préteuse, des marchands de matériaux, des contremaîtres, des administrateurs, etc. Les enfants auront-ils le droit d'identifier ces professions? Comment pourront-ils ensuite répondre à une

autre question qui leur demande de comparer les conditions de vie des uns et des autres, suivant qu'ils se situent du bon ou du mauvais bord de l'échiquier manichéen que dresse la CEQ? Le texte ne le dit pas. Mais on se rend vite compte, en poussant plus loin la lecture, qu'il n'y aura de place que pour les réponses qui viendront confirmer le livre du maître.

"Les patrons", lit-on plus loin, "qui donnent les ordres aux travailleurs et qui possèdent les usines, eux, ont toujours plus d'argent, plus de loisirs, plus de temps pour les voyages, pour leurs enfants... Les travailleurs, eux, se fatiguent à travailler beaucoup ou bien à attendre les ordres de leurs patrons; ils ne décident jamais de leur travail". Je ne sais quelle étude a inspiré ces observations. Elles sont d'un simplisme et d'une mauvaise foi qui crévent les yeux.

A des étudiants du deuxième cycle de l'élémentaire, on propose en page voisine un travail sur les revenus comparés d'un travailleur et du président d'une grande firme industrielle, ainsi que des calculs sur les salaires payés aux employés par la compagnie et sur les profits faits par cette dernière. La CEQ dénonçait les problèmes d'arithmétique où l'on mêlait le souci d'apprendre les chiffres et les préoccupations apologétiques. Elle n'a guère progressé depuis ce temps qu'on croyait révolu. Elle a tout simplement remplacé l'endoctrinement religieux par un endoctrinement politique cent fois plus grossier et dangereux que les pieuses exagérations d'autrefois...

On pourrait continuer ainsi pendant des pages et des pages. Cette série d'exercices témoigne hélas d'un profond et déplorable mépris à l'endroit non seulement de l'école mais aussi de l'intelligence des enfants. De mandataire des parents et de la collectivité la CEQ voudrait que l'enseignant se transforme en agent de la lutte des classes. Celui-ci se souviendra sans peine, dans la grande majorité des cas, qu'il appartient à tous et que là réside sa grandeur véritable.

Non seulement la CEQ cherche-t-elle à imposer aux enfants des vues diamétralement opposées à celles de l'immense majorité des parents et des commissaires, mais elle emploie, pour le faire, des méthodes dont l'effronterie est renversante.

Dans l'école, il y a, outre les enseignants et les enfants, plusieurs acteurs directement intéressés. Nommons, entre autres, les autorités du ministère de l'Éducation, les commissaires d'écoles, la direction de l'école elle-même et enfin les parents. Or, on a beau chercher dans le pamphlet de la CEQ: on ne trouve nulle part, à ma connaissance, le moindre signe d'attention pour ces collaborateurs essentiels de l'oeuvre d'éducation.

La CEQ a peut-être voulu, pour ne pas pé-

cher contre sa dialectique manichéenne, ne porter aucune attention à tout ce qui, dans le système d'enseignement, respire de près ou de loin la mauvaise odeur patronale. Mais que dire de l'indifférence totale que son pamphlet trahit à l'endroit des comités d'écoles et des comités de parents, qui assurent sur une base entièrement bénévole la participation de la famille au travail de l'école?

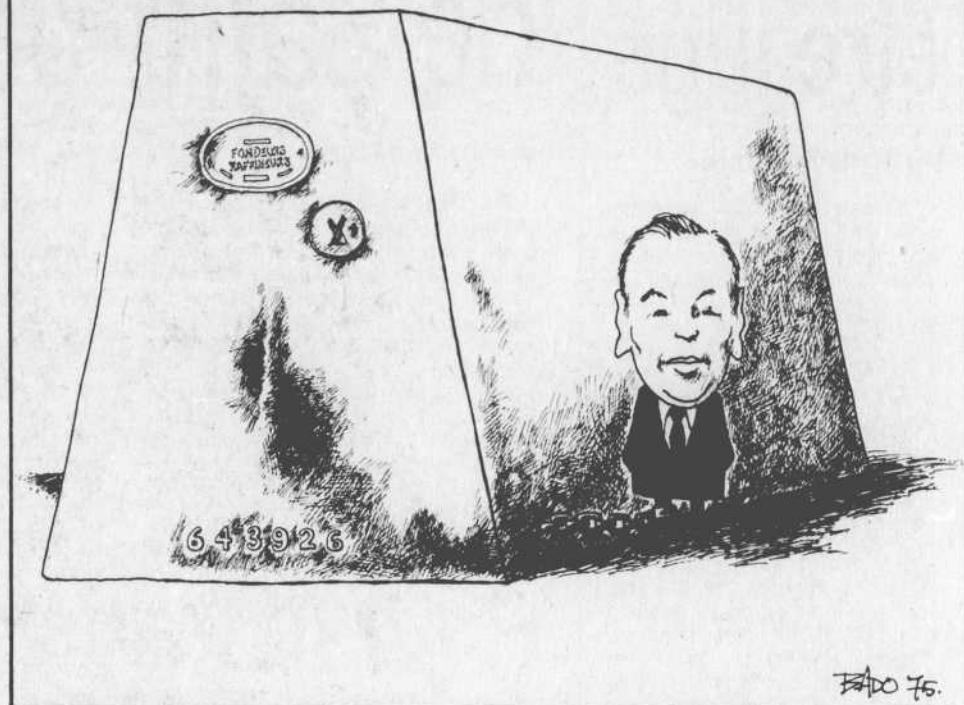
Les enseignants, s'ils veulent être fidèles à la consigne de la CEQ, feront décorer les locaux de classe à l'aide de dessins et d'illustrations inspirés de l'esprit du "manuel du 1er mai"; ils organiseront des cours spéciaux à l'intention de leurs élèves sur les thèmes proposés dans le manuel; ils se serviront du tableau de classe pour transmettre le message de la CEQ. Sans que le "manuel" dise clairement si ces initiatives pourront être entreprises à même le temps réservé au programme régulier, on a tout lieu de croire que la CEQ ne serait pas fâchée qu'il en soit ainsi, vu que, tout le long du texte, on maintient à ce sujet une ambiguïté continue.

Que la CEQ n'ait même pas daigné insister auprès des enseignants pour que les activités envisagées pour la journée du 1er mai fassent l'objet de consultations préalables avec les comités d'écoles qui représentent les parents, cela témoigne d'une suffisance, ou plus probablement d'un isolement et d'un esprit de ghetto peu commun.

A partir d'un schéma manichéen dont la grossièreté a été maintes fois établie, la CEQ divise les citoyens du Québec en bons et en méchants. Elle discerne d'une part une classe minoritaire de citoyens à laquelle échoieraient par le jeu de l'exploitation tous les avantages et tous les privilèges, et d'autre part une classe fortement majoritaire qui n'aurait d'autre lot que de subir l'exploitation de la première.

Quand on refuse systématiquement de tenir compte d'une indispensable diversité des fonctions et des rôles, des niveaux différents de responsabilité, auxquels donnent inévitablement lieu les dons et les comportements différents de chacun, des mécanismes multiples de redistribution de la richesse et des services que se sont donnés les sociétés modernes, du taux très élevé de mobilité sociale qui caractérise notre société par rapport à des sociétés plus anciennes, il est aisé de succomber à une telle dichotomie. La réalité de tous les jours est cependant beaucoup plus complexe. C'est pour cela qu'aucune société habituée à l'exercice de la liberté n'a jamais majoritairement opté pour le type d'interprétation sociale que la CEQ, avec une désinvolture peu commune, voudrait inscrire à l'ordre du jour des écoles du Québec.

Claude RYAN



Les chaînes d'or de Thieu

lettres au DEVOIR

Jésus et la politique

Dans LE JOUR du Samedi saint (29-3), l'éditorial nous rôtissait un Agneau de Dieu farci de politique par Louis O'Neill, ex-candidat pé-

quiste. Or l'Annonciation précise que Marie concevra un roi non-politique puisque "son règne n'aura point de fin" (Luc 1.33). Un ange révèle aux Bergers qu'un "Sauveur leur est né" (Luc 2.11). Dans le Temple, à douze ans, Jésus n'explique pas qu'il est prétendant au trône mais qu'il "se doit aux affaires de son Père" (Luc 2.49). O'Neill a l'effronterie de s'écarter sur les "tentations dans le désert" (2e colonne) alors que Jésus y refuse avec véhémence "tous les royaumes du monde avec leur gloire" (Matthieu 4.8-10).

O'Neill fait appel à un "projet de royaume" (3e colonne) mais il prend soin de caractériser le complément déterminatif: ce que le Baptiste honnêtement spécifie: "le Royaume des Cieux est tout proche" (Matthieu 3.2), après quoi le Précurseur tronque toute visée politique: "Voici l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde" (Jean 1.29). Aussitôt André rencontre Simon-Pierre; il ne lui proclame pas qu'il a découvert un futur roi mais: "nous avons trouvé le Messie" (Jean 1.41).

Dans toute sa prédication, Jésus ne se dit jamais "roi"; tandis que "les rois de la terre percevoient des taxes" (Matthieu 17.25), le Christ n'en percevait pas mais en paye (verset 27) et il l'ordonne de "rendre à César ce qui est à César" (Luc 20.25). Jésus expurge ses disciples de

tout rêve d'autorité politique: "les rois des Païens leur commandent... pour vous, il n'en va pas ainsi" (Luc 22.25-26). Aucun des Apôtres ne donne au Jésus des quatre Évangiles le titre de roi; quand Celui qui prêche les Béatitudes leur demande "Qui suis-je?", Pierre répond: "Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant" (Matthieu 16.16; Marc 8.29).

Jésus paralyse toutes les velléités de lui faire jouer un rôle politique: après la multiplication des pains, "comprenez qu'on devait venir l'enlever pour le faire roi, il se retirait de nouveau dans la montagne tout seul" (Jean 6.15).

Ce n'est pas à des politiques (ni au roi Hérode ni au Gouverneur Pilate) que Judas livre Jésus mais bien aux Grands Prêtres (Marc 14.10), et Jésus capturé est d'abord emmené chez le Grand Prêtre (Luc 22.54) qui ne lui demande pas: "Es-tu un chef politique?" mais précisément: "Je t'adjure de nous dire si tu es le Christ le Fils de Dieu" (Matthieu 26.63).

Toutefois, devant Pilate les ennemis menteurs de Jésus l'accusent "d'exciter la nation à la révolte et de se prétendre roi" (Luc 23.2); c'est pourquoi ce Gouverneur pose au Christ cette question: "Tu es le roi des Juifs?" (Matthieu 27.11). Alors l'Accusé divin parle différemment de Louis O'Neill: "Mon royaume N'EST PAS DE CE MONDE; si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux Juifs; mais NON, mon royaume

N'EST POINT D'ICI" (Jean 18.36)! Au sommet de la croix, il est écrit: "Jésus le Nazéen, le roi des Juifs" mais c'est Pilate qui a "rédigé cet écriteau" (Jean 19.19). Au pied du gibet, les Grands Prêtres se gaussent: "Que le roi d'Israël descende maintenant de la croix" (Matthieu 27.41-42) mais le Crucifié tout-puissant n'en descend pas pour leur prouver qu'il règne sur la politique.

Après la résurrection, je ne trouve absolument personne qui, dans les quatre Évangiles, traite Jésus de "roi"; O'Neill faulx (3e colonne) une indirecte allusion aux "disciples d'Emmaüs" mais il a soin de ne pas citer leurs paroles: "Tu es bien le seul à ignorer ce qui est advenu à Jésus qui s'était montré un prophète" (Luc 24.18-19). Loin d'y considérer Notre-Seigneur comme un roi terrestre, Jean (20.30-31) a rédigé son Évangile entier pour que nous croyions que Jésus "est le Christ, le Fils de Dieu".

Jésus sera roi au jugement dernier: "Alors le Roi dira à ceux qui sont à sa droite: prenez possession du royaume" (Matthieu 23.35). On est tenté de conclure que le prêtre O'Neill ne comprend pas aussi bien qu'un des deux larrons, qui parle d'un roi APRES LA MORT: "Jésus, souviens-toi de moi quand tu viendras (au futur) dans ton royaume" (Luc 23.42).

Armand CROTEAU.

Montréal, le 10 avril 1975

bloc-notes

Ressortissants américains ou otages?

C'est à M. James Schlesinger, chef du Pentagone, que l'on doit la précision que ce qui se passe en Indochine est "unique". C'est "unique" parce que c'est la seule région au monde où Washington ait les mains liées par une interdiction du Congrès. C'est dire que c'est un vase clos, ou du moins ce devrait l'être, et le non-interventionnisme en Indochine n'empêchera pas ailleurs le déclenchement immédiat de "toute la force de la puissance militaire américaine".

C'est précisément ce vase clos qui nous intéresse et le débat actuellement en cours à Washington fait penser à une cruciale expérience menée in vitro dans le plus grand laboratoire du monde. Précisément, avec des conditions qui ne se retrouvent peut-être nulle part ailleurs, avec des éléments spécifiques, dans un climat artificiel propice à l'éclosion d'une politique nouvelle.

Ainsi des arguments, ainsi du langage, ainsi de l'objectif recherché.

Le fond du débat est double: la demande de crédits supplémentaires destinés au Sud-Vietnam et le pouvoir présidentiel de faire usage de la force pour "récupérer" des ressortissants américains et des amis sud-vietnamiens que menacerait une victoire du GRP. Pour ce qui est des crédits de l'ordre de 250 millions en aide humanitaire, il n'y a pas grand-chose à dire sinon que le Sénat semble déjà décidé à en consentir pour 200 millions. Mais il en va autrement des 722 millions en crédits militaires.

C'est là qu'intervient MM. Kissinger et Schlesinger, chacun à son tour, pour manier l'euphémisme. Pour le secrétaire d'État, ces crédits militaires renforceraient les possibilités saïgonnaises d'aboutir à un accord négocié. Le succès du précédent accord n'est pas très encourageant, mais continuons: dans l'esprit de M. Kissinger, le refus de ces crédits ne laisserait à Saïgon d'autre recours que de mettre au point la reddition. À étudier la situation sur le terrain, on ne voit pas

très bien la différence entre l'objectif de la négociation souhaitée et le résultat de l'arrangement appréhendé... On a beau tromper aux quatre coins que Xuan Loc tient toujours, c'est pur délire de penser que 722 millions de plus permettront à Nguyen Van Thieu de se maintenir. À titre de comparaison, le sénateur Church estime entre 5 et 10 milliards le matériel et l'équipement abandonnés ces dernières semaines par les forces saïgonnaises. Par une finesse comptable, le Pentagone quant à lui déduit du prix d'achat initial de ce matériel l'amortissement étalé sur plusieurs années pour situer la somme tout près des 800 millions. Et pourquoi ne pas retrancher aussi la somme que représente la ferraille irrécupérable pour les militaires et susceptible d'être vendue au poils?

Mais le plus dramatique élément apporté au débat encore une fois par le chef du Pentagone: il faut s'attendre à un "bain de sang" au Vietnam si le pays "tombait", un bain de sang apocalyptique où entre 200.000 et 1.200.000 Sud-Vietnamiens seraient liquidés! Accorder les crédits demandés donnerait, dans cette perspective rouge, "une chance" aux Saïgonnais; les refuser ne leur laisserait aucune chance... C'est un peu élémentaire comme raisonnement d'autant plus que les trois-quarts du pays déjà passés au GRP n'ont pas à proprement parler donné lieu à ce genre de massacres et d'atrocités. Il y a lieu de retenir ici cette curieuse notion de "bain de sang" car outre le fait qu'elle est de nature à épouvanter l'auditoire elle contribue aussi à légitimer ou du moins à faire admettre cet autre bain de sang qu'occasionnerait un recours à la force pour la "bonne cause".

Car, c'est là précisément que nous est réservé l'essentiel, si l'évacuation de près de 6.000 Américains est dans l'ordre constitutionnel, celle de 200.000 amis Sud-vietnamiens nécessite des moyens et des pouvoirs autrement plus considérables. Aux dernières nouvelles, le département d'État aurait décidé de ne garder au Sud-Vietnam qu'un millier d'Américains dont la présence est jugée nécessaire. Et, à ce propos, tant le GRP que le Nord-Vietnam, citant le précédent de 1973, se disent prêts à garantir la sécurité de ces ressortissants américains sans qu'il soit besoin de recourir à une force de frappe disproportionnée pour les évacuer. Quant aux 200.000 Sud-Vietnamiens, c'est une autre paire de manches: bien malin qui pourra distinguer une force d'intervention d'une force d'évacuation de cet ordre-là.

L'essentiel, encore une fois, n'est pas débattu. Au contraire, on cherche

à éviter de l'aborder: le millier d'Américains laissés au Sud-Vietnam — leur nombre est sujet à discussion — sont ce qu'il convient d'appeler des otages. Dans les rares déclarations officielles les concernant, on a toujours mis l'accent sur le fait que leur évacuation démorale le régime Thieu. En d'autres termes, ils sont la caution en nature consentie au maintien d'un régime condamné par sa propre corruption, et pour aller un jour les récupérer, il faudra recourir à la troupe.

Un tel raisonnement officiel à des exemples dans d'autres pays, mais s'agissant de soldats, de commandos ayant accepté le sacrifice pour le bien collectif. Ce qui fait la douloureuse originalité de ces Américains au Sud-Vietnam c'est que d'abord il n'y a aucune cause collective à défendre, et qu'ensuite on s'obstine à nous affirmer depuis deux ans que ces Américains-là sont des civils, techniciens et experts.

Il ne saurait être question de contester à Washington le droit élémentaire de sauver ses ressortissants et de se doter en conséquence des pouvoirs nécessaires. Mais on s'interroge sur la nécessité de garder ces ressortissants en otage si longtemps qu'il faille donner un jour l'assaut pour les récupérer. L'intelligence ne, se mesure pas à la puissance mais à la stratégie qui consiste précisément à éviter d'y recourir inutilement.

Georges VIGNY

Le diable aux Postes?

Je ne sais quel diable loge aux Postes, mais les années passent et se ressemblent à peu de choses près. La guerre a repris entre le ministère et le syndicat des postiers. D'un conflit à l'autre, les parties viennent à bout de s'entendre, mais pour une simple trêve, dirait-on, chacune attendant une meilleure occasion pour régler de vieux comptes avec l'autre. La querelle du code postal n'est pas encore réglée, et voilà qu'on se bat encore, cette fois à propos d'employés "occasionnels", embauchés par un ministère dont on croyait que les méthodes de rationalisation en avaient fini avec cette pratique.

Le ministère de M. Bryce Mackasey estime que si les postiers ne sont pas contents, ils n'ont qu'à recourir à la procédure de griefs. Fort bien. Mais si le ministère n'est pas satisfait de leur comportement, pourquoi n'invoque-t-il pas lui-même pareil recours? Il est douteux, en réalité, qu'une telle procé-

dure puisse être appliquée dans le conflit actuel. Ce n'aura pas été, au demeurant, le seul cas où même une excellente procédure de griefs se serait trouvée débordée par les événements. Le ministre affirme qu'il veut simplement que la poste marche, mais il prend des mesures qui sont de nature à la paralyser. Le syndicat flaire une provocation et promet de ne pas tomber dans le piège d'une grève illégale. Manifestement, les parties vont devoir retourner à la même table.

Certes, il ne faut pas dramatiser l'exercice. Les postes canadiennes ne sont pas rendues au point où il faille brûler ou vendre des tonnes de lettres ou de paquets non distribués comme en Italie! D'ordinaire, les syndicats redoutent un manque de travail qui peut se traduire par des mises à pied. C'est plutôt le contraire qui se produit présentement puisqu'on manque si peu de courrier que le ministère doit faire travailler ses employés en temps supplémentaire ou embaucher des "occasionnels". À cet égard, il est bizarre qu'on recoure à cette dernière catégorie de main-d'oeuvre, alors que déjà le ministère compte des postiers à temps partiels pour qui le syndicat recherche un meilleur statut.

Certains y voient la persistance d'un patronage ou du fait du népotisme. Ces accusations ne sont pas prouvées cependant: avant d'en faire le thème de sa campagne, le syndicat devra étoffer le dossier, si tant est que cet aspect du problème doive vraiment entrer en ligne de compte. La multiplication des catégories d'employés peut en effet s'expliquer par le flux du travail aux Postes, aussi bien que par la détermination du gouvernement d'affaiblir un syndicat traditionnellement militant. M. Bryce Mackasey n'a pas la réputation d'un briseur de syndicats, mais l'on ne peut en dire autant de son ministère. Quel que soit l'abscès, il est étonnant qu'après autant d'années il n'ait pas encore été vidé.

Les relations de travail viendraient-elles à bout de s'assainir aux Postes si ce ministère était transformé en une société de la Couronne? A première vue, cette solution réclamée par les postiers à l'avantage de dépolitiser les choses, un président de société d'État n'ayant pas d'image partisane à protéger ou à bâtir, et le cabinet redoutant moins la propagation de "précédents" au sein de la Fonction publique.

Cette marge de manoeuvre s'est rétrécie cependant ces dernières années, et la poste étant comme le rail un moyen majeur de communication, le problème revient tôt ou tard au gouvernement, s'il n'est pas autrement résolu.

Jean-Claude LECLERC

L'école privée doit vivre

Je suis estomaquée quand j'entends certains gens attaquer l'école privée. Leurs raisons sont les plus farfelues et parfois même ridicules. Leur pire faiblesse, c'est d'oublier que dans une société démocratique comme la nôtre, la parents conservent la liberté de choisir l'institution qui répond le mieux à leurs aspirations. Et l'État doit protéger ce droit par des subven-

tions. Les statistiques de l'O.N.U. nous révèlent que tous les pays démocratiques ont des écoles privées. Pensez aux écoles de l'Angleterre qui donnent un enseignement de grande qualité. Ces mêmes statistiques nous disent même que 55 pays subventionnent les écoles privées élémentaires (ce que ne fait pas notre gouvernement).

Notre nouveau messie

Voilà! plus besoin de "Tarrabiscotter": le mot est lancé! Nous avons enfin, après bien des ratés, notre héros national authentique et proclamé: notre "monstre sacré" de la libération; notre messie, envoyé du ciel, mais évidemment en prison, comme il se doit, et bel et bien condamné, lui aussi, pour la cause de la vraie libération! Grand merci donc à un distingué professeur en Service, social et autre, qui nous vient, lui aussi, du ciel, sans doute, pour nous l'avoir si angéliquement signalé.

Je crois cependant qu'on n'a pas su rendre suffisamment justice à ce nouveau messie bien québécois, au nom de tous les décolonisés, au nom de tous (et de toutes) les libérés, de nous également de milliers de sans-voix, de sans-noms, libérés

aussi, grâce aux bons services de l'art hygiénique de la succion, d'un supposé-droit à l'existence, je désire adresser à notre avorteur national mon hymne personnel d'appréciation.

Docteur Morgentaler! Qu'on vous reconnaisse pour grand bienfaiteur de la nation: vous contribuez si efficacement à la régression, au Québec, de la m... race française, en prenant, à vos risques et avantages, le mal à sa racine.

Qu'on vous regarde comme insigne serviteur d'une race supérieure: vous vous êtes compromis si lestement, sans céder sur le cachet, pour stopper cette stupide croissance française.

Qu'on vous admire parce que millionnaire par succion (7.000 x 200 = 1.400.000), vous avez même daigné accomplir en bon français votre

profitable et salvifique génocide.

Cher docteur, qu'on vous reconnaisse officiellement comme sauveur: je vous propose déjà comme premier récipiendaire d'un national ORDRE DU QUÉBEC, que la Société St-Jean-Baptiste de Montréal ne manquera pas de créer tout exprès, aussitôt acquis notre statut politique de nation suicidaire et libérée. Suivront ensuite, mais sans honte pour vous, d'autres bienfaiteurs éminents et méconnus, déjà décorés ou à décorer toujours, tels les Tremblay, les Tarrab et autres préposés à notre génocide culturel, actuellement bien amorce.

Et que vienne enfin le moment d'entonner le solennel REQUIEM québécois!

"Je me souviens", que diable! Roland POTVIN Chicoutimi, le 5 avril 1975.

Aspects inquiétants du jugement Morgentaler

En tant qu'électeur dans votre comté d'Outremont, je vous écris car je suis très préoccupé par la décision rendue par la Cour Suprême du Canada dans le cas du Dr Morgentaler.

Vous l'avez dit vous-même, la situation qui existe au Québec en ce qui concerne l'avortement est très injuste. 27 seulement des 281 hôpitaux du Québec ont un comité thérapeutique d'avortement! Dans ces circonstances, il me semble que ce qu'a fait le Dr Morgentaler est compréhensible, humain et essentiel.

La décision de la Cour Suprême rend maintenant la loi tout à fait claire: les sections 251 et 252 du code criminel sont donc directement opposées aux droits de la personne et en particulier à ceux de la femme, à notre droit de contrôler notre propre corps — un droit qui, d'après les derniers sondages, recevait 72% d'appui de la part du public canadien...

Vu cette décision et la situation telle que vous l'avez décrite vous-même, il ne reste maintenant au-

cune alternative au gouvernement que d'abroger ces sections 251 et 252 du code criminel. Si l'action du Dr Morgentaler est considérée illégale mais, comme vous en conviendrez, justifiable, la loi elle-même doit être changée.

Un autre point inquiétant, quoique secondaire par rapport aux sections 251 et 252, c'est la façon dont le Dr Morgentaler a été incarcéré. Un jury de 12 Québécois l'a bien acquitté. Si une cour supérieure décide par la suite que ce jury avait été mal dirigé, pourquoi cette cour

n'a-t-elle pas vu bon de renvoyer le cas pour un nouveau procès avec un jury mieux dirigé?

Monsieur le ministre, l'Année Internationale de la Femme est sous votre tutelle au sein du cabinet. Vous êtes donc la personne la mieux placée pour présenter un Bill au Parlement afin d'abroger les sections 251 et 252 du code criminel. En ce faisant, vous ne ferez que porter vos déclarations à leur fin logique, en tenant compte des revendications de vos électeurs.

Régine MILLER Montréal, le 2 avril 1975

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Traité: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bonin, Ville Industrielle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$45 par année, six mois, \$25 à l'étranger; \$50 par année, six mois, \$28, trois mois, \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$120 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré, numéro 3838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

la parole du jour

"Je ramènerai mes brebis de tous les lieux où elles furent dispersées quand survint le jour de brouillards et de ténèbres" — Ézéchiel 34.12.

"Qu'il n'y ait point parmi vous de divisions. Soyez bien unis dans la même esprit et dans la même pensée" — 1 Corinthiens 1.10.

"Un anneau d'or au groin d'un pourceau: voilà ce qu'est une femme belle, mais dépourvue de tact" — Proverbes 11.22.

des idées

des événements

des hommes

Les implications du PPBS et de la réforme Després

Par le biais du "fait accompli budgétaire", prépare-t-on une mainmise du ministère de l'Éducation sur les universités?

Maintenant que la réforme de l'Université du Québec proposée par le président Després a été ratifiée par l'Assemblée des gouverneurs, maintenant que ceux qui s'y opposent ont décidé de poursuivre leur lutte sur d'autres terrains, nous voulons exposer certains problèmes de fond liés à ce débat sur la "réforme Després", et qui n'ont pas reçu des médias l'attention qu'ils méritent.

En effet, si la réforme Després en a inquiété plusieurs parce qu'elle contreviendrait à des dispositions des conventions collectives des constituantes, cette réforme nous inquiète aussi parce qu'elle fait surgir trois questions auxquelles elle apporte en douce des réponses par trop sommaires et par trop chargées politiquement: quels sont les critères de rendement et d'efficacité d'une université? Qui doit arrêter le choix de ses productions (en termes de types de production, de volume de production et de qualité des productions)? Et quelles doivent être les relations de l'université avec le "milieu socio-économique"?

Deux événements significatifs mais peu connus

De plus, si l'opinion publique fut grandement informée du débat sur la "réforme", peu de choses furent dites sur deux événements qui l'ont précédée et qui ne sont rien pour sécuriser le milieu universitaire sur l'état d'esprit qui a présidé à la "réforme": le premier événement fut le recours à des questionnaires sur les méthodes pédagogiques employées par les professeurs et chercheurs, questionnaires visant à évaluer les coûts des "productions" de l'université (cours et recherches); le second événement fut l'introduction à l'université de la rationalisation des choix budgétaires, méthode de gestion des budgets axée sur les choix de production.

Malheureusement la façon cavalière et donquichottesque du ministère et des universités d'administrer ces questionnaires aux directeurs des départements, utilisant quelquefois des pressions peu subtiles pour inciter ceux-ci à répondre aux questionnaires sur les méthodes pédagogiques dans sa première version, ne pouvaient qu'inquiéter les professeurs et chercheurs sur les mobiles de l'administration.

Qui plus est, la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation, alors qu'elle avait pris acte

du tollé de protestations soulevé par la première version du questionnaire, envoya pendant les vacances une version plus raffinée du même questionnaire à un échantillon de professeurs; elle le fit sans consulter ni les entités pédagogiques et de recherche dûment constituées (tels les instituts de recherche et les départements), ni les syndicats et associations de professeurs: comment mieux faire pour donner l'impression que l'on veut obtenir des informations à l'insu des principaux groupements intéressés?

Quelles étaient ces informations? Il s'agissait de connaître, pour chaque cours dispensé, les méthodes pédagogiques utilisées, les ressources physiques et humaines auxquelles faisaient appel ces méthodes, l'investissement-temps pour chaque professeur dans chaque cours. On voulait ainsi arriver à déterminer le coût-type des cours en fonction de quatre variables: le caractère nouveau du cours, les méthodes utilisées, la discipline scientifique de rattachement du cours et l'institution universitaire de dispensation du cours.

Conscients de ces attentes, les professeurs, estimant que chaque cours constitue une relation spécifique entre un groupe d'étudiants et un professeur, dans un cadre donné et dans une conjoncture donnée (cela est d'autant plus vrai pour les sciences humaines et les lettres), étaient justifiés de craindre de la part du ministère une volonté de standardisation des coûts de production des cours, laquelle standardisation serait à la fois trans-universitaire et trans-disciplinaire.

La "longue main" du PPBS

Pourquoi une telle standardisation des coûts? Cette standardisation des coûts est essentielle à l'application à l'intérieur d'une université du système de gestion budgétaire appelé "Rationalisation des choix budgétaires" (R.C.B.), mieux connu sous son appellation anglaise "Planning, Programming, Budgeting, System" (P.P.B.S.).

Ce système nouveau de gestion budgétaire remplace les méthodes vétustes de gestion qui avaient pour principe d'accorder des budgets nouveaux sur la base d'une évaluation floue des budgets accordés l'année précédente (méthode que la D.G.E.S. du M.E.Q. appelait méthode historique).

Au contraire la R.C.B. détermine les choix budgétaires, non pas surtout à partir des années

antérieures, mais en fonction des objectifs de production de l'année en cours et des années à venir. Cette rationalisation comporte quatre étapes:

1) détermination d'une planification globale et pluriannuelle des productions (ex.: il faut avoir produit en 1976 tant d'unités de cours, tant d'unités de recherche, etc.);

2) détermination d'une structure de programmes qui visent concurremment à réaliser cette planification. Ces programmes se réalisent par la réalisation de leurs sous-programmes qui à leur tour ne sont censés avoir été réalisés que lorsque les activités qui les composent sont réalisées. Ainsi, si la planification indique que la 1ère année, 10,000 diplômés de 1er cycle doivent être produits, dont par exemple 20% en administration et économie, 30% en sciences humaines, 5% en sciences de la santé, 5% en droit et sciences juridiques, 10% en sciences pédagogiques, 20% en sciences techniques et 10% en lettres; si cette même planification indique que 50% des productions doivent être réalisées dans la région de Montréal, 30% à Québec et 20% ailleurs au Québec; la structure de programmation tiendra compte de ces contraintes et de nombreuses autres contraintes encore plus complexes (celles que j'ai présentées étant simplifiées), pour présenter un programme par domaine (santé, sciences humaines, etc.); une activité par année de cycle nécessaire à la formation d'un diplômé. Chaque activité indiquera donc le nombre d'étudiants à former par année, par département, par université et par discipline scientifique: les unités de production seront ainsi déterminées.

3) la troisième étape consiste en la budgétisation de ces productions: il importe donc de savoir quel est le coût de ces unités de production (que sont les étudiants-cours à diplômer). Cette estimation des coûts doit se faire par "opération-méthodes-pédagogiques" dont nous avons parlé ci-haut et à partir des données, très incomplètes au jugement du ministre, que les universités possèdent. Les coûts étant estimés sectoriellement (par discipline scientifique) et géographique, il suffit maintenant de multiplier les unités de production voulues par les coûts estimés pour arriver au budget annuel de base de chaque département de chaque université. Les budgets sont légèrement ajustables de façon mécanique en fonction de variations dans les coûts (ex.: inflation, négociations de conventions collectives, etc.);

4) la dernière opération survient après la distribution des sommes et évalue la méthodologie et les critères des trois premières étapes afin de corriger le processus pour l'année qui vient.

Comme on le voit maintenant, l'estimation des coûts constitue une étape tout à fait stratégique dans la rationalisation des choix budgétaires. Or toute cette opération se fait à partir d'une standardisation estimée des coûts sans que les professeurs et étudiants (les principaux intéressés) soient présents; on n'y tient aucun compte de la spécificité de chaque relation étudiants-professeurs et limite ainsi, au moyen du fait accompli budgétaire, la marge d'autonomie dont les professeurs jouissent pour décider quelles méthodes pédagogiques seront utilisées pour chaque cours et quelle proportion de leur temps est consacrée à chaque cours.

Chaque année, et c'est le propre d'un cours de niveau universitaire, le domaine du cours évolue de façon différente; chaque année, le professeur envisage de modifier son style d'enseignement et ses méthodes afin de rendre sa matière, souvent hautement technique, plus accessible: dans cette optique, toute standardisation des coûts est aussi iréaliste qu'acceptée à moins que l'on consente à diminuer très sensiblement la qualité des enseignements et à encadrer encore un peu plus l'université dans un état de normes budgétaires pré-définies par une certaine rationalisation administrative.

Nous savons tous en effet, dès lors que des budgets sont accordés combien il est difficile de renégocier certaines enveloppes budgétaires pour des questions qui sur le terrain (dans les salles de cours) sont essentielles mais qui, aux yeux du fonctionnaire de Québec, ne sembleraient que vétilles: car si celui-ci a jusqu'à ce jour été préoccupé de coûts de production, on ne l'a pas encore vu définir le seuil de qualité acceptable pour un cours universitaire et les coûts liés à ce seuil.

par JACQUES BOURGALT

■ L'auteur de cet article est professeur d'administration publique au département de Science politique de l'Université du Québec à Montréal. Il est aussi l'auteur d'une thèse sur les sous-ministres à Québec. M. Bourgault explicite les raisons qui incitent de nombreux universitaires à se mêler de la réforme Després et d'autres réformes ont reprises dans le domaine universitaire au nom de la rationalité administrative.

La prépondérance des fonctionnaires

Plus grave encore, mais cette fois pour la communauté québécoise tout entière et non seulement pour les universitaires, il y a le problème des choix de planification et de production. En effet, les deux premières étapes de la R.C.B. font définir combien d'unités de production (enseignement et recherche) il y aura annuellement et pluriannuellement par région, par discipline scientifique et par université.

Or qui posera ces choix? Au nom de quoi et de qui les fera-t-on?

A partir du moment où la D.G.E.S. aura décidé, par exemple qu'il faut dans telle région 30 diplômés de telle matière à un coût fixe, les jeux seront faits. Les fonctionnaires de Québec qui poseront ces choix s'inspireront probablement de leurs estimations (et de celles de fonctionnaires d'autres ministères) des attentes du marché du travail et du nombre d'étudiants à admettre à l'université sera fonction de ces choix qui détermineront les unités à produire.

Sans nier le besoin pour la collectivité de veiller à ce que ses fonds ne soient pas dilapidés pour satisfaire des besoins non prioritaires, on doit remarquer qu'une telle démarche intellectuelle ne directement le droit de tous les citoyens à utiliser l'université pour obtenir les enseignements et la formation de leur choix, quelle que soit la région d'où ils viennent et la discipline qui les intéresse.

Dès que l'on établira que 30 diplômés doivent être "produits" dans telle région en génie civil, par exemple, et que le taux de réussite est de 60%, l'université du coin n'aura de budget que pour 48 admissions, c'est-à-dire les 48 candidatures qui apparaitront les plus "fortes" au comité d'admissions.

Or les études menées par la C.E.C.M. lient directement les bons résultats scolaires aux conditions socio-économiques et socio-affectives dans lesquelles les enfants vivent: il y a donc peu de chances que, parmi les 48 candidatures retenues, se trouvent une forte proportion de défavorisés ou d'enfants de petits salariés. Est-ce bien cela que l'on appelle la démocratisation de l'enseignement et l'accessibilité égale pour tous à l'enseignement supérieur?

Même si l'on ne tenait pas compte de ces questions, le seul fait que des choix aussi importants (choix des unités de production) soient faits presque exclusivement par des fonctionnaires (et ce sera le cas à moyen terme comme nous le verrons plus loin) ne peut qu'inquiéter d'un double point de vue.

D'une part, ces fonctionnaires n'auront-ils pas la tendance normale à privilégier dans la répartition des unités de production, les disciplines qui les ont eux-mêmes formés (peut-on leur reprocher d'être fiers de ce qu'ils sont devenus?) ou encore à privilégier des domaines qui conjoncturellement sont valorisés par certains politiciens et à en dévaloriser d'autres qui n'ont pas la cote auprès de certaines éminences grises (tous se rappellent la sortie, il y a quelques années de Gérard Filion qui, pour illustrer sa pensée sur les sciences humaines, croyait constater qu'il y avait au Québec plus d'anthropologues que d'Esquimaux!). Or la valeur objective des disciplines scientifiques ne dépend ni des sautes d'humeur des prétendus "bons

administrateurs", ni d'un mode conjoncturel par rapport aux prétendues attentes estimatives du marché du travail, ni de la rancune que des milieux politiques et d'affaires peuvent entretenir contre des étudiants dont le profil de formation est tel qu'ils questionnent et contestent plus la société que d'autres.

D'autre part, le fait d'opérer de tels choix est lui-même un "multiplicateur" des modes de valorisation des disciplines. Plus encore, c'est un multiplicateur des valeurs et hypothèses qui président à ces choix (ex. marché du travail, besoins des entreprises, système universitaire de contingentement, etc.). On note donc ici un rôle idéologique très important dont l'impact sur la société, sur la façon de penser des gens ne saurait être passé sous silence. Or à partir de quelle légitimité un fonctionnaire peut-il (volontairement ou pas, là n'est pas la question) exercer un tel rôle?

La fin des postulats libéraux et autonomistes?

Les "structures idéologiques" de ces fonctionnaires n'ont pas à être retrasmises par l'université. Si tel était le cas, la société libérale devrait le dire clairement et enterrer de facto la pseudo-autonomie intellectuelle des universités dites libérales. Or le processus que nous observons actuellement fait poser ces choix de façon implicite, par le biais du "fait accompli budgétaire".

On a souvent dit que les professeurs avaient tort de craindre cette réforme budgétaire parce que les universités bénéficieraient d'une autonomie juridique qui les met à l'abri de telles contraintes imposées par Québec et que de toute façon, si on se basait sur les expériences passées, il n'était pas dans les habitudes des universités d'avoir des conceptions aussi mercantilistes pour aborder les problèmes de l'enseignement universitaire.

Dans l'organisation du système universitaire que nous connaissons jusqu'à ce jour, les universités et instituts de recherche bénéficiaient au moins nominativement d'une grande marge d'autonomie: créées par une loi, ces institutions détenaient une charte qui définissait leur mode de fonctionnement, leurs politiques et leurs orientations.

Mais de plus en plus, le budget des universités est devenu déficitaire par rapport à leurs

ressources propres (frais de scolarité, subventions d'organismes non ministériels et services divers). Les universités, pour assurer leur développement et le maintien des programmes existants, ont dû compter de plus en plus sur les subventions essentielles du ministère de l'Éducation. Comme dans les autres domaines de l'activité gouvernementale (santé, municipalités), ces subventions sont assorties de conditions qui visent à assurer l'égalité des citoyens quant aux bénéfices qu'ils tirent des deniers publics, à assurer des normes minimales de saine gestion et une politique coordonnée de développement de la recherche et de l'enseignement universitaire. Plus ces subventions sont importantes (elles représentent largement plus de la moitié des ressources des universités), plus les conditions qui les accompagnent peuvent se permettre d'être contraignantes.

Mais une certaine tradition libérale de l'enseignement et de la recherche au niveau universitaire voulait préserver ce milieu des interventions trop contraignantes des milieux politiques et des milieux d'affaires. Il fallait donc, pour appliquer un nouveau système plus contraignant de gestion budgétaire et surtout de détermination des orientations universitaires, que quelqu'un dans une université brise la glace et crée le précédent. Nous estimons que ce précédent vient d'être formellement créé par la Réforme Després à l'université du Québec.

Tant que les universités étaient contrôlées par des élites dont la mentalité se voulait protectionniste et tant que ces universités faisaient bloc, il était difficile pour le ministère de l'Éducation, d'intervenir trop lourdement. Si un homme aussi extérieur au milieu universi-

taire et à ses préoccupations que M. Robert Després (non seulement son curriculum, mais ses actes à ce jour le prouvent) a été installé comme président de l'Université du Québec, et si la présidence de cette université s'est arrogée (pour le meilleur ou pour le pire, c'est un autre débat) les pouvoirs dont M. Després s'est doté aux dépens des constituantes (UQAM, UQTR, etc.), instituts de recherche et de l'Assemblée des Gouverneurs), le président a maintenant les moyens d'imposer un certain type de rationalisation des choix budgétaires et un certain mode de relations "milieu d'affaires - milieu universitaire" que les constituantes libérales traditionnelles n'auraient pas accepté auparavant.

Une telle puissance accordée à un président non-universitaire permettra à la DGES d'imposer à l'UQ des conditions telles au chapitre des subventions, que les constituantes, départements et instituts de recherche de l'UQ seront dorénavant soumis beaucoup plus aux normes de la DGES qu'à celles des unités juridiques décisionnelles prévues par les lois, chartes et arrêtés en conseil établis à ces fins.

Les autres universités ne devront-elles pas, par la suite, afficher la même docilité que l'UQ face aux normes, directives et choix d'orientations de la DGES si elles veulent obtenir de la part de la DGES un traitement financier équivalent à celui de l'UQAM? Le dernier rapport du Conseil des universités, de même que son rapport du printemps 74 et le discours du ministre de l'Éducation lors de la présentation des budgets en 1974, sont très éloquentes à ce sujet: les auteurs sont préoccupés de la rationalisation nécessaire des choix budgétaires et de la détermination des orientations des universités qui est sous-jacente à ces choix.



UNE VIE PLUS RICHE GRÂCE À L'AMOUR ET À L'AMITIÉ

NOTRE SERVICE DE RENCONTRES

DE DISTINCTION

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous les âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel. Retournez dès aujourd'hui le coupon ci-dessous.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Montréal H3B 1H9. Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits, sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

M. Mme Mlle Âge

Nom

Adresse

Ville

Téléphone

COURS DE LECTURE RAPIDE

Un soir par semaine (8 semaines)
À proximité de l'université de Montréal
À prix étudiant

AUGMENTEZ VOTRE PUISSANCE DE LECTURE EN

• Temps • Compréhension
• Mémoire

DÉBUT DES PROCHAINS COURS: LUNDI 5 MAI MERCREDI 7 MAI

Renseignements et inscriptions
Centre de lecture rapide
Tél.: 681-4545

Cours de fine cuisine de spécialités

23 avril, jour/soir

Escargots Dijonnaise
Coq au vin
Quenelles de pommes de terre
Salade au noix
Tarte Bourguignonne

Renseignements
Réservation
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard
2015 de la Montagne, #610, Montréal

Permis d'enseignement de culture personnelle

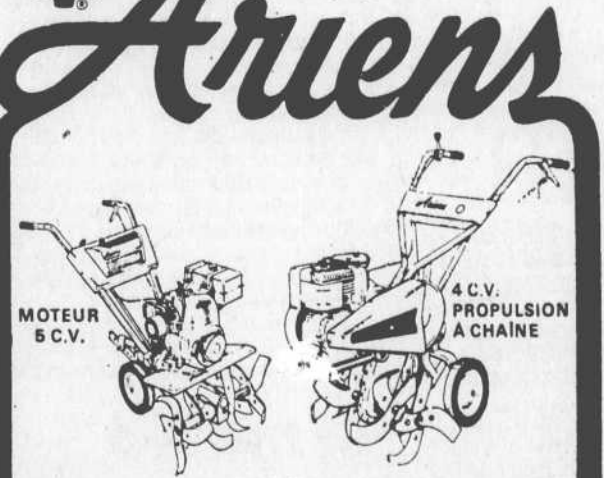
CHEZ

TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Hora d'œuvre
Potage du jour
Suprême de Chapon,
Riz Créole \$18.50
Saumon frais grillé, au
Fenouil,
Beurre d'échalottes \$21.50
Le Steak à la Clermont,
Pommes Parisienne \$23.50

Les Desserts
Le café
Les vins
Souvenir Blanc ou Champigny, à titre personnel.
Du lundi au samedi
de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA

bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

TOUJOURS À L'AVANT-GARDE!



Que vous cultiviez un petit jardin en arrière de chez vous ou qu'il s'agisse d'une ferme, il y a un motoculteur Ariens qui répond exactement à VOS besoins!

8 modèles, de 3 à 7 C.V.

NOUS OFFRONS UN SERVICE APRES-VENTE

w.h.perron
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval.
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

332-3610
Vaste terrain de stationnement

Ouvert: lundi au mercredi de 8h00 a.m. à 6h00 p.m.
jeudi et vendredi jusqu'à 9h00 p.m.
samedi jusqu'à 5h00 p.m.

ARMURISERS DE L'ESTRIE INC.

331 PRINCIPALE
GRANBY
(514) 372-7764

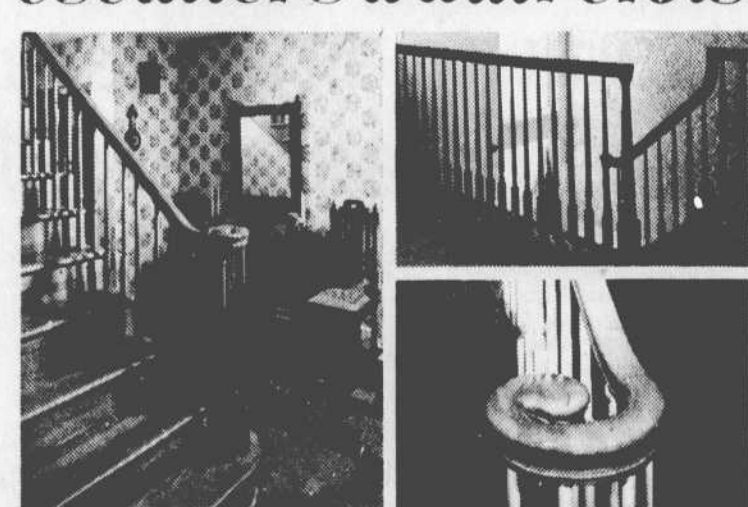
VENTE ET RÉPARATION D'ARMES À FEU

RÉVOLVERS - PISTOLETS - CARABINES - FUSILS

ÉQUIPEMENT DE POLICE



Nous fabriquons toujours ces magnifiques escaliers d'autrefois



Encore mieux? nos ébénistes les installent.

Bois & matériaux de construction
RAYMOND Inc.
distributeur exclusif pour la région de Montréal
11,200, boul. Maurice Duplessis,
Montréal, Qué. H1E 1M9
Tél.: (514) 326-2202



Brochure disponible sur demande

suites
de la première
page

CAS DE PATRONAGE

tre et des directives données en ce sens et si d'autres semblables ont été adressées à d'autres organismes indépendants, autonomes, comme la Caisse de dépôt.

M. Choquette a commencé par dire: "Permettez que je revienne de l'émotion que me cause le scandale du député de Maisonneuve."

Puis il a enchaîné qu'il avait la responsabilité de désigner les avocats qui représentent le gouvernement et ses organismes. "Il me semble que la réputation des deux procureurs mentionnés dans la lettre est suffisante pour dissiper toute ambiguïté ou équivoque sur leur compétence et sur l'intégrité de ces gens. Je ne vois pas pourquoi cette lettre n'aurait pas été envoyée par M. Dussault pour indiquer à cette commission les avocats qui devaient s'occuper des affaires juridiques et des litiges."

Le ministre a cependant souligné qu'il ne se rappelait pas de cette lettre mais que le signataire de la lettre, Me Jean-Marie Dussault, qui est depuis devenu juge, a exercé un excellent jugement en suggérant ces deux noms d'avocats.

Depuis ce temps Me Robert Demers a été nommé président de la Commission des valeurs mobilières et Me Pierre Choquette a lui aussi été nommé juge.

Malgré les réponses, M. Burns a continué à insister pour faire admettre à M. Choquette que la Caisse de dépôt ne relevait pas de la juridiction de son ministère.

Finalement, il a rétorqué que s'il n'avait pas la juridiction sur cet organisme, le président n'avait eu alors qu'à déchirer la lettre...

MANUEL SUBVERSIF

des orientations de la société."

Inquiet, le Dr Cloutier dit qu'il ne restera pas indifférent et que les parents ne devraient pas l'être, non plus que le Conseil supérieur de l'éducation, "lui qui n'a pas l'habitude d'être averti de ses avis". Pour l'instant, il se contente d'alerter l'opinion publique, espère que les commentateurs analyseront le document de la CEQ, et il avise aux démarches qu'il suggérera ensuite à l'Assemblée nationale. Il parle d'"actions ponctuelle", qu'il ne précise pas.

"Ce n'est peut-être pas par hasard, opine le ministre, que certains parents s'interrogent de plus en plus sur le secteur public. Ce n'est peut-être pas par hasard non plus si le secteur privé a tendance à gagner de plus en plus de terrain. Ce n'est peut-être pas par hasard qu'il est tellement difficile de régler la question

linguistique, et qu'on refuse de créer une espèce de chasse gardée dans le secteur public..."

"Je pense que tous les parents de bonne volonté se rendront compte qu'il y a là-dedans une action délibérée. Je suis à peu près certain que la majorité des parents ne veulent pas que leurs enfants de la maternelle, parce qu'il y a des fiches pédagogiques qui touchent la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire, soient soumis à ce genre d'influence."

En contrepartie, le ministre admet qu'il y a beaucoup d'éléments valables dans le "manuel du 1er mai" de la CEQ. "Le gouvernement n'est pas contre les travailleurs. Et le ministère de l'Éducation considère qu'il y a tout intérêt à ce qu'on sensibilise les enfants des écoles à la situation sociale telle qu'elle existe, mais pas dans l'esprit qui est sous-jacent à chaque page de ce document."

En conclusion, M. Cloutier se dit "convaincu que la majorité (des enseignants) s'y opposerait si elle avait le choix ou si elle pouvait véritablement statuer là-dessus."

Rédigé à l'intention des professeurs de tous les niveaux, le document se veut un prolongement "pratique" de deux documents antérieurs de la CEQ: "L'école au service de la classe dominante" et "École et luttes des classes au Québec". Il s'agit d'un recueil de suggestions de cours et d'activités para-scolaires à réaliser avec les étudiants, d'abord à l'occasion de la Fête des travailleurs et en d'autres occasions au cours de l'année académique.

BUDGET

taux d'intérêt pour les emprunts à long terme.

On explique par ailleurs que l'accroissement des dépenses dans son ensemble provient de la hausse des salaires et des traitements, pour une part de \$30 millions, et de la hausse du coût des services externes, pour une part de \$9,2 millions. Ces services externes comprennent le transport, les communications, les honoraires divers, les contrats pour l'enlèvement de la neige, etc... A cela s'ajoute une augmentation de \$16 millions pour les contributions de la ville à divers organismes, dont la CTCUM, et une augmentation générale de \$11,5 millions comprenant la contribution de Montréal aux caisses de retraite et pour les avantages sociaux.

Notons que les budgets de tous les services municipaux subissent une augmentation générale à l'exception du Service du secrétariat municipal. Les services qui ont les plus gros budgets sont: Incendie, Travaux publics et Voie publique, totalisant à eux seuls plus de \$130 millions. Sur les 21 différents services municipaux que compte Montréal, il n'y en a, en réalité, que 10 qui voient leur budget augmenter plus que le budget général, les autres subissant donc en réalité une diminution de crédits.

Le budget 1974-1975 de Montréal était de \$563,1 millions, incluant les taxes scolaires perçues au nom de la CECM et du PSBGM. En réalité les dépenses et les revenus municipaux étaient de \$424,2 millions, ce qui représentait une augmentation de plus de \$48 millions sur l'exercice précédent.

Ce budget n'avait pas comporté de hausse de taxe directement pour les con-

Mackasey refuse la loi d'un "petit groupe"

OTTAWA (par Michel Guénard) — Pour s'être rûé dans la soirée du lundi contre un cadre, manifestant par là un signe tangible d'exaspération, un autre membre du Syndicat des postiers du Canada vient d'être congédié par le Service des postes. Cela porte maintenant à 16 le nombre de syndiqués "suspendus indéfiniment" depuis le début des incidents du week-end qui ont perturbé le tri des lettres et colis au bureau central de Montréal.

Devant les journalistes, M. Bryce Mackasey, ministre des Postes, a expliqué hier les raisons de ces mesures disciplinaires à l'endroit de syndiqués qui, tantôt ruideraient leurs supérieurs immédiats, tantôt font la grève sur le tas en signe de mécontentement contre l'engagement de travailleurs occasionnels au bureau de poste. "Est-ce qu'on va subir la loi d'un petit groupe, de s'insurger M. Mackasey, ou permettre à nos cadres de diriger librement et en conformité avec leurs responsabilités le service postal à Montréal."

Selon lui, toute cette jacquerie qui se donne libre cours au bureau de Montréal tourne autour d'une question de principe qui devra tôt ou tard admettre le Syndicat des postiers: la seule filière reconnue pour régler les nombreux griefs accumulés c'est la convention collective.

M. Mackasey a déclaré qu'il ne songeait pas à réembaucher les 16 employés frappés d'une suspension indéfinie, rejetant ainsi l'hypothèse de l'attitude d'apaisement que d'aucuns souhaitaient le voir adopter.

Le nombre d'employés suspendus pour une journée atteint maintenant 740. Hier, les autorités postales n'ont pas procédé à de nouvelles mesures disciplinaires, à l'exception du congédiement d'un postier qui a assailli un supérieur.

A l'opposition lui manifestait des craintes de voir l'anarchie s'installer à demeure chez les postiers montréalais, M. Mackasey a répondu qu'en dépit des mesures disciplinaires qu'il s'était vu forcé de prendre à l'encontre de certains syndiqués, les négociations se poursuivaient toujours entre le responsable régional, M. Léo Durocher, et la partie syndicale.

Au plan national, le ministre n'a reconnu qu'indirectement que des négociations pouvaient avoir lieu entre ses hauts fonctionnaires et les dirigeants du Syndicat des postiers du Canada. "Je crois que non seulement le contenu de ces rencontres doit demeurer secret mais également le fait qu'il y ait des rencontres entre les principaux intéressés," de dire M. Mackasey en réponse à une question du représentant néo-démocrate de Winnipeg Nord, M. David Orlikow.

Le ministre a souligné qu'il comprenait mal l'exaspération dont faisaient preuve les postiers montréalais envers leurs confrères occasionnels (non syndiqués) puisque les listes de paie du bureau de Montréal montrent qu'au cours de la journée de samedi, le Service des postes a engagé 600 surnuméraires à temps et demi contre seulement 150 occasionnels pour venir prêter main-foite aux quelque 300 travail-

leurs réguliers du week-end.

La présence rue Saint-Antoine de ces occasionnels ne peut être perçue par le Syndicat comme un acte de provocation du ministère des Postes, soutient M. Mackasey, puisque nous avons fait appel à l'armée de réserve des 2,000 postiers pour effectuer ce travail d'urgence (débloquer le courrier de troisième et quatrième classe qui s'amoncelait depuis la dernière tempête de neige) mais que seulement 600 d'entre eux se sont présentés.

Quant à la grève des facteurs de la région de Québec, le ministre a dit regretter que 57 bureaux de poste soient touchés par cet arrêt de travail mais que "les syndiqués membres de l'Union des facteurs avaient simplement pris avantage de leur droit de grève qui a débuté lundi".

De son côté, M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, a déclaré hier que le gouvernement fédéral, "dans le but évident d'étouffer le militantisme des postiers montréalais à la veille des deux négociations dans ce secteur, a délibérément provoqué et planifié l'actuel conflit aux postes de Montréal".

Le président de la FTQ croit savoir que les centres de main-d'œuvre du Canada ont systématiquement réfrété des chômeurs au bureau de poste central pour y être engagés comme employés occasionnels non-syndiqués.

Une trentaine de municipalités de l'Est du Québec ont été privées hier de leur service de livraison du courrier en raison de l'insatisfaction grandissante des fac-

teurs du district de Québec devant la lenteur des négociations en vue du renouvellement de leur convention collective.

Un porte-parole syndical de la section montréalaise du même syndicat écartait hier la possibilité d'une grève tournante systématique et celle d'un débrayage immédiat des facteurs de la métropole. "Du moins pour l'instant", devait-il préciser en ajoutant qu'un ordre du comité national pourrait changer la situation du tout au tout.

Entre-temps, l'exécutif syndical des facteurs montréalais se réunissait hier et décidait de ne s'entreprendre aucune action qui pourrait perturber la livraison du courrier au cours des prochains jours. Il envisageait toutefois la possibilité de convoquer une assemblée d'information de ses membres pour demain après-midi. La décision de tenir cette assemblée dépendrait, selon le porte-parole syndical, de l'évolution de la négociation entreprise à l'échelle nationale.

De son côté, le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, déclarait hier sur les ondes d'une station radiophonique de Montréal qu'il espérait régler ce conflit aujourd'hui ou demain. Sinon, a-t-il dit, une grève générale pourrait être rapidement déclenchée.

Le contrat de travail des facteurs expirait le 9 octobre dernier. Le droit à la grève n'a toutefois été acquis que lundi dernier alors qu'un centaine de facteurs de Québec décidaient spontanément de s'en prévaloir sans qu'aucun mot d'ordre n'ait été lancé.

Montréal obtient le feu vert pour son fonds de roulement

QUEBEC (PC) — La ville de Montréal a obtenu le feu vert hier de l'Assemblée nationale pour porter de \$100 à \$250 millions le maximum qu'elle pourra emprunter, sur l'autorisation du comité exécutif, afin de constituer son fonds de roulement.

M. Marcel Léger, député péquiste de Lafontaine, s'est fait le porte-parole du Ralliement des Citoyens de Montréal pour tenter vainement de retarder l'adoption finale de cet amendement à la charte de Montréal contenu dans le bill 21.

Le RCM avait demandé par télégramme que la troisième lecture de ce projet soit reportée jusqu'après l'adoption du budget de la ville présenté au conseil de ville le soir même.

Mais le ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, a observé que cette demande n'est fondée que sur le fait que le conseil de ville n'a pas convoqué de séance spéciale avant de soumettre ce projet au gouvernement.

"J'ai dit au cours du débat de deuxième lecture — vendredi dernier — qu'il s'agit d'une mesure de dépannage qui découle d'un événement indépendant de la volonté des députés de cette Chambre et des autorités de Montréal: l'état du marché

américain, plus précisément lundi de la semaine dernière."

M. Goldbloom a réaffirmé que la charte de Montréal subira un examen en profondeur d'ici approximativement deux mois, dit-il, à l'occasion de la présentation en commission parlementaire d'un projet de loi privé de la part de la ville. "Nous aurons l'occasion de revenir sur cet amendement, s'il y a lieu", a poursuivi le ministre.

Il a également affirmé que le gouvernement ne pouvait surseoir à l'étude du bill 21 sans réduire dangereusement la marge de manoeuvre quotidienne dont a besoin Montréal.

Le député libéral de Verdun, M. Lucien Caron, a cependant souligné cette remarque, juste avant l'adoption du bill 21, appuyée par 68 libéraux et rejetée par les six députés péquistes présents et le créditiste Fabien Roy.

"Serait-il possible de dire aux administrateurs de Montréal qu'ils aient la même courtoisie à l'égard des villes de banlieue qu'à l'Assemblée nationale à pour Montréal?"

M. Caron a enchaîné: "Ils se servent de l'Assemblée nationale comme d'un pompier et, si les villes de banlieue ont besoin de Montréal, elles devraient s'attendre à autant de gentillesse de la part de Montréal".

Le député Léger s'est surtout élevé contre "le manque de démocratie de l'administration Drapeau" et c'est pourquoi il a exhorté M. Goldbloom à donner suite au télégramme qui lui a été adressé par le RCM, du fait que l'opposition au régime Drapeau n'a pas été consultée sur cet amendement.

M. Goldbloom a répété que les membres du RCM auront tout le loisir de se faire entendre devant la commission parlementaire à Québec sur la refonte éventuelle de la charte de la ville.

Le critique de l'Opposition officielle soutient toutefois que la demande du RCM était normale et qu'un "gouvernement responsable devrait permettre à ceux qui ont été élus démocratiquement de scruter le budget de la ville, avant qu'on accorde des privilèges à un petit groupe fidèle au maire Drapeau."

Toupin rassure meuniers et éleveurs

Tandis que le gouvernement fédéral se penchait sur la possibilité d'une loi d'exception pour rouvrir les ports du Saint-Laurent touchés par une grève des débardeurs, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, rassurait les meuniers et éleveurs du Québec en leur annonçant que près de 800,000 boisseaux de grains de provenance seraient disponibles prochainement.

Le conflit est réglé à l'UQTR

Le conflit de travail qui paralysait l'Université du Québec à Trois-Rivières depuis le 1er avril a pris fin hier, mais le retour au travail des quelque 200 professeurs en grève est subordonné à la conclusion d'un protocole d'entente de non-représailles entre l'Administration et les étudiants de l'institution.

Les professeurs ont accepté à 59% le projet de convention collective que leur a proposé le comité de négociation de leur syndicat, projet auquel ce comité avait donné un accord de principe lors de sa rencontre avec l'Administration, lundi.

Mais les membres du Syndicat des professeurs de l'UQTR, affilié à la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN), sont insatisfaits des projets d'ententes touchant la sécurité d'emploi, la permanence, l'évaluation, les salaires et les lettres d'entente.

Les hausses de salaire varient de 7% à 9,5%, "bien inférieures aux attentes des professeurs", déclarait hier soir un porte-parole du Syndicat.

En principe, le retour au travail est déjà commencé et les cours doivent reprendre normalement demain. Mais le syndicat y met une condition capitale: l'Administration doit s'engager à n'exercer aucune représaille contre les quelque 300 étudiants qui ont occupé le pavillon de l'Administration pendant la durée de la grève pour exprimer leur solidarité avec les professeurs. Or, il semble que les autorités de l'Université de Trois-Rivières se réservent d'engager des poursuites contre les auteurs des frasques étudiantes.

On dénombre quelque 2,000 étudiants à temps complet et près de 6,000 inscrits sur le campus de l'institution.

Enfin, le porte-parole du Syndicat annonce que les professeurs ont à l'unanimité décidé de verser à un fonds de secours les chèques de grève que la CSN doit leur adresser ces jours-ci et qui, au total, s'élèvent à \$3,000. Il est résolu d'en faire don aux grévistes de l'amiante de la région de Thetford ainsi qu'aux travailleurs de la Québec Wire de Trois-Rivières, en lock-out depuis décembre.

La grève est évitée de justesse dans le port de Montréal déjà perturbé

Par Jean-V. Dufresne

Déjà partiellement paralysé par la grève des débardeurs, le port de Montréal l'a échappé de justesse hier soir. Par une faible majorité de 35 voix au scrutin secret, les employés du port affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, ont voté leur appui aux recommandations du conciliateur fédéral Pierre Dufresne, mais non sans avoir exprimé leur réprobation devant un comité de négociations qui venait de s'avouer incapable d'obtenir de faire valoir une revendication capitale: l'indexation des salaires.

Le résultat du scrutin: 199 en faveur, 164 contre. Signalons que les employés du port qui regroupent diverses catégories de travailleurs spécialisés, ainsi qu'un bon nombre de manoeuvres, n'ont accepté les recommandations qu'après que le Conseil des ports nationaux eut fait de même. Dans un premier temps, le Conseil avait rejeté le rapport de M. Dufresne, mais il convoquait en dernière heure hier le comité de négociation du syndicat, non sans savoir qu'aux premières heures d'aujourd'hui ce dernier était légalement autorisé à paralyser les opérations portuaires.

Le syndicat qui recrute quelque 550 em-

ployés se voit accorder deux hausses successives de 90 cents l'heure, la première année et de 12,5% pour la deuxième, ou environ 66 cents.

La hausse initiale comprend cependant un forfait de 23 cents l'heure accordé à la veille des élections fédérales de juillet dernier par le truchement d'un ajustement global de \$500, "et c'était pour acheter non aies à la veille des élections", s'écriait hier un syndiqué, M. Roger Ferguson, qui affirme donc que la hausse de 90 cents, c'est, en réalité, une hausse de 67 cents, un gain du reste sans valeur aucune, dit-il, puisque le syndicat n'a pu obtenir l'indexation des salaires qui eut pu sauvegarder l'enrichissement.

Sous l'ancienne convention, le salaire horaire pondéré était \$4,35, le salaire maximum \$4,89, et le salaire minimum \$4,03. La vigoureuse intervention de M. Ferguson a fait croire un moment que les recommandations de l'exécutif du syndicat seraient rejetées massivement. Ce fut le contraire: l'écart est fragile et le mécontentement s'est manifesté au sortir de la salle par quelques solides coups de pied dans les chaises, éternelles victimes des conflits syndicaux.

grave parce qu'il s'agit d'une loi des lois

plus importantes qu'il ait adoptées le gouvernement actuel, et on fait dire à celui qui la présente le contraire de ce qu'il a toujours défendu. Et ceci alors que rien ne paraît, dans les propos qu'il a tenus à Politique Attout, de le faire."

Le Dr Cloutier qualifie ensuite la déformation de ses propos de "malhonnêteté et tendancieuse". D'une part, parce que les propos concernant le statu quo ne sont pas les siens mais ceux d'un journaliste qui l'interviewait; d'autre part, parce que le journal n'a pas tenu compte de ces dénégations et a élargi une discussion qui portait sur le seul article 40 à toute la loi pour en arriver à des "titres aberrants".

"Il y a là un procédé qui relève soit de l'inconscience, soit de la malhonnêteté intellectuelle... Je crois qu'au fond, c'est surtout de l'incompétence, avec une bonne dose de manque d'objectivité."

C'est alors que le ministre de l'Éducation se demande à quoi sert le Conseil de presse, dont il espérait qu'il puisse "assainir notre journalisme québécois."

Il est faux de dire que la loi 22 entérine le statu quo (Cloutier)

QUEBEC (LE DEVOIR) — Bien loin d'entériner le statu quo, la loi 22 provoquera des "changements considérables" dans la société québécoise, a réaffirmé hier le parrain de la loi linguistique.

Le ministre de l'Éducation a protesté hier devant l'Assemblée nationale contre le titre et la teneur d'un article paru dans LE DEVOIR de lundi qui, à partir de propos tenus à Politique Attout, lui faisait dire que la mise en oeuvre de la loi 22 ne fait qu'entériner le statu quo sans véritablement corriger la situation. L'article en cause n'a paru que dans la deuxième édition du journal et a été diffusé par la Presse Canadienne par la suite.

Le Dr François Cloutier considère que l'incident est important parce qu'il "s'ajoute à toute une série d'incidents de moins en moins acceptables dans notre société."

En plus de l'article incriminé, il a fait état de la séquence de l'émission télévisée, LE 60, sur la corruption politique au Québec, émission qui, selon le ministre, "représente la plus grande escroquerie intellectuelle de l'histoire de notre journa-

lisme."

"On mettait en accusation d'une façon absolument inacceptable des membres du gouvernement, poursuit-il. Nous n'avons pas entendu le Conseil de presse protester. Est-ce qu'il y a eu une enquête maison à Radio-Canada? Je n'en sais rien. S'il y en a eu une, je suis prêt à parler qu'on va passer l'éponge et qu'un certain nombre de commentateurs continueront de faire leur travail d'une façon qu'aucune organisation de journalistes au monde n'accepterait d'entériner."

Hors de la Chambre, un reporter fait savoir au ministre que le Conseil de presse n'a pas reçu de plainte à cet égard. M. Cloutier s'en inquiète et estime que le Conseil devrait faire enquête lui-même, un peu comme le Conseil supérieur de l'éducation peut le faire dans son domaine.

Au sujet du compte-rendu du DEVOIR, le ministre dit d'abord qu'il a "l'habitude, en tant qu'homme politique, d'être cité correctement une fois sur trois, et encore avec de la chance. "Mais j'interviens parce que je crois que nous sommes en présence d'un phénomène extrêmement

grave parce qu'il s'agit d'une loi des lois plus importantes qu'il ait adoptées le gouvernement actuel, et on fait dire à celui qui la présente le contraire de ce qu'il a toujours défendu. Et ceci alors que rien ne paraît, dans les propos qu'il a tenus à Politique Attout, de le faire."

Le Dr Cloutier qualifie ensuite la déformation de ses propos de "malhonnêteté et tendancieuse". D'une part, parce que les propos concernant le statu quo ne sont pas les siens mais ceux d'un journaliste qui l'interviewait; d'autre part, parce que le journal n'a pas tenu compte de ces dénégations et a élargi une discussion qui portait sur le seul article 40 à toute la loi pour en arriver à des "titres aberrants".

C'est alors que le ministre de l'Éducation se demande à quoi sert le Conseil de presse, dont il espérait qu'il puisse "assainir notre journalisme québécois."

la météo

Le temps printannier demeurera durant les trois prochains jours.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute Mauricie, du Lac St-Jean; généralement clair. Maximum voisin de 9. Aperçu pour jeudi: beau et doux.

Régions de Chibougamau, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie; généralement clair. Maximum près de 7. Aperçu pour jeudi: beau.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, de Québec, Trois-Rivières, des Laurentides, des Cantons de l'Est; généralement ensoleillé. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour jeudi: beau et doux.

DÉCÈS

BEAUCHESNE Claude. A Chicoutimi, le 12 avril 1975 à l'âge de 22 ans, est décédé, accidentellement. Claude Beauchesne, pilote professionnel. Il est le fils de Gérard Beauchesne et Yvette Ribault de Sherbrooke. Il laisse également dans le deuil une sœur Micheline et son époux M. Jean-Paul Dupont un frère André et Maureen et sa fiancée Chantale Trotter, fille de M. et Mme Bernard Trotter de Sherbrooke.

Les funérailles auront lieu mercredi le 16 avril. Le convoi funéraire partira du Salon A. Bélieux 505 rue Short, Sherbrooke (563-8866), pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 1.00 heure. Et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

500

NO: 12-050491-756

Dame Marguerite Robitaille, ménagère, domiciliée

et résidant au 4490 rue St-Denis, cité de Montréal,

district de Montréal;

Requérant (s)

-vs-

Léo Bédard, d'adresse inconnue;

Intimé (s)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (s) Léo Bédard est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60 jours de

la dernière publication. Une copie de la requête en di-

vorce a été déposée à la Division des Divorces à son

intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par

vous de signifier et de déposer votre comparu-

tion ou contestation dans les délais susdits, la

requérante procédera à obtenir contre

vous, par défaut, un jugement de divorce ac-

compagné de toute ordonnance accueillant les

mesures qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 10 avril 1975

REGISTRARE, (s) CLAUDE DUFOUR

Me Jacqueline Prescott, avocate

800 est, boulevard de Maisonneuve

Montréal H2L 4M7

Tél.: 842-2233

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050-448-756

EUGÈNE DADOUT, résident et domicilié en la Cité

et district de Montréal;

Requérant

-vs-

RICHERE BREAU, autrefois résident en la Cité

et District de Montréal, présentement de lieux in-

connus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée RICHERE BREAU est par les présentes

requis de comparaître dans un délai de 60

jours de la dernière publication. Une copie de la re-

quête en divorce a été déposée à la Division des Di-

vorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à

défaut par vous de signifier et de déposer votre

comparution ou contestation dans les délais sus-

dits, la requérante procédera à obtenir contre

vous, par défaut, un jugement de divorce ac-

compagné de toute ordonnance accueillant les

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 avril 1975

A. BOUVIER

Registraire-adjoint

Mes APPEL, GOLFMAN, COHEN & LE HIR

1440, suite Ste-Catherine,

Montréal, QUE.

PROCURATEURS DU REQUÉRANT

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

KAROLINE ELSE ELFRIDE LINDSIEPPE, présente-

ment d'occupation et de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, KAROLINE ELSE ELFRIDE

LINDSIEPPE, est par les présentes requise de

comparaître dans un délai de 60 jours de la

dernière publication. Une copie de la requête en

divorce a été déposée à la Division des Divorces

à son intention. Prenez de plus avis qu'à

défaut par vous de signifier et de déposer votre

comparution ou contestation dans les délais sus-

dits, la requérante procédera à obtenir contre

vous, par défaut, un jugement de divorce ac-

compagné de toute ordonnance accueillant les

mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 avril, 1975.

Me W. LEFEBVRE

Registraire-adjoint.

Me ROMAN B. KARPISHKA

3244 Beaubien Est, Montréal, Qué.

(Tél.: 376-2556)

PROCURATEUR DU REQUÉRANT.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in-

connus.

demandeur

IL EST ENJOINT à Edmond Laramee, à l'intention duquel une copie du bref

et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître

dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1975

Me Marie Paquin

MM. Côté, Péloquin et Bouchard

275 est, rue Notre-Dame

Bureau 304

Montréal H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in-

connus.

demandeur

IL EST ENJOINT à Edmond Laramee, à l'intention duquel une copie du bref

et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître

dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1975

Me Marie Paquin

MM. Côté, Péloquin et Bouchard

275 est, rue Notre-Dame

Bureau 304

Montréal H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in-

connus.

demandeur

IL EST ENJOINT à Edmond Laramee, à l'intention duquel une copie du bref

et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître

dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1975

Me Marie Paquin

MM. Côté, Péloquin et Bouchard

275 est, rue Notre-Dame

Bureau 304

Montréal H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in-

connus.

demandeur

IL EST ENJOINT à Edmond Laramee, à l'intention duquel une copie du bref

et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître

dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1975

Me Marie Paquin

MM. Côté, Péloquin et Bouchard

275 est, rue Notre-Dame

Bureau 304

Montréal H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in-

connus.

demandeur

IL EST ENJOINT à Edmond Laramee, à l'intention duquel une copie du bref

et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître

dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1975

Me Marie Paquin

MM. Côté, Péloquin et Bouchard

275 est, rue Notre-Dame

Bureau 304

Montréal H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in-

connus.

demandeur

IL EST ENJOINT à Edmond Laramee, à l'intention duquel une copie du bref

et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître

dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1975

Me Marie Paquin

MM. Côté, Péloquin et Bouchard

275 est, rue Notre-Dame

Bureau 304

Montréal H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in-

connus.

demandeur

IL EST ENJOINT à Edmond Laramee, à l'intention duquel une copie du bref

et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître

dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1975

Me Marie Paquin

MM. Côté, Péloquin et Bouchard

275 est, rue Notre-Dame

Bureau 304

Montréal H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-050609-753

RICHARD MAJEWSKI, machiniste, résident et do-

milié à 130 — 46^e Avenue, Cité de Lachine,

District de Montréal;

Requérant

-vs-

EDMOND LARAMEE, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant au 1549

avenue de L'Église, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux in

Des conseillers de Ford suggèrent que Kissinger ne porte plus "deux casquettes"

WASHINGTON (AFP) — Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen a démenti hier qu'il existe des dissensions parmi les conseillers du président Ford sur le rôle du secrétaire d'Etat Henry Kissinger.

M. Nessen a fait ce démenti en annonçant la démission d'un porte-parole adjoint à la Maison-Blanche, M. Louis Thomson dont le nom a été mentionné dans la presse en relation avec certaines "fuites" concernant le rôle de M. Kissinger en tant que conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale.

Selon ces "fuites", plusieurs conseillers du président, dont M. Donald Rumsfeld, auraient suggéré que M. Kissinger cessât de

porter "deux casquettes" à la fois et que son rôle de conseiller pour les affaires de sécurité nationale soit confié à quelqu'un d'autre.

M. Kissinger a été critiqué dernièrement au Congrès et dans la presse américaine à la suite de l'échec de la récente mission au Proche-Orient et aussi en relation avec les événements d'Indochine.

M. Kissinger passe la plus grande partie de ses journées à la Maison-Blanche, notamment à la veille d'un grand discours comme celui que M. Ford a prononcé jeudi dernier devant le Congrès. En réponse à une question le porte-parole de la Maison-Blanche a démenti que ce discours ait été écrit par M. Kissinger et que M. Ford n'ait fait que le lire.

L'artillerie lourde communiste paralyse l'aviation sud-vietnamienne à Bien Hoa

SAIGON (d'après Reuter et AFP) — Une série d'explosions dans un dépôt de munitions a secoué pendant la nuit la base de Bien Hoa. Elles ont été entendues à Saigon où l'on estime que le calme relatif sur le périmètre défensif présage la tempête que pourrait constituer un assaut contre la capitale d'ici huit à dix jours.

Un ralentissement des activités militaires au moment où l'on signale, sans qu'elle soit confirmée, une concentration importante de forces révolutionnaires à l'est et à l'ouest de la capitale, a fait dire à une source occidentale: "C'est le calme avant la tempête".

Les activités militaires semblent indiquer que les forces

communistes "tâtent" le dispositif défensif. Du côté gouvernemental, on ne dispose pas de réserves stratégiques et chaque poussée communiste oblige le commandement à dépêcher d'urgence des forces en renfort, par petits paquets.

La pause observée depuis quelques jours dans l'offensive des forces révolutionnaires vietnamiennes est sur le point de prendre fin avec l'arrivée sur le front des unités d'artillerie lourde, estimait-on hier à Saigon. L'entrée en action des canons de 130 dans la nuit de mardi, ajoute-t-on, constitue un élément de nature à modifier le rapport des forces en présence et à influencer sérieusement le déroulement des batailles en cours de préparation.

C'est déjà grâce à ces canons de 130 que les forces révolutionnaires ont réussi à mettre hors d'usage l'une des pistes de l'aérodrome de Bien Hoa à 30 kilomètres au nord de Saigon. Le grondement des canons de 130 pouvait être entendu du centre même de Saigon, ce qui ne faisait qu'accroître la nervosité de la population.

A Bien Hoa également, des agents vietcong ont fait sauter deux dépôts souterrains de mu-

nitions. La déflagration a été perçue jusqu'à Saigon. Une enquête a été ouverte et selon des sources militaires, des charges d'explosifs auraient été placées à l'intérieur même des dépôts. L'explosion a fait 28 blessés parmi les militaires de la base et il a fallu quatre heures aux pompiers pour venir à bout de l'incendie.

Les forces gouvernementales font donner des obusiers de 105 et de 155, d'emplacements proches de Bien Hoa pour tenter de réduire au silence les grosses pièces d'artillerie communiste.

Mais les artilleurs saïgonnais sont limités à quatre obus par canon par jour en raison du manque de munitions. "Cela suffit pour nous défendre mais en cas d'attaque en masse, ce serait difficile", déclare-t-on de source militaire. De même source, on indique que l'activité aérienne des gouvernementaux n'a pas été très grande ces derniers jours. Là aussi, le problème des réserves de carburant et de munitions joue sans doute un rôle. Hier matin, à Bien Hoa, on ne pouvait voir dans le ciel que quelques petits appareils d'observation et des douzaines d'hélicoptères.

Dans la région de Xuan Loc,

les rangers et commandos parachutistes envoyés en renforts affrontent des unités de plus en plus nombreuses de nord-vietnamiens bien camouflés. Le porte-parole militaire de Saigon a signalé que les commandos parachutistes étaient la cible de l'artillerie communiste à 13 km au sud-est de Xuan Loc.

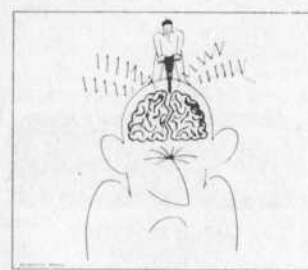
Dans toute la région militaire numéro trois, on signale des attaques d'éclaireurs révolutionnaires. Par exemple, une compagnie communiste équipée de canons anti-chars et légers a attaqué un poste de la milice à 32 km au nord de Saigon, au village de Tan Thanh Dong, mais l'attaque a été repoussée avec l'appui de l'artillerie et des blindés.

De source militaire sud-vietnamienne, on précise que la principale force communiste de la région est installée sur la montagne Chua Chang, une hauteur boisée de 800 mètres de haut au sud de Xuan Loc qui domine la région. Les communistes continuent à tenir une section de la nationale un, entre Xuan Loc et le village de Trang Bom, à 24 km à l'ouest, indiquent-ils de même source.

Dans le sud, deux roquettes sont tombées sur la ville de Tan An, chef-lieu de la province de

Long An, à 40 km de Saigon, tuant une personne et en blessant six autres. D'autre part, pour le quatrième jour consécutif, les communistes ont bombardé Tay Ninh, ville située à 90 km au nord-ouest de Saigon. Six civils ont été blessés et 34 maisons détruites, selon Saigon.

L'analyse de la situation faite au niveau des états-majors admet qu'en raison de la faiblesse des réserves dont dispose le commandement sud-vietnamien, les possibilités de manœuvre sont très limitées et ne peuvent s'en tenir qu'à la stricte défensive. Les engagements quotidiens qui se déploient en étoile à une trentaine de km de la capitale sont autant "d'abcès de fixation" qui réduisent les initiatives tactiques gouvernementales.



Healey présente un budget draconien qui mécontente tous les Britanniques

LONDRES (d'après l'AFP et Reuter) — M. Denis Healey, chancelier de l'Echiquier, a présenté hier aux Communes un budget draconien qui mécontente absolument tous les Britanniques.

Pour cette raison, il risque de faciliter la victoire du "non" lors du prochain référendum sur le maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Les anti-Européens auront en effet beau jeu de faire valoir à l'opinion que les spectaculaires augmentations d'impôts qui viennent de la frapper sont le résultat direct de l'appartenance du Royaume-Uni à la Communauté.

Dans toutes les classes de la société, le Marché commun pourrait servir de bouc émissaire à l'augmentation générale de deux pour cent de l'impôt sur le revenu ou bien de la fiscalité indirecte sur les produits de luxe, alcools et tabacs. La taxe à la valeur ajoutée sur les ventes et services, qui avait été ramenée de 10 à 8 pour cent en juillet dernier, est portée à 25 pour cent à partir du 1er mai sur un certain nombre de produits dits de luxe: télévisions, magnétophones, radios, appareils photo,

fourrures, bijoux notamment.

Déjà ébranlée par le grand débat européen, l'unité du parti travailliste ne sera certainement pas renforcée par le budget de M. Healey. La gauche anti-européenne aurait souhaité une augmentation des dépenses publiques pour préserver l'emploi. Au contraire, le grand argentier a décidé de les réduire de 1.100 millions de livres en 1976-77.

La gauche ne manquera pas de s'insurger contre la diminution envisagée des subventions aux produits alimentaires (150 millions de livres), au logement (65 millions de livres) et aux industries nationalisées. Celles-ci seront immédiatement réduites de 550 millions à 70 millions de livres avant d'être supprimées l'année prochaine.

Les quelques consolations que M. Healey a donné à la gauche, diminution de 110 millions de livres des dépenses consacrées à la défense, allocations familiales versées au premier enfant à partir de 1977, léger relèvement du plafond de l'abattement de base pour l'impôt sur le revenu, accélération de la formation professionnelle — paraissent très insuffisantes pour l'apaiser.

La gauche, comme les syndicats, ne peut pardonner au grand argentier d'avoir affirmé à diverses reprises dans son discours que la cause numéro un de l'inflation tenait désormais aux augmentations excessives de salaires et non plus à la crise pétrolière. L'avenir du "contrat social", l'accord gouvernement-syndicats, s'annonce précaire.

Mais le patronat n'a lui non plus guère de raisons de se réjouir. Mis à part un projet d'aide à certaines industries en difficulté, ou l'introduction d'incitations de détail à l'exportation, le budget ne comprend aucune mesure de relance.

Aussi le chef de l'opposition, Mme Margaret Thatcher, n'a pas manqué de le qualifier de "budget socialiste typique", qui prévoit "la misère pour tout le monde".

En somme, seuls les investisseurs étrangers pourront peut-être se satisfaire d'un programme conçu avant tout pour défendre la livre sterling.

L'impasse budgétaire s'est élevée, l'an passé, à 7,6 milliards de livres sterling, augmentation dont M. Healey rend responsable la hausse des coûts

et des salaires, supérieure, en ce qui concerne ces derniers, de 8 à 9 pour cent à celle des prix.

CEE: accord sur le vin

LUXEMBOURG (Reuter) — Les ministres de l'Agriculture de la CEE sont parvenus hier soir à un accord mettant fin à la guerre du vin entre la France et l'Italie, apprend-on de source autorisée à Luxembourg.

L'accord fixe à 1,56 unités de compte par degré-hectolitre la subvention pour la distillation de vin en alcool industriel, mais ne fixe pas de quota maximum pour la quantité à distiller. Le chiffre sur lequel on s'est finalement mis d'accord est légèrement inférieur à celui — 1,58 u.c. — proposé initialement par la commission.

C'est à l'insistance du ministre ouest-allemand, M. Josef Ertl qui tenait à réduire le plus possible le coût de l'opération que le montant de la subvention a été réduit dans un marchandage de dernière heure.

Dans l'hypothèse où la tranche de distillation porte sur cinq millions d'hectolitres, il en coûtera 50 millions d'unités de

compte au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. La distillation devrait avoir lieu en juin et juillet.

Les ministres ont adopté une résolution pour s'engager à contrôler la plantation de nouvelles vignes, afin d'empêcher "qu'un nouveau lac de vin" se forme et entrave la politique communautaire.

L'accord conclu à Luxembourg permettra vraisemblablement à la France de mettre fin à l'interdiction de l'importation des vins italiens instaurée le mois dernier à la suite de manifestations violentes de viticulteurs.

Alors que les ministres de l'Agriculture des Neuf tentaient à Luxembourg de régler le litige franco-italien sur le vin, les viticulteurs du midi de la France ont multiplié hier les manifestations de protestation. Ils ont bloqué tous les axes de communications — routes autoroutes, voies ferrées, et même canal du

Midi — dans le Sud-Ouest du pays.

Cela a été le cas à Mornas dans le Vaucluse, où 3.000 viticulteurs, et producteurs de fruits et légumes ont barré l'autoroute, la nationale 7 et les voies ferrées. Dans le Languedoc, une trentaine de barrages ont été établis, coupant les relations Bordeaux-Marseille.

La manifestation la plus dure a eu lieu dans la matinée à Dax où 2.000 agriculteurs landais ont bloqué les accès routiers de la ville, avant de se rendre avec leurs tracteurs à la sous-préfecture. L'épreuve de force avec les importantes forces de police (CRS) n'a été évitée qu'en extrême.

A la radio, le premier ministre Jacques Chirac a déclaré que le gouvernement voulait décourager les vignobles "à haut rendements pour inciter à faire du vin de qualité et d'un rendement très inférieur, qui correspond lui à un véritable marché."

Paris: échec total de la conférence énergétique

PARIS (d'après Reuter et AFP) — La réunion préparatoire à un dialogue entre pays producteurs et principaux pays consommateurs de pétrole "est maintenant achevée sans qu'un accord ait été trouvé sur l'ordre du jour d'une conférence plénière", a déclaré hier soir, M. Mohammed Yeganeh, chef de la délégation iranienne.

La déclaration du gouverneur de la banque centrale iranienne semble mettre un terme aux espoirs de succès de la réunion, qui avait débuté il y a neuf jours avenue Kléber, mais plusieurs délégués assurent que les discussions entre les dix pays se poursuivent.

M. Mohamed Yeganeh a ajouté qu'aucune date n'avait été fixée pour une nouvelle rencontre des dix délégations.

M. Yeganeh, qui parlait avant l'ouverture de la session plénière qui devait clore la réunion, a poursuivi: "Cette session de la réunion préparatoire est terminée. Ce n'est pas un échec, mais ce n'est pas non plus un succès complet", ajoutant que la réunion avait été "somme toute utile et qu'il n'y avait pas rupture". Il a égale-

ment indiqué que des contacts auraient vraisemblablement lieu entre les dix, mais qu'aucune date n'avait été fixée pour l'instant.

"Nous espérons que la situation qui fera suite à cette réunion permettra un consensus sur l'ordre du jour comprenant les questions intéressant tous les groupes de participants à la conférence finale", a déclaré M. Yeganeh. Selon lui, il ne peut y avoir de dialogue fructueux si l'on exclut la "question de la protection des prix du pétrole" qui doit être liée à certains critères objectifs, comme le prix des biens importés par les pays exportateurs de pétrole.

Le chef de la délégation iranienne a déclaré que les pays exportateurs ne sauraient être "indifférents à la hausse des prix des exportations des pays industrialisés, ni à l'érosion de la valeur réelle de leurs revenus et de leur richesse". "Il n'est pas raisonnable que nous acceptions de réduire la conférence à la discussion des sujets n'intéressant que les pays développés", a ajouté M. Yeganeh.

(Les Etats-Unis, le Japon et la plupart des pays de la CEE ont

insisté pour que la conférence plénière se cantonne à l'examen des problèmes pétroliers et énergétiques — les pays producteurs et du tiers monde, demandant par la voix de l'Algérie que soient incluses les questions des matières premières).

Le succès total, qui aurait abouti à la convocation d'une conférence internationale sur l'énergie et les matières premières vers la fin juillet, était exclu par la plupart des délégations depuis quelques jours. On envisageait soit un compromis très "large" dont l'avantage aurait été de "sauver la face" pour les 10 participants et la puissance invitante, mais qui aurait eu l'inconvénient de repousser les mêmes problèmes lors de la conférence finale, soit un ajournement en laissant à la présidence le soin de convoquer une seconde réunion préparatoire.

La lassitude a gagné la majorité des délégations au point que M. Eamonn Gallagher, secrétaire général adjoint au ministre irlandais des Affaires étrangères et chef de la délégation de la CEE a été victime d'un malaise dans la soirée.



Ces 12 hommes sont devenus de meilleurs spécialistes en patrouille maritime.

Ces hommes forment l'équipage de l'Orion Update, l'avion patrouilleur maritime le plus efficace au monde. Update est le nom du programme que la Marine américaine a conçu afin de développer au maximum les capacités de croissance de l'Orion. Avec comme résultat de nombreux perfectionnements avioniques et acoustiques qui rendent l'équipage de l'Orion Update encore plus expert.

Le coordinateur tactique, par exemple, peut maintenant repérer plus facilement tout ce qui se cache car l'Orion Update possède une mémoire dont la capacité a été multipliée par 7, passant de 65.000 à 458.000 mots.

Les opérateurs de systèmes de détection augmentent leur efficacité grâce au nouveau système d'indication

visuelle tactique et au système acoustique DIFAR amélioré.

Quant au navigateur, il profite maintenant du système de navigation hyperbolique OMEGA qui permet d'atteindre toute destination avec une précision remarquable, peu importe l'endroit, la distance ou la durée du vol. Et le système OMEGA améliore également le système jumelé de navigation par inertie.

Tous ces perfectionnements, et de nombreux autres, aident à rendre les hommes de l'Orion Update de meilleurs spécialistes en patrouille maritime.

La Marine américaine prévoit soutenir la production de l'Orion jusque dans les années 80. Et cela se comprend. L'Orion ne fait que s'améliorer.

Lockheed Orion

Avis légaux - Avis publics

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 mars 1975 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Lightsteel-Gero Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10e jour d'avril 1975 sous le numéro 2591055. Daté ce 11e jour d'avril 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-00977-744

ERNEST MOREAU, chauffeur d'autobus, domicilié et résident au 4580 de la rue Martine, dans les ville et district de Montréal,

demandeur.

-vs-

CLEMENT CHAMPAGNE, actuellement de lieux inconnus,

-et-

MARIE-MICHELLE CHOLETTE,

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, CLEMENT CHAMPAGNE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal.

Prenex de plus avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous jugement par défaut selon toutes les conclusions de sa déclaration.

MONTRÉAL, le 10 avril 1975

(S) CLAUDE DUFOUR
Protonotaire, Cour Provinciale
de Montréal.

Me François Hamelin,
5004, rue St-Denis,
Montréal, P.Q.



APPEL D'OFFRES

PLS-75-19091

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

le mardi 6 mai 1975

Région Laurentides

TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION LE LONG D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 avril 1975



APPEL D'OFFRES

AGB-75-10082

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

Mardi, le 29 avril 1975.

Divers endroits

dans la Province de Québec

FOURNITURE DE BOITIERS ISOLANTS EN POLYETHYLENE POUR CONNECTEURS A GORGE PARALLELE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 3 avril 1975.

Voir autres Avis légaux, en pages 8 et 15

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

A CEUX QUI PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS

PRENEX AVIS que DAME SOLIKA ZINI, majeure, secrétaire, divorcée, résidant au 3170 Goyer, app. 14, dans les Cité et District de Montréal, s'est adressée au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour changer son nom de "SOLIKA" ZINI pour celui de "SOLANGE" ZINI.

Montréal, 11 avril 1975

SOLIKA ZINI

Requérante

REGLÉMENT NO 19

Transport saisonnier catégorie économique

Demande de permis de transport général

Laurentien Autobus Eng. Laurentian School and Camp Bus Reg'd. demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'effectuer le transport des enfants fréquentant l'Y.M.Y.W.H.A. et N.H.S. de Montréal, entre le 30 juin au 31 août 1975.

Ce service inclut environ 50 excursions aller et retour du Y.M.Y.W.H.A. and N.H.S. de Montréal, Van Horne School, Davis Y. Wentworth School, vers différents points dans un rayon de 150 milles de Montréal dans la province de Québec ainsi que 4 excursions à Ottawa et la navette journalière des écoles fréquentant les écoles ci-haut mentionnées. La requérante fournira aussi le service de porte à porte d'importer ou sur l'île de Montréal aux susdites écoles.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis générale déposée à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours de la parution de cet avis en s'adressant à la Commission à 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.

1ère parution: 16 avril 1975

2e parution: 17 avril 1975

3e parution: 18 avril 1975

4e parution: 19 avril 1975

LAURENTIEN AUTOBUS ENG.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

Laurentian School and Camp Bus Reg'd.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS

Prenex avis que Transport Gréard Pelletier Ltée, l'Isle-Verte, comté Rivière-du-Loup, province de Québec, Permis numéros 19969-V-D-2 et 2044-DIV-S-1, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE

— ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — D'Amqui, Rimouski, Bic et Trois-Pistoles à Sept-Îles, via les services de traversiers opérant entre la rive sud et la rive nord du fleuve St-Laurent ou via Québec, et à St-Romuald-d'Échemin et Montréal, et retour, pour le transport, inter-usines, de lait en vrac, par véhicules citernes, pour le compte de La Coopérative Agricole du Bas St-Laurent.

DROIT ADDITIONNEL: En donnant le service précité, la détentrice est également autorisée à transporter, par véhicules ordinaires ou citernes appartenant et à l'usage de La Coopérative Agricole du Bas St-Laurent, toute marchandise provenant de ou destinée à ladite coopérative et pour le compte de cette dernière.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis générale déposée à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 565 Est, Boulevard Charest, Québec.

Première publication: Le 15 avril 1975

Deuxième publication: Le 16 avril 1975

Troisième publication: Le 17 avril 1975.

TRANSPORT GÉRAL PELLETIER LTÉE

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

GENDEAU, PELLETIER & GENDREAU

Que réserve 1975 aux trois Grands de l'immeuble?

par Michel Nadeau

Tout en annonçant à l'unisson des jours meilleurs pour les sociétés de gestion immobilière à la suite de la baisse récente des taux hypothécaires, les analystes financiers ne s'entendent pas sur ce que l'avenir réserve aux trois Grands de ce secteur: Cadillac Fairview, Campeau et Trizec.

Après avoir touché 264 en mars 1974, l'indice des actions des firmes immobilières a dégringolé jusqu'à 135 l'automne dernier. Ce secteur a cependant effectué un redressement spectaculaire depuis la fin de janvier et l'indice gravite maintenant au tour de 180.

C'est Campeau Corp. d'Ottawa qui a obtenu la meilleure performance avec un bond de près de \$2 pour passer de \$4 à \$6 l'action. La publication des états financiers a eu au début de l'année un effet négatif sur le cours de l'action qui était tombé à \$3.60 en décembre dernier.

Les résultats de 1974 montraient une baisse des revenus bruts et une stabilisation des gains nets en raison de la mévente de maisons. De plus, la compagnie s'est résolu à faire une provision de \$13.8 millions pour combler l'écart entre le montant obtenu et la valeur de remboursement d'un emprunt de \$27 millions en francs suisses. L'appréciation de la devise helvétique a porté à \$41 millions la valeur de la dette remboursable en avril 1977.

La maison Midland Doherty Ltd. estime que les actions de Campeau sont particulièrement intéressantes pour les raisons suivantes:

- Le coefficient bénéfices disponibles/cours de l'action s'est accru à un taux annuel composé de 21% depuis l'émission publique des actions en 1969. (Les "bénéfices disponibles" ou "cash flow" des firmes immobilières sont les profits nets additionnés des dépenses d'amortissement et de l'impôt différé).

CAMPEAU

Immeubles à bureaux
Château Maisonneuve
Palais du Commerce

Centres commerciaux
Place du Progrès, Gatineau
Place Longueuil (67%)
St. John's Road Plaza, Pierrefonds
Place de Fabreville
Place Drummond, Drummondville
Place du Saguenay, Chicoutimi (75%)

Résidentiel
Château Maisonneuve
Place Upper Trafalgar
Le Claridge, Québec

Pistes de course
Blue Bonnets
Richelieu

Projets résidentiels
Laval (600 hab.)
Île Bizard (500 hab.)

- Les bénéfices disponibles et les revenus de location (actuellement, 49% du total) devraient augmenter en 1975 en raison d'une amélioration probable du marché des propriétés à revenus et des maisons individuelles.

- La direction montre beaucoup de vigueur dans l'expansion des activités de l'entreprise.

- La compagnie fera démarrer prochainement d'importants projets: pas moins de 500 habitations à l'île Bizard, construction de 600 maisons à ville de Laval, aménagement d'un important complexe près de Blue Bonnets etc...

L'hôtel Harbour Castle de Toronto (983 chambres) est maintenant terminé et s'ajoute au parc hôtelier de la compagnie à

côté des hôtels Holiday Inn et Skyline à Ottawa. Le condominium Strathmore et le centre d'achats Beacon Hill à Ottawa ont maintenant été complétés et contribueront aux profits de la compagnie.

Campeau a poursuivi en 1974 sa politique d'intégration verticale en faisant l'acquisition de tous les actifs de Mignault Ltée (fabricant de fenêtres), D'Aoust Lumber Sales (distributeur de matériaux de construction) et du reste des actions qu'elle ne contrôlait pas, de la firme Panokraft.

La grande question en ce qui concerne Campeau est de savoir s'il est bon qu'une entreprise oeuvrant dans la gestion de grands ensembles immobiliers possède par exemple une scierie à Roberval et une manufacture de fenêtres à Ottawa. Certains affirment que l'objectif de l'intégration verticale est souhaitable tant que la construction résidentielle demeure une activité importante alors que d'autres soutiennent que les faibles marges de profit commandent la plus grande spécialisation possible et l'abandon d'activités connexes.

C'est cette dernière voie qu'a choisie le numéro Un au Canada du secteur de la gestion immobilière, la firme Trizec de Montréal. Cette entreprise, la seule dans ce secteur établie au Québec, est contrôlée par la firme londonienne English Property dans une proportion de 66%.

L'assemblée annuelle de Trizec se tiendra demain à la Place Ville-Marie et les actionnaires écouteront attentivement les propos du président James A. Soden

TRIZEC

Immeubles à bureaux
Place Ville-Marie
360 rue St-Jacques
Edifice BCN

2020 Université (85%)
555 ouest boul. Dorchester
505 ouest, boul. Dorchester
Maison Domtar
Orpheum Building
Edifice 5165 Queen Mary Road
Edifices Shrbrooke-Crescent
Immeuble Peel Centre
Port St-Laurent
Place Bonaventure (adminis. seul.)
Place Québec (Phase I)

Centre commerciaux
Centre d'achats Jean-Talon
Centre d'achats Normandie
Place Québec (Phase I)

Hôtel
Québec Hilton (50%)

sur l'avenir de l'entreprise dont les actifs pourraient franchir le cap du milliard en 1976.

Après avoir touché \$19, le titre de la compagnie a reculé à \$18 à la suite de l'annonce d'une baisse de 32% des profits au cours du premier trimestre. Les gains par action sont tombés de 15 cents à 10 cents par action.

La maison Greenshields souligne que cette diminution est attribuable à l'amor-

tissement sur des nouvelles propriétés et à une augmentation des impôts différés. La firme de courtage de la place Ville-Marie rappelle que les revenus bruts sont passés de \$30.4 millions à \$40.5 millions et que les bénéfices disponibles par action sont montés de \$0.53 à \$0.60.

L'avenir de Trizec repose en bonne partie sur les résultats d'une stratégie "d'internationalisation" des activités:

- La compagnie a conclu récemment un accord avec un consortium de banques ouest-allemandes à qui elle a vendu 50% des actions de Calgary Place.

- Trizec poursuit une offensive audacieuse aux États-Unis où elle possède maintenant 20% de ses actifs, localisés particulièrement dans les régions de Détroit et Los Angeles.

- La conclusion future d'un accord avec le Canadien National, Air Canada et Hilton International pourrait lui accorder 24.5% du capital-actions d'un puissant groupe hôtelier. Trizec possède déjà cinq hôtels au Canada dont le Hilton-Québec.

Avec un actif de \$700 millions, le groupe Cadillac-Fairview continue de talonner Trizec pour ce qui est de la valeur au bilan. Il faudra attendre la publication, prévue pour très bientôt, des résultats de l'exercice 1974 pour connaître le montant précis des biens présentement possédés par cette compagnie torontoise. On s'attend toutefois à une baisse des revenus tel que l'indiquent les résultats des trois premiers trimestres. Une baisse de \$6 millions dans la vente de terrains a fait fondre les profits nets de \$9.7 millions à \$7.2 millions alors que les bénéfices disponibles sont passés de \$23.7 millions à \$20.3 millions.

Le cours de l'action égale près de dix fois les bénéfices disponibles prévus en 1975 (\$1.35); ce ratio est de six dans le cas de Trizec et d'environ trois pour ce qui est de Campeau.

Cependant, l'analyste Ira Gluskin de la maison Brown, Baldwin, Nisker de To-

FAIRVIEW

Immeubles à bureaux
1010 ouest, rue St-Catherine
1440 ouest, rue St-Catherine
1980 ouest, rue Sherbrooke
550 ouest, rue Sherbrooke (sous adminis.)

Centres commerciaux
Centre d'achats Domaine
Centre d'achats Maisonneuve
Centre d'achats Greenfield Park (50%)
Centre d'achats Fairview (50%)
Galeries d'Anjou (50%)
Carrefour Laval (51%)
Centre commercial St-Bruno (51%)
Galeries Chagnon, Lévis, (70%)

Centre industriel
Western Industrial Park, Dorval (adminis. seul.)

Projets résidentiels

Brossard
Kirkland
Côte St-Luc

ronto prévoit une amélioration au cours des prochains mois avec une augmentation importante des revenus des immeubles locatifs qui compteront pour 80% des gains de la compagnie (au lieu de 66% actuellement).

"Les revenus réels d'immeubles comme le Toronto-Dominion Center ou le Pacific Center apparaissent entre la sixième et la dixième année. La compagnie entre maintenant dans cette phase de rentabilité."

Les actions des compagnies Campeau, Cadillac Fairview et Trizec devraient ainsi s'accroître au cours des prochains mois mais la boule de cristal des analystes ne précise pas le rythme des gains futurs. L'investisseur audacieux ira du côté des placements plus risqués tel les titres des constructeurs de maisons (Nu-West, R. Costain,) ou encore les actions d'entreprises de développement de terrains (Bramalea, Abbey Glen, S.B. McLaughlin ou Daon...)

Québec doit doubler son aide à la construction

Les constructeurs d'habitations souhaitent que le budget qui sera présenté demain par le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, renferme des mesures énergiques pour relancer l'industrie de la construction résidentielle au Québec.

Le président de l'Association des constructeurs d'habitations du Québec, M. Fernand Alain, estime que le Québec devrait emboîter le pas à l'Ontario qui a doublé son aide financière à ce secteur économique.

Dans son budget déposé à Queen's Park au début du mois, le gouvernement ontarien a fait passer de \$276 millions à \$526 millions le volume de ses dépenses dans le secteur de l'habitation au cours de la prochaine année fiscale.

Toronto entend mener la bataille sur quatre fronts:

- Subvention de \$1,500 aux acheteurs d'une première maison d'ici le 31 décembre 1975.

- Accroissement de 56% des crédits mis à la disposition de l'Ontario Mortgage Corp. qui distribuera cette année \$208 millions en fonds hypothécaires.

- Hausse de 70% des dépenses d'immobilisations dans les services d'aqueduc et d'égouts.

- Les budgets des programmes destinés aux logements des assistés sociaux grimperont de 57% et atteignent \$87 millions.

La subvention de \$1,500 (accordée en trois versements: \$1,000 cette année et \$250 en 1976 et 1977) est accessible à tous les acheteurs de maisons, neuves ou usagées, quels que soient les revenus de l'acheteur ou le prix de la maison. Ce montant s'ajoute au boni fédéral de \$500 versé aux acheteurs d'une première maison

neuve à prix moyen.

Ce train de mesures devrait, selon M. W.D. McKeough, accroître à 90,000 le nombre de mises en chantier dans la province en 1975. L'an dernier, 85,503 unités d'habitations ont été commencées et les résultats des deux premiers mois de l'année laissent voir une baisse de 56% par rapport à 1974.

Au Québec, la situation n'est guère plus rose. L'activité dans la construction résidentielle a été réduite de 44% au cours des trois premiers mois de l'année comparativement à la même période l'an dernier. On a sans doute atteint le creux de la vague le mois dernier avec une diminution de 50% sur mars 1974.

Dans le but d'apporter certains remèdes à ce malaise et en vue de l'élaboration d'une politique sur l'habitation, les ministres québécois de la Justice et des Affaires municipales ont créé il y a quelques mois un Groupe de travail sur l'habitation. Celui-ci procède actuellement à l'audition des individus et des groupes intéressés, et devrait fournir un premier rapport d'ici le début de 1976.

En attendant, le budget du ministre Garneau, présenté à l'enseigne de "la relance économique" affirme-t-on déjà, pourrait offrir certains stimulants aux locataires qui hésitent encore devant l'acquisition d'une propriété.

Devenus inquiets au début de la présente récession, les éventuels acheteurs de maison attendent toujours de nouvelles baisses des taux hypothécaires. De nouvelles subventions gouvernementales étoufferaient la publicité des constructeurs d'habitations qui tentent de séduire leur clientèle en faisant miroiter la panoplie d'avantages financiers fournies par l'État.



Érigée à l'angle des avenues des Pins et du Parc, la Tour de la Cité Concordia sera complétée à la fin du mois prochain et recevra ses premiers locataires au cours de l'automne. Dans les dix premiers étages sera aménagé le plus important centre médico-professionnel à Montréal alors que des bureaux d'affaires occuperont les seize étages supérieurs.

A l'instar de Place Desjardins, les Propriétés Cité Concordia doivent affronter un marché locatif restreint et le président, M. N. Nerenberg a souligné qu'aucun des seize étages n'était encore loué de façon ferme.

Cette tour de 400,000 pieds carrés est le plus élevé des cinq immeubles de la première phase du projet La Cité. La construction de l'hôtel Loews et des trois immeubles d'habitation devrait débuter prochainement. Le coût total de La Cité est passé de \$80 à \$102 millions depuis 1972. La hausse de 35% du loyer de l'argent est la principale responsable de cette augmentation. Le financement est assuré, dans une proportion de 80%, par des banques américaines et un fonds de pension britannique. Un homme d'affaires de Los Angeles, M. M. Mayer est le principal actionnaire de l'entreprise de promotion.

Les trois Grands

de l'immobilier au Canada

	Trizec (Montréal)	Cadillac Fairview (Toronto)	Campeau (Ottawa)
Actif	\$858 millions	\$800 millions	\$423 millions
Immeubles locatifs en % de l'actif	90.5%	65.5%	64.7%
Rentabilité des immeubles locatifs en % des profits totaux	99.0%	61.3%	48.8%
Bénéfices disponibles par action	\$2.40	\$1.35 (*)	\$2.17
Cours extrême des actions 1974-1975	15½ — 26¼	9¼ — 15¼	3.80 — 10
Cours actuels	18¼	13	6¼
Rendement (Dividendes/cours)	2.8%	0.8%	1.9%

(*) estimée

La SCHL hausse le prix éligible au boni de \$500

La Société centrale d'hypothèques et de logement vient de relever à \$42,105 le prix maximum des maisons éligibles au boni de \$500 accordé aux acheteurs d'une première maison. Ce plafond était auparavant à \$31,580. Depuis le début du programme, 1,500 subventions d'une va-

leur totale de \$75,000 ont été accordées aux nouveaux propriétaires dans la région de Montréal.

Par ailleurs, la valeur maximale des prêts assurés par la Loi nationale de l'habitation est maintenant de \$40,000 en comptant 95% de la valeur d'emprunt.

**CONSULTEZ
NOTRE
ÉQUIPE
à 878-3351**

DIRECTEUR
COURTAGE IMMOBILIER



C. MATHIEU

FIDUCIAIRES
de la Cité et du District
de MONTRÉAL

878-3351

DIRECTEUR
SUCCURSALE DE MONTRÉAL



J. TURCOTTE

**ACHATS et
VENTES
IMMEUBLES**



SECTEUR OUEST
E. SALLUSTIO



SECTEUR EST
J.O. TREMBLAY



SECTEUR SUD-EST
S. TARTAGLIA

Fiduciaires

de la Cité et du district de Montréal
1253, McGill College, Montréal



SECTEUR NORD
A. PILON



SECTEUR CENTRE
D. LALLOUZE



SECTEUR BANLIEUE
G. PAQUETTE

LE "TRUST" DE LA BANQUE D'ÉPARGNE
Renseignez-vous au directeur de la succursale de votre quartier

Marché Union se réorganise

par Michel Nadeau

Une "vente de la nouvelle administration" salue cette semaine dans les 16 magasins de Marché Union — qui s'appelleront dorénavant Les Aliments Union — Les changements survenus récemment au niveau de la direction de cette compagnie de distribution de produits alimentaires.

Contrôlée à 46% par la famille Litvack de Montréal, Marché Union était accusée à la faillite en novembre dernier à la suite de la présentation de créances pour plus de \$6 millions. Un parent de la famille Litvack, M. Fred Litwin de Toronto devait par la suite offrir 11 cents par dollar des dettes détenues par les créanciers. Ces derniers ont refusé de s'engager dans de longues procédures de faillite et ont accepté l'offre de First Corporate Equity Corp.

La situation se présente maintenant de la façon suivante: ● M. Litwin a acquis près de 85% du total des créances et contrôle maintenant l'entreprise dans une proportion identique. Le directeur des opérations, M. Harris Perzow remplace M. D.S. Litvack à la tête de la compagnie.

● L'entreprise a cédé huit de ses 24 magasins à des concurrents (dont Métro). On ne conserve que 16 épiceries, "les plus rentables" souligne-t-on.

● Tel qu'annoncé dans LE DEVOIR, l'entrepôt du boulevard Parkway a été sous-loué à la Fédération des magasins Co-op. L'immeuble appartient toujours à la North American Life.

● Les Aliments Union ont cessé d'approvisionner les 11 magasins dans lesquels ils détenaient un intérêt minoritaire. La firme ne possède plus de service en gros et achète des produits chez M. Loeb à Ottawa.

● Les magasins Spot and Buywell continuent de fonctionner sous une direction indépendante et demeure la propriété des Litvack.

"Cette réorganisation devrait permettre aux Aliments Union d'atteindre le seuil de la rentabilité au cours des prochaines années" a déclaré un cadre de la compagnie. En 1973, Marché Union a réalisé un chiffre d'affaire de \$35 millions et un déficit de \$371.000.

L'enfant terrible est en ville

L'Enfant Terrible ouvrira demain son premier établissement au Québec, à Brossard, en banlieue sud de Montréal. L'un des plus importants détaillants de meubles et d'appareils électroménagers au pays, la compagnie L'Enfant Terrible est établie depuis 20 ans en Ontario. Connue sous le nom "Bad Boy", elle compte 30 magasins dans cette province.

Le magasin de Brossard, sur le boulevard Taschereau, est le premier d'un groupe de trois magasins qui doivent ouvrir dans la région de Montréal en 1975. Les deux autres magasins seront situés à Saint-Léonard et à Saint-Laurent.

La compagnie prévoit inaugurer, d'ici la fin de 1976, cinq autres magasins dans la région de Montréal et dans d'autres localités du Québec.

L'entrée de L'Enfant Terrible sur le marché québécois représente un investissement initial de l'ordre de \$7,5 millions. La compagnie prévoit réaliser un chiffre d'affaires de \$16 millions en 1975 et de \$40 millions en 1976.

Chaque magasin couvrira une superficie de 38.000 à 45.000 pieds carrés. Un immense en-

trepôt, situé à Boucherville, assurera l'approvisionnement de ces magasins.

L'entrepôt de Boucherville, qui logera aussi le siège administratif du réseau au Québec, possède une capacité d'entreposage de 2,5 millions de pieds cubes.

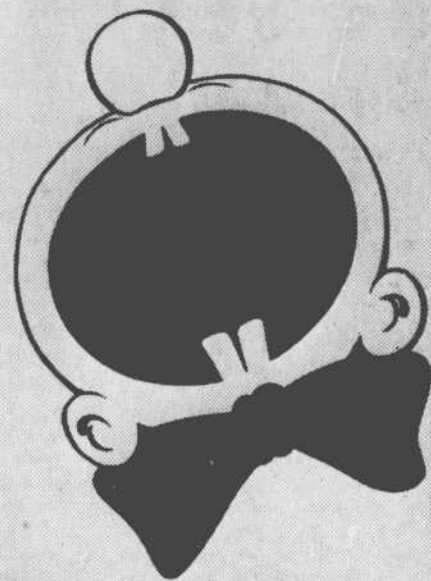
Le tout premier établissement de la chaîne "Bad Boy" fut ouvert à Toronto en 1955, par M. Mel Lastman, qui est président de l'entreprise. M. Lastman est aussi maire de North York, municipalité de la banlieue de Toronto.

L'enfant Terrible commercialise à la fois des meubles et des appareils électroménagers tels que cuisinières, machines à laver, sècheuses, téléviseurs et réfrigérateurs. La compagnie ne fabrique pas ses propres produits.

La compagnie offre à ses clients la garantie "qu'aucun concurrent ne vend à meilleur compte". Selon cette garantie, si un client trouve ailleurs le même produit à meilleur prix dans les 90 jours de l'achat, L'Enfant Terrible lui remboursera la différence plus 10%. La compagnie va aussi jusqu'à garantir la livraison dans les 48 heures. De plus, les magasins de L'Enfant Terrible assurent gratuitement un service de mise en place des meubles et appareils achetés.

Au cours de l'année financière, terminée le 6 avril 1974,

L'enfant Terrible



Bad Boy

les ventes de la compagnie se sont accrues de 42% pour atteindre \$47.370.000, comparativement à \$33.433.000. L'année précédente.

Les bénéfices nets de L'enfant Terrible se sont accrues de 52% au cours de la même année, s'élevant à \$1.844.000, alors qu'ils avaient été de \$1.215.000, l'année précédente. Quant aux

bénéfices par action de cette entreprise cotée en bourse de Toronto, ils passaient de 61 cents à 92 cents, après l'entrée en vigueur rétroactive du fractionnement des actions à 2 pour 1 en août 1973.

L'actif de L'enfant Terrible a augmenté de plus de \$5 millions au cours de l'année terminée le 6 avril 1974.

Après la prospection, Soquip met l'accent sur le forage

QUEBEC (PC) — Les coûts de forage dans le budget d'exploration de Soquip ont presque quadruplé au cours de l'exercice financier 1973-74, souligne le rapport de cette société publique, déposé hier à l'Assemblée nationale.

Soquip, qui avait consacré ses trois premières années à des travaux géologiques et géophysiques est maintenant arrivée à la phase du forage qui est beaucoup plus dispendieuse, souligne le rapport.

L'entreprise a effectué trois forages dans les basses-terres du St-Laurent et un autre en eau profonde dans le golfe St-Laurent.

Un forage à 40 milles au sud-ouest de Québec, dans la région

de Villeroi, a permis de découvrir une réserve de gaz sec pouvant donner 200.000 pieds cubes par jour.

"Cette découverte, présentement non commerciale, pourrait le devenir si le forage de plusieurs puits dans la même formation confirme l'existence de réserves suffisantes pour justifier une mise en production," dit le rapport.

Etant donné le besoin pressant de gaz naturel au Québec et le succès remporté dans les basses-terres du St-Laurent, dans la région de Villeroi, Soquip "compte accroître son effort de recherche de gaz naturel... avec bon espoir de succès commercial".

Au 31 mars 1974, Soquip avait des participations totalisant \$5.1 millions d'acres nettes dans un domaine minier brut de 42 millions d'acres au Québec.

De ce nombre d'acres, elle en exploite 26.3 millions seule et 13.7 millions en association avec 11 compagnies privées.

Le gouvernement s'étant engagé à porter de \$15 à \$100 millions le capital souscrit de Soquip au cours d'une période de huit ans, "ces moyens accrus" permettront à Soquip "de poursuivre l'exploitation de son domaine minier et d'étendre ses activités à l'extérieur du Québec," a déclaré dans le rapport le président de l'entreprise, Bernard Cloutier.

Le dollar canadien ne cesse de s'effriter

TORONTO (PC) — Le dollar canadien est tombé hier à son plus bas niveau depuis plus de trois ans et les analystes prédisent que la baisse devrait encore s'accroître.

A la fermeture lundi, le dollar cotait 98,85 cents en devises américaines, soit son plus bas niveau depuis septembre 1971. A la fermeture des cours la semaine dernière, le dollar canadien cotait 99,12 cents en devises américaines.

Le groupe Nesbitt Thompson and Co., dans une lettre datée d'avril, soutient que la situation

du dollar canadien se détériore encore davantage en raison de l'état actuel de la balance canadienne des paiements avec les autres pays du monde.

Depuis avril 1974, le dollar est passé de \$1,03 en devises américaines jusqu'à la parité le 25 mars 1975. Au cours de la même période, les réserves canadiennes de monnaies étrangères a baissé de \$235 millions.

Par ailleurs, n'eût été certaines interventions de la Banque du Canada, la situation du dollar canadien serait encore pire que ce qu'elle est présentement.

Et, puisque la balance canadienne des paiements est de plus en plus déficitaire, il semble que le dollar canadien devrait descendre jusqu'à 98 cents en devises américaines.

D'un autre côté, les conditions défavorables et la hausse des taux d'intérêts aux Etats-Unis, modifieront considérablement les conditions du marché de l'argent au Canada. Dans ces conditions, les investisseurs qui ont besoin d'argent canadien auront tendance à différer leurs emprunts aussi longtemps que possible.

Et ceux qui ont besoin de devises étrangères tenteront de les obtenir plus tôt, ainsi l'offre

sera plus forte que la demande. Puisque les exportations sont moins importantes que les importations, il y a aura moins de devises étrangères à convertir en argent canadien.

Il avait pourtant été prévu que des volumes importants de devises étrangères seraient injectées au Canada, permettant

ainsi de stabiliser le dollar canadien non loin de la parité avec le dollar américain.

Les cambistes estiment cependant qu'à moins que cet afflux n'intervienne rapidement, le dollar canadien continuera à décroître.

Power — Argus

John E. McDougald, chairman et président du holding torontois Argus Corp. a avoué hier qu'il avait voté en faveur d'une ouverture de crédit pour Power Corp., en tant que directeur du conseil d'administration de la Banque Impériale de Commerce, dans le cadre du financement de l'offre d'acquisition publique d'Argus Corp.

Toutefois, c'est seulement parce qu'il est assuré que l'intention de Power Corp. d'acquiescer 80% des actions d'Argus ne se réalisera pas, que John McDougald a pris pareille décision.

Une retraite prématurée peut être fort coûteuse

TORONTO (PC) — Une société torontoise met en garde les travailleurs contre le prix élevé qu'ils pourraient avoir à payer en prenant une retraite prématurée.

La William M. Mercer Ltd., une entreprise de conseillers en matière de bénéfices de retraite, note en effet que "L'employé peut payer cher une retraite prématurée surtout si sa pension est basée sur les années de service et les revenus annuels moyens les plus élevés.

La William M. Mercer cite ainsi l'exemple d'un employé engagé par une entreprise en

1951 à l'âge de 30 ans et dont les rentes prévues sont de deux pour cent du salaire moyen des cinq années pour lesquelles celui-ci est le plus élevé. Le calcul de la valeur du salaire, plus la pension, est basé sur un salaire annuel moyen de \$15.000 pour la période 1971-75.

En prenant sa retraite à 50 ans, cet employé perd environ \$92.000 en valeur actuelle en comparaison de ce qu'il pourrait toucher s'il travaillait cinq ans de plus; par ailleurs, il pourrait recevoir \$156.000 de plus en continuant à travailler pendant dix autres années.

La société-conseil ajoute que

si l'indexation au coût de la vie ne figure pas dans un programme de retraite, un employé serait "mal avisé" de prendre sa retraite prématurément en période d'inflation.

AVIS AUX DÉTENTEURS DE DÉBENTURES À FONDS D'AMORTISSEMENT 6-3/4% Série "A"

de INTERNATIONAL ATLAS DÉVELOPMENT & EXPLORATION LIMITED

Par un acte de fiducie supplémentaire daté du 1er novembre 1974, le taux d'intérêt sur les Débentures à Fonds d'Amortissement Série "A" de la compagnie a été majoré de 6-3/4% à 12% par année et la date d'échéance des débentures a été prolongée au 1er novembre 1975. Les détenteurs des débentures devront les présenter ou les faire parvenir au bureau principal de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, Commerce Court West, Toronto, Ontario le ou après le 1er mai 1975 pour le paiement de l'intérêt couru jusqu'au 1er mai 1975 et pour être endossées avec avis de paiement. De plus, le ou après le 1er novembre 1975, les détenteurs de Débentures devront présenter à la dite banque leurs Débentures pour le paiement de l'intérêt couru jusqu'au 1er novembre 1975 et le paiement du montant principal de leurs Débentures échéant à cette date. Si vous faites parvenir les Débentures par le courrier, nous vous suggérons d'utiliser le courrier recommandé.

Crown Trust Company Fiduciaires

Avis important aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

En raison du ralentissement possible qui risque d'affecter les services postaux, nous rappelons aux actionnaires qui n'ont pas encore donné suite à la récente offre de droits de souscription, qu'ils peuvent le faire par l'intermédiaire de n'importe quelle succursale de la Banque Royale au Canada. Le certificat de souscription et le paiement correspondant devront être remis, dans l'enveloppe fournie à cet effet, à l'une de nos succursales qui, sur votre demande, les fera parvenir à la Compagnie Montréal Trust.

Nous vous recommandons vivement de vous prévaloir de vos droits de souscription aussitôt que possible, car ces derniers deviendraient nuls et sans valeur si la Compagnie Montréal Trust ne recevait pas de réponse d'ici la fermeture des bureaux, le 18 avril 1975.



BANQUE ROYALE



1974 71e rapport annuel

ASSOMPTION MUTUELLE-VIE
Siège Social: 770, rue Main, Moncton, N.B. (506)855-6040

EXPOSÉ DES PROGRÈS

(Le rapport annuel de 1974 s'obtient sur demande en s'adressant aux bureaux d'agence ou au siège social.)

Actif \$52,763,000

Le cap du \$50 millions fut atteint en août 1974. Ce montant représente l'avoir des assurés de votre Compagnie et il vous appartient. Augmentation de 10,18% sur l'année précédente.

Rendement moyen 7,80%

Ce pourcentage représente le taux net de l'intérêt gagné sur les placements, à votre avantage. Il s'agit d'une des meilleures performances dans le monde de l'assurance-vie en Amérique du Nord.

En vigueur \$495,792,000

C'est le montant de protection et de sécurité que votre Compagnie étend sur vous comme assurés et sur votre famille, en vertu des polices en vigueur. Augmentation de 26,24% par rapport à 1973.

Revenus \$10,767,000

C'est le montant que la Compagnie a reçu de vous en primes d'assurance et en intérêt sur hypothèques et autres placements. Pour la première fois, le \$10 millions en revenus annuels se trouve dépassé.

Bénéfices versés \$6,846,000

Ce montant a été versé, comptant ou à votre compte, à vous-mêmes comme assurés ou à vos bénéficiaires. Il s'agit de réclamations au décès, de valeurs accumulées, de rentes de retraite, de dividendes, de bourses, d'intérêts, de dotations échues, etc. Un montant de \$2,417,600 en salaires et commissions a également été déboursé.

A votre service

Agence de Montréal

Georges Marcotte, C.L.U., surintendant

Jean-Pierre Blanchet, A.V.A.

André Paquin

Laurent Syrie

Jean-Guy Emond

Pierre Camirand, A.V.A.

Jean Paradis

Bertin Michaud

ASSOMPTION MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

6000 est, Boul. Métropolitain, Suite 110

Montréal, Qué. H1S 1B1

Tél.: 254-9903

Les Canucks battent un Canadien insipide, 2-1

hockey

Les Canucks de Vancouver ont remporté hier soir leur première victoire en cinq ans d'existence contre le Canadien de Montréal, et ce par le verdict serré de 2-1. C'était le moment tout choisi pour enfin gagner après une série noire de 26 échecs et trois matches nuls, car les Canucks ont ainsi égalé les chances 1-1 dans cette série quart de finale. La série se transportera maintenant à Vancouver où elle se poursuivra à compter de demain soir.

Sans vouloir minimiser tout le mérite qui leur revient pour cette surprise surprenante victoire, il faut avouer que les Canucks ont fait face à une équipe manquant nettement de détermination. Les troupes de Scotty Bowman pensaient peut-être qu'il leur suffisait d'apparaître sur la patinoire pour récolter un deuxième gain, alors que dans les séries éliminatoires tout le monde sait que chaque rencontre est d'une importance cruciale. On se sera leurré!

Et les pauvres spectateurs ont dû débours jusqu'à 12 dollars pour assister à un spectacle insipide, où les standards de médiocrité ont sans doute été pulvérisés.

Rien n'allait bien pour le Tricolore, sauf entre la 12e et 14e minute du 2e engagement alors qu'ils ont compté leur but, par l'entremise d'un lancer frappé de Doug Risebrough. A ce moment, la défensive des Canucks était débordée parce que les attaquants montréalais ne cessaient de travailler et avaient retrouvé leur jeu de passes si déconcertant, comme ils nous l'ont fait voir quelque fois pendant le calendrier régulier.

Ce devait être tout pour le Canadien, excepté dans la dernière minute de jeu alors que Bowman avait retiré Dryden pour se doter d'un attaquant de plus. Peine perdue, les Canucks ont résisté jusqu'au bout et, malgré qu'ils n'aient pas fait voir plus de virtuosité que le Canadien dans l'exécution de leur stratégie offensive, ont pleinement mérité ce gain, ne serait-ce que par leur opportunité.

Car les Canucks, dans l'ensemble, n'ont pas mieux joué que leurs adversaires. Eux aussi leurs passes manquaient de précision; les tirs sur Dryden ne forçant celui-ci à réaliser de beaux arrêts que de trop rares fois, mais leur échec-avant et arrière tenace a eu une grosse part

à jouer dans cette victoire puisqu'ils rendaient inopérantes toutes charges du Tricolore.

Le premier but du Canadien survint à peine trois minutes plus tard que celui de Risebrough. Un lancer de Lapointe que ne peut retenir Dryden, un lancer frappé à bout portant de Gerry O'Flaherty et c'était 1-1.

Par la suite, les Canucks se replièrent à la défensive, se postant tous les cinq à leur ligne bleue et attendant que le Canadien commette une erreur pour oser s'aventurer dans le territoire adverse.

Cette opportunité se produisit à la 13e minute du dernier vingt. Gary Monahan décocha un lancer d'une quarantaine de pieds en même temps qu'un coéquipier accrochait Dryden, qui parvint à faire l'arrêt mais non à retenir la rondelle, qui elle, roula lentement au fond du filet.

Gary Smith, la première étoile de la soirée, fut tout à fait inexpugnable après le but du Canadien. Il a réalisé 38 arrêts, tandis que son vis-à-vis était éprouvé de 27 lancers.

A Philadelphie, Terry Crisp, non reconnu pour ses talents de compteur, a marqué à deux re-

prises pour mener les Flyers de l'endroit à une facile victoire de 3-0.

L'escouade défensive du Philadelphie a disputé tout un match, limitant à 13 les tirs à l'endroit de Bernard Parent, qui a réussi allègrement le premier blanchissage des séries 1975.

La série se transporte à Toronto à compter de demain soir.

A Buffalo, les Sabres ont pris une avance de 2-0 dans leur série les opposant à Chicago, en battant les Black Hawks 3-1. Rick Dudley a marqué deux fois, appuyé en ce sens par Dany Gare. Stan Mikita a ouvert le pointage pour les Hawks durant la première minute de jeu de la partie.

A Pittsburgh, les Islanders de New York se sont inclinés 3-1 face aux Penguins. Lowell MacDonald et Jean Pronovost ont réussi tous les points des Penguins, battant ainsi à eux seuls les Islanders, qui tiennent maintenant de l'arrière 2-0 dans cette autre série quart de finale.

Le gardien Billy Smith, des Islanders, a quand même bien tiré son épingle du jeu, ne succombant que trois fois sur 47 lancers dirigés en sa direction.

Dans l'AMH, les Whalers de la Nouvelle-Angleterre ont défait les Fighting Saints du Minnesota 5-2 pour égaler la série à 2-2. Pendant ce temps, les Aéros de Houston, avec Mark Howe en avant (trois buts), ont battu les Crusaders de Cleveland 7-2. Une autre défaite et c'en est fini des Crusaders.

Canucks 2, Canadien 1
1ère période
Aucun but.
Pun: Lever 1:11, Mahovich M 2:44, Dailley V 4:19, O'Flaherty V 11:31, Avey M 14:30.
2e période
1-MONTRÉAL, Risebrough (1er) 12:39
2-VANCOUVER, O'Flaherty (2e) 15:08
Dailley V 1:00, Robinson M 3:14, Kearns V 5:26, Risebrough M double mineure, Murray V 6:38, Sedlbauer V, Gould V, Lapointe M 13:26.
3e période
3-VANCOUVER, Monahan (1er) 13:46
Rochford, Dailley
Pun: Auteurs.
Lancers par:
Vancouver 12 10 10-27
Montréal 12 15 12-39
Gardiens: Smith (V), Dryden (M) A-16,470.

Flyers 3, Maple Leafs 0
1ère période
Aucun but.
Pun: McDonald T, Saleksi P 1:32, Kelly P 8:40, Clement P 8:09, Smiler T 13:22.
2e période
1-PHILADELPHIE, Dupont (1er) 3:35
2-PHILADELPHIE, Crisp (1er) 4:36
Lorenz, McKel
Pun: Dunn T 3:51
3e période
3-PHILADELPHIE, Crisp (2e) 5:12
Pun: Lonsberry P 10:33, Salming T 11:59.
Lancers par:
Toronto 5 5-13
Philadelphie 10 12 7-29
Gardiens: McRea (T), Parent (P) Assistance: 16,005.

Sabres 3, Black Hawks 1
1ère période
1-CHICAGO, Mikita (2e) 0:51
Korol, Gagnon
2-BUFFALO, Gare (2e) 1:35
Carriere, Ramsay
3-BUFFALO, Dudley (1er) 9:59
Lorenz, McKel
4-BUFFALO, Dudley (2e) 15:09
Perrault, Robert
Pun: Kelly J, Watson
5-CHICAGO, Korol (3e) 3:32, Ramsay B 7:17, Tallon C 14:21, Korab B 15:44.
2e période
Aucun but.
Pun: Martin C 2:59, Guevre-mont B 10:45, Marks C 15:29, Russell C 19:22.
3e période
Aucun but.
Pun: Schoenfeld B 11:00, Korab B 16:32.
Lancers par:
Chicago 8 3 16-27
Buffalo 12 3 6-21
Gardiens: Esposito (C), Desjardins (B) A-15,865.

Aéros 7, Crusaders 2
1ère période
1-HOUSTON, Mark Howe (6e) 15:46
2-CLEVELAND, Hall (4e) 19:37
Labsièvre
Pun: Auteurs.
2e période
Aucun but.
Pun: Hughes M 15:04, Shmyr C 16:34, G. Howe H mineure, Inconduite 17:51.
3e période
3-HOUSTON, Hall (5e) 0:52
Labsièvre, Taylor
4-CLEVELAND, Kral (1er) 2:17
Jarratt, L. Hillman
5-HOUSTON, Hise (1er) 4:33
6-HOUSTON, Hughes (4e) 5:04
Hise
7-HOUSTON, Mark Howe (7e) 9:42
8-HOUSTON, Mark Howe (8e) 17:08
Pogiel, G. Howe
9-CLEVELAND, Clearwater (1er) 17:24
Mallon
Pun: Auteurs.
Lancers par:
Houston 12 13 9-35
Cleveland 12 9 9-36
Gardiens: Grahame (M), Cheevers (C) A-17,046.

Penguins 3, Islanders 1

1ère période
Aucun but.
Pun: 2-Paradise P. Gillies 1 6:26, McManana P. MacMillan 1 double mineure 7:30, Mart 11:44, Paré 1 16:11.
2e période
3-PITTSBURGH, Pronovost (2e) 0:24
MacDonald, Burrows
2-PITTSBURGH, MacDonald (1er) 8:30
Pronovost, Stachouse
Pun: Amazon P 1:33, D. Polvin 1 8:06, MacMillan 1, Apps 1 10:09, Inness P servi par Armasen 10:58, Kelly P 18:12.
3e période
3-PITTSBURGH, MacDonald (2e) 14:51
Pronovost
4-ISLANDERS, Gillies (3e) 15:34
Mart Bourne
Pun: Gillies 1 Stachouse P 4:54, Owchar P 5:51.
Lancers par:
Islanders 9 10 14 — 33
Pittsburgh 21 14 12 — 47
Gardiens: Smith (I), Inness (P) A-13,404.

Association Mondiale

Whalers 5, Fighting Saints 2

1ère période
1-MINNESOTA, Gambucci (2e) 12:56
Antonovich, Arbut
Pun: Brakenbury M 13:31, Hurley NA 16:01.
2e période
2-N-ANGLETERRE, Fotu (1er) 5:56
Swain
3-MINNESOTA, Connely (3e) 17:13
Smith
Pun: Carlson M2:10, Carleton NA 16:58.
3e période
4-N-ANGLETERRE, Charlebois (1er) 4:14
5-N-ANGLETERRE, Earl (1er) 8:17
Pless
6-N-ANGLETERRE, Fotu (2e) 12:02
Swain, Karlander
7-N-ANGLETERRE, Blackburn (1er) 13:18
Byers, Carleton
Pun: Swain NA 2:27, Fotu NA 6:46, Busnik M 9:33, Brakenbury M 19:49.
Lancers par:
N-Angleterre 6 9 14-28
Minnesota 12 11 10-33
Gardiens: Smith (NA), Garrett (M) A-11,093.

Aéros 7, Crusaders 2

1ère période
1-HOUSTON, Mark Howe (6e) 15:46
2-CLEVELAND, Hall (4e) 19:37
Labsièvre
Pun: Auteurs.
2e période
Aucun but.
Pun: Hughes M 15:04, Shmyr C 16:34, G. Howe H mineure, Inconduite 17:51.
3e période
3-HOUSTON, Hall (5e) 0:52
Labsièvre, Taylor
4-CLEVELAND, Kral (1er) 2:17
Jarratt, L. Hillman
5-HOUSTON, Hise (1er) 4:33
6-HOUSTON, Hughes (4e) 5:04
Hise
7-HOUSTON, Mark Howe (7e) 9:42
8-HOUSTON, Mark Howe (8e) 17:08
Pogiel, G. Howe
9-CLEVELAND, Clearwater (1er) 17:24
Mallon
Pun: Auteurs.
Lancers par:
Houston 12 13 9-35
Cleveland 12 9 9-36
Gardiens: Grahame (M), Cheevers (C) A-17,046.

Tony Gabriel serait échangé

HAMILTON (PC) — Tony Gabriel, allier rapproché des Tiger Cats de Hamilton, qui a été choisi le joueur canadien par excellence l'an dernier, sera peut-être échangé avant le début de la prochaine saison. "Nous sommes bien décidés. Si les Tiger Cats n'offrent pas une importante augmentation de salaire, nous demanderons que Tony

soit échangé, soit à Toronto, soit à Vancouver, a déclaré son gérant d'affaires Peter Buthwaite. J'ai discuté avec Ralph Sazio, directeur-gérant, et je ne crois pas que nous en viendrons à un accord".

Par ailleurs, Ralph Sazio a déclaré qu'il y avait très peu d'espoirs de voir Larry Brame et Lewis Porter endosser l'uniforme

des Tiger Cats cette saison. Ces deux joueurs ont joué leur option l'an dernier. Également, Al Brenner a indiqué qu'il prendrait sa retraite parce qu'il y a une mésentente entre lui et Sazio au sujet des négociations de son prochain contrat.

Bob Richardson, représentant des joueurs, a déclaré qu'il y avait mécontentement général au sein de l'équipe parce que les salaires étaient moins élevés chez les Tiger Cats que chez la plupart des autres équipes. Il a pousu en disant que plusieurs joueurs ont tenté d'obtenir en vain une augmentation de salaire l'an dernier parce que la saison comprenait 16 matches comparativement à 14 pour les années précédentes.

LES TCHECOSLOVAQUES ont disposé hier sans forcer des Américains, grands vaincus des championnats mondiaux de hockey et dont la rélegation dans le groupe "B" l'an prochain se précise de jour en jour. Devant des adversaires à la dérive, depuis leur défaite de dimanche devant la Finlande (9-1), la formation tchécoslovaque, bien que jouant à régime réduit, a de nouveau fourni une démonstration de leurs moyens en l'emportant 8-0. Dans un autre match, l'URSS a écrasé la Pologne 15-1.

LE MADISON Square Garden est à vendre pour au moins \$60 millions et deux groupes d'"intérêts pétroliers arabes" ont déjà manifesté leur intérêt, a révélé Donald Trump, expert conseil en questions immobilières au service des propriétaires du vaste complexe new yorkais. Pour sa part, Alan Cohen, président de la Madison Square Garden Corporation, a déclaré qu'il ne pouvait "imaginer vendre" le complexe à des intérêts arabes "en ce moment, dans les circonstances actuelles", faisant sans doute allusion aux relations israélo-arabes et à la politique pétrolière des pays du Proche-Orient. Construit en 1963 pour la somme de \$50 millions, le complexe n'a cessé d'être déficitaire depuis son ouverture.

LES METS de New York ont échangé le lanceur de relève Mac Scarce aux Reds de Cincinnati contre le lanceur gaucher Tom Hall. Ce dernier, âgé de 29 ans, a conservé un dossier de 46-26 en six saisons avec les Twins du Minnesota et les Reds de Cincinnati.

RON BRYANT, qui a annoncé récemment sa retraite du jeu en dépit d'une saison de 24 victoires il y a deux ans seulement, a informé ses anciens employeurs, les Giants de San Francisco, de retirer son nom de la liste des joueurs retraités volontairement, et de lui accorder son congé ou de l'échanger à une autre équipe. Auteur d'un dossier de 24-12 en 1973, Bryant, ennuagé par des blessures, a terminé la saison dernière avec une fiche de 3-15.

CUBA songerait à inviter les équipes des ligues majeures de baseball afin de rencontrer ses puissantes formations du baseball amateur. C'est du moins ce que révèle le bulletin mensuel de la Fédération internationale de baseball amateur, confirmant ainsi une déclaration déjà faite par Preston Gomez, gérant des Astros de Houston, qui est originaire de Cuba. Celui-ci avait alors dit que le premier ministre Fidel Castro était fortement intéressé à voir un jour ses champions rencontrer une formation professionnelle des ligues majeures.

LE GRAND PRIX automobile de Monza a reçu 77 inscriptions en vue de la reprise de la classique annuelle, ce qui constitue un record. Les essais ont lieu vendredi et samedi. Seulement 40 voitures sont autorisées à prendre le départ de la course.

LA LIGUE mondiale de football sera représentée par 11 équipes la saison prochaine et il est même probable que le quart Joe Namath quitte les Jets de New York pour rejoindre les rangs du nouveau circuit dont la première année s'est soldée par un déficit de \$20 millions.

Bill Walton est accusé de gauchisme

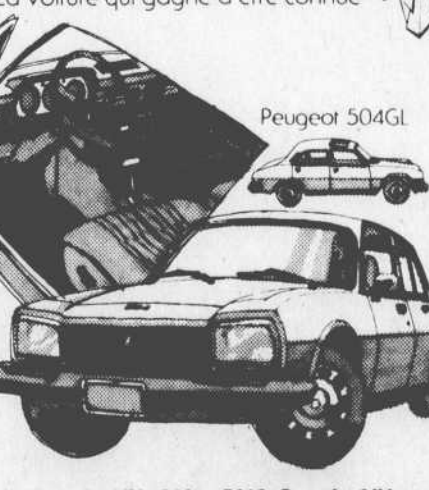
PORTLAND (Oregon) (AFP) — Rien ne va plus entre Bill Walton et Portland. Les critiques faites la semaine dernière par le célèbre joueur de basketball contre le F.B.I. et le gouvernement américain dans le cadre de l'affaire Patricia Hearst ont provoqué un tollé général dans la ville de l'Oregon. La presse locale et des centaines de supporters des Trail Blazers, équipe de la Ligue professionnelle N.B.A., ont réclamé le départ du joueur rouquin de 2 m 10, accusé de "gauchisme". Acheté pour deux millions de dollars, Walton, ancien pivot de U.C.L.A., équipe universitaire de Los Angeles, avait déjà exarçonné les passions en passant plus de la moitié de la saison sur le banc des blessés, alors qu'il était sensé attirer les foules et de conduire Portland dans la course au titre.

Interrogé récemment par le F.B.I. dans le cadre de l'enquête portant sur la disparition de la fille du magnat de la presse Randolph Hearst, Walton avait déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il ne parlerait plus à "l'ennemi". "Je regrette d'avoir coopéré d'une manière ou d'une autre avec

une organisation aussi improductive que le F.B.I.", avait-il dit. Je tiens à exprimer ma solidarité avec Jack Scott et demande votre appui dans notre opposition contre le gouvernement américain". Scott, personnalité gauchiste connue dans le monde des sports, est soupçonné d'avoir loué sa maison de campagne en Pennsylvanie à Patricia Hearst. Enlevée le 4 février 1974 par l'Armée sioniste de libération, cette dernière avait ensuite déclaré qu'elle rejoignait de son propre gré les rangs du mouvement subversif.

Walton, détenteur du "Sullivan Award", prix décerné au meilleur athlète amateur américain, est aussi en guerre contre l'"Establishment". Son conseiller a déjà fait entendre à plusieurs reprises que le joueur ne se sentait pas à l'aise à Portland et qu'il aimerait retourner à Los Angeles, ville plus libérale. Curieuse coïncidence, les critiques dont il a fait l'objet à Portland, où, selon la presse locale, une personne sur cinq serait contre lui, a fait resurgir hier sa blessure à la cheville. Il est de nouveau dans le plâtre pour deux semaines.

PEUGEOT
La voiture qui gagne à être connue



Peugeot 504GL

Automobile Grande-Allée Ltée - 5410, Grande-Allée, Brossard, P.Q.
(à l'est du boul. Taschereau - tournez au Rond-Point Kenny Wong)
Vente et Service - Tél: 678-3320

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 mars 1975 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Data Courier Service Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10e jour d'avril 1975 sous le numéro 2591056. Daté ce 11e jour d'avril 1975.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Location Rivière La Grande Inc. ayant sa seule place d'affaires en la Ville de Magog, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 28 février 1974, a été enregistré à Amos, le 4 mars 1974, sous le numéro 127784.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, 15 avril 1975.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de DIRECTION INC., ayant son siège social en la division d'enregistrement de Montréal le 10e jour d'avril 1975 sous le numéro 2591056, daté ce 2 avril 1975 a été enregistré à Montréal et Robert respectivement sous les numéros 259702 et 146051.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, le 14 avril 1975.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No: 12-050504-756
DAME LISE DESROSIERS, ménagère, épouse mariée en société d'acquies de Rami Ladouceur, résident et domicilié dans le District de Montréal, Requérante
-vs-
REMI LADOUCEUR, de lieux inconnus, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé REMI LADOUCEUR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il a été par vous de signifier et de déposer votre comparution du contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagnée de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 10 avril 1975
(a) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

BARRIERE, NEUER & MENARD
Avocats,
1524 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.
Avocats de la requérante

Voir autres Avis légaux, en pages 8 et 10

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
"EN FAILLITE"
No: 11-000514-758
Q-38158
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GASTON LEDOUX, vendeur, et DAME MARINETTE GERMAIN LEDOUX, épouse mariée sous le régime de la communauté de biens dudit Gaston Ledoux, tous deux domiciliés au 3880 boul. Grand, St-Hubert, Qué.
AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que GASTON LEDOUX et DAME MARINETTE GERMAIN LEDOUX ont fait cession de leurs biens le 3e jour d'avril 1975, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22e jour d'avril 1975, à 11:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Secrétaire Officiel, 10, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Daté de Montréal, ce 8e jour d'avril 1975.
LOUIS GOLDBERG, C.A.
SYNDIC

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR SUPERIEURE
No 700-18-00034-758
LOUIS LABELLE, de Mont-Roland, district de Terrebonne, requérant,
-vs-
LES HERITIERS DE DAME AZILDA FORGET dit DEPATIE, d'adresses inconnues, intimés,
-et-
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE.
Il est ordonné aux intimés de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété a été laissée au greffe à l'intention des intimés.
Saint-Jérôme, ce 26 mars 1975.
GERARD COURSON,
PROTONOTAIRE-ADJOINT, C.S.T.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

DUVAL, BUTEAU & CIE
COMPTABLES AGRÉÉS
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal - Québec - Rimouski - Sherbrooke - Trois-Rivières - Ottawa - Chicoutimi - Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Lucien Dahmé, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194
VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
André Robin, C.A.
Jacques R. Charbon, C.A.
Jacques J. Viau, C.A.
Richard DeBellefeuille, C.A.
Louis B. Viau, C.A.
4728 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H9P 1Y1
554, Blainville Est,
St-Thérèse J7E 1L4
749-3871 - 435-4491

Ligue Nationale (Quarts de finale - 4 de 7)

Dimanche
Montréal 6, Vancouver 2
Philadelphie 3, Toronto 3
Buffalo 4, Chicago 1
Pittsburgh 5, Islanders NY 4
Hier soir
Buffalo 3, Chicago 1
Philadelphie 3, Toronto 0
Pittsburgh 3, Islanders NY 1
Vancouver 2, Montréal 1
Jeu de
Montréal à Vancouver
Philadelphie à Toronto
Buffalo à Chicago
Pittsburgh à Islanders NY

Association Mondiale (Quarts de finale - 4 de 7)

Lundi
Toronto 5, San Diego 2
Houston 7, Cleveland 2
N-Angleterre 5, Minnesota 2
Québec à Phoenix, 22h
Ce soir
San Diego à Toronto
Ligue Majeure du Québec (Demi finale - 4 de 7)
Lundi
Laval 6, Montréal 4
Sherbrooke 8, Chicoutimi 2
Ce soir
Laval à Montréal

LIGUE NATIONALE

	Série "E"	Série "F"	Série "G"	Série "H"
PHILADELPHIE	2	0	9	3
TORONTO	2	0	2	3
BUFFALO	2	0	7	2
CHICAGO	2	0	2	7
MONTRÉAL	2	1	1	7
VANCOUVER	2	1	1	4
PITTSBURGH	2	0	8	5
ISLANDERS NY	2	0	2	5

ASSOCIATION MONDIALE

	Série "A"	Série "B"	Série "C"	Série "D"
HOUSTON	4	3	1	21
CLEVELAND	4	1	3	13
QUEBEC	3	3	0	14
PHOENIX	3	0	3	4
MINNESOTA	4	2	2	18
N-ANGLETERRE	4	2	2	16
SAN DIEGO	3	2	1	14
TORONTO	3	1	2	14

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	Série "E"	Série "F"
LAVAL	4	3
MONTRÉAL	4	1
SHERBROOKE	4	0
CHICOUTIMI	4	0

baseball

Ligue Nationale

Lundi
San Diego 3, San Francisco 1
Philadelphie 4, New York 3
Chicago 4, Pittsburgh 2
Los Angeles 5, Cincinnati 2
Hier
Atlanta 6, Houston 1
Chicago à Pittsburgh, remis
New York à Philadelphie, remis
Cincinnati à Los Angeles, 22h
San Diego à San Francisco, 22h
Aujourd'hui
San Diego, Spillner (1-0) à San Francisco, d'Acquisto (0-1), 15h.
Houston Griffin (0-1) à Atlanta, Capra (1-0), 19h.
Chicago, Burris (1-0) à Philadelphie, Carlton (0-1), 19h.
Montréal, Fryman (0-0) à Pittsburgh, Reuss (0-0), 19h.
New York, Koomsan (0-0) à St-Louis, Denny (1-0), 20h.

Cincinnati, Norman (0-1) à Los Angeles, Rhoden (0-0) ou Marichal (0-1), 22h.

Ligue Américaine

Oakland 3, Kansas City 2
Hier
Boston 5, New York 3
Californie 7, Minnesota 3
Texas 6, Chicago 5
Milwaukee 7, Baltimore 1
Oakland à Kansas City, 22h
Aujourd'hui
Boston, Wise (0-0) à New York, Dobson (0-1), 13h.
Californie, Hassler (1-0) à Minnesota, Albury (0-0), 13h.
Texas, Bibby (0-1) à Chicago, Wood (0-2), 13h30.
Milwaukee, Slaton (1-1) à Baltimore, Queller (0-0), 18h30.
Oakland, Blue (2-0) à Kansas City, Bries (0-0), 20h.

LIGUE NATIONALE

	Section Est	g	p	moy.	diff.
CHICAGO		4	1	.800	—
PITTSBURGH		3	1	.750	1/2
ST-LOUIS		4	2	.667	1/2
PHILADELPHIE		3	3	.500	1 1/2
NEW YORK		1	4	.200	3
MONTREAL		1	5	.167	3 1/2
	Section Ouest				
SAN DIEGO		3	2	.600	—
CINCINNATI		4	3	.571	1/2
SAN FRANCISCO		3	3	.500	1/2
ATLANTA		4	4	.500	1/2
HOUSTON		3	4	.429	1
LOS ANGELES		3	4	.429	1

Vaines tentatives de médiation

Liban: les règlements de compte Phalange-Résistance ont fait plus de 90 morts

BEYROUTH (Reuter et AFP) — Le président Souleiman Frangie s'est entretenu avec M. Pierre Gemayel, chef du parti phalangiste libanais, au troisième jour des affrontements entre sympathisants de la Phalange et commandos palestiniens, affrontements dont le bilan était de près de 90 morts.

La seule nuit de lundi à mardi a fait une quinzaine de morts. Selon la Résistance, il y avait jusqu'à lundi soir quelque 45 Palestiniens tués, auxquels il faut ajouter le lourd bilan de la nuit et de la journée d'hier, et la vingtaine de morts survenus dans d'autres villes, Tripoli et Saida par exemple. Une quinzaine d'autres sont classés comme "victimes de balles perdues". Il y aurait également un minimum de 150 blessés.

Des rafales d'armes automatiques et des tirs de roquettes ont retenti toute la journée dans les faubourgs de Beyrouth, tandis que des efforts étaient faits à mettre un terme à la sanglante confrontation entre phalangistes et Palestiniens.

Après avoir rencontré le président Frangie, qui se remet à l'hôpital d'une opération de la vésicule biliaire, M. Gemayel a déclaré: "Tout Libanais ou Arabe sincère condamne ces actes dont ne peuvent bénéficier ni le Liban ni les Arabes."

De son côté, le premier ministre, M. Rachid Solh, a tenu une série de réunions avec des membres de son cabinet, des hommes politiques, et le secrétaire général de la Ligue arabe,

M. Mahmoud Riad (Egypte), lequel a eu ensuite un déjeuner de travail avec le ministre des Affaires étrangères, M. Philip Takla.

M. Solh a également conféré avec Abu Zaim, chef des commandos palestiniens au Liban. A l'issue de ces réunions, le premier ministre libanais a déclaré à la presse que de sérieux efforts étaient faits afin de rétablir le calme: "chacun coopère de façon à assurer le succès de la médiation."

Le secrétaire général, de la Ligue arabe, qui avait rencontré dès lundi soir les dirigeants des mouvements de résistance palestiniens, s'est à nouveau entretenu avec eux hier. Il a discuté pendant quatre-vingt-dix minutes avec MM. Abu Iyad, un des chefs du Fatah, et avec M. Nayef Hawatmeh, secrétaire général du FDLPL (Front démocratique et populaire de libération de la Palestine).

M. Riad a également évoqué la situation avec M. Gemayel.

Dans les milieux officiels, on soulignait que les efforts de médiation de M. Riad ont été "très constructifs" et on pensait hier soir être en mesure de savoir rapidement si une solution politique paraissait possible.

En dehors des premières heures de la journée et du moment du déjeuner, les échanges de coups de feu et de tirs ont été très nourris. Les affrontements se sont poursuivis dans les faubourgs d'Ain-Remmaneh, Dekouaneh, Chiah et la Quarantaine. Les magasins sont restés fermés et les rues désertes.

Des hommes armés appartenant à la Phalange ou à la Résistance étaient en position à des barrages dans les faubourgs de la capitale, et même dans certaines parties du centre. On en voyait également aux coins des rues et aux entrées des maisons, pistolet, fusil ou mitraillette au poing.

Trois violents incendies ont éclaté dans l'après-midi dans la banlieue de Beyrouth. On ignore encore l'origine de ces incendies qui se trouvent dans des secteurs où se poursuivaient toujours les accrochages entre phalangistes et fedayine.

Les colonnes de fumée pouvaient être aperçues depuis le centre de Beyrouth. Ces incendies ont éclaté dans un entrepôt de bois d'une usine de meubles et dans un dépôt de la Régie libanaise des tabacs (situés tous deux dans la banlieue nord-ouest de Beyrouth). Le troisième incendie s'est déclaré dans une station à essence à Sin el-Fil (banlieue est). On ignore encore s'il y a des victimes mais les dégâts matériels semblent être considérables.

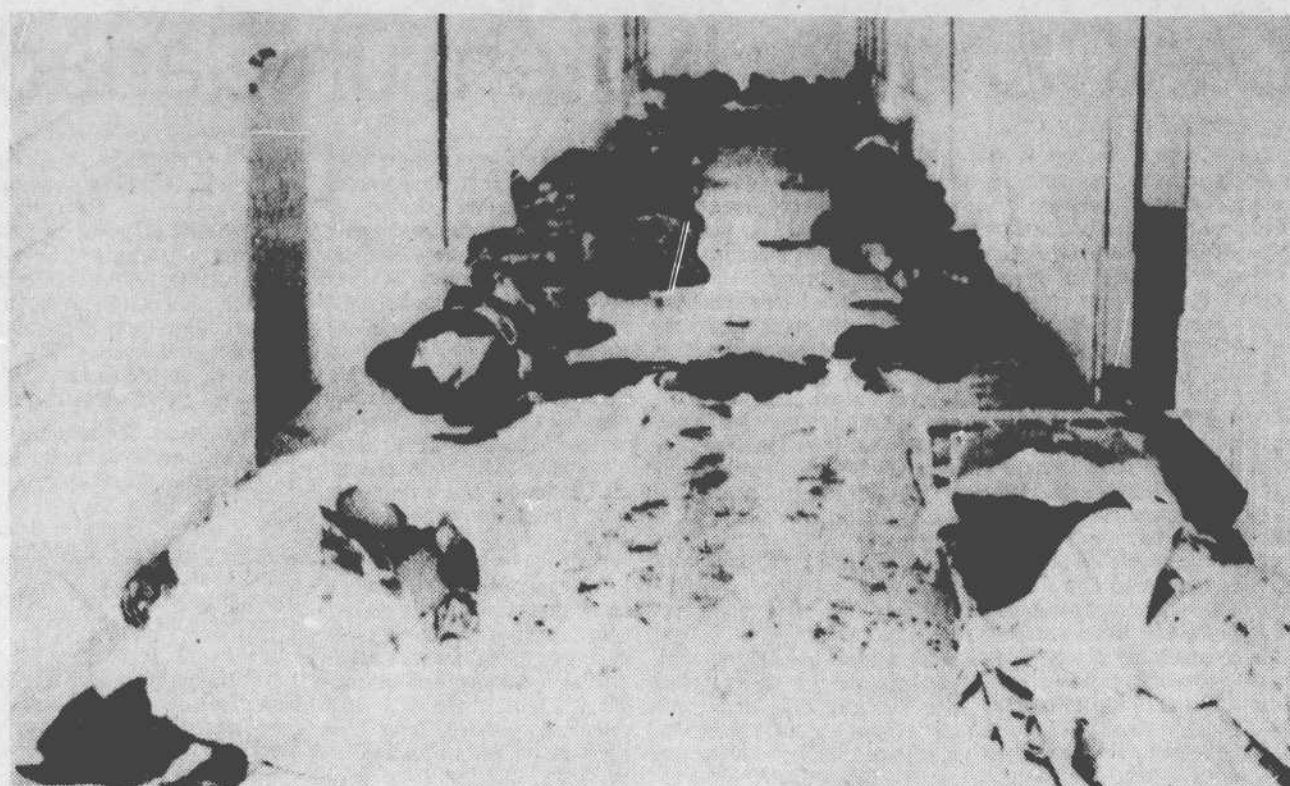
En début de soirée, des explosions secouaient le centre de Beyrouth, pratiquement désert et où la circulation était inexistante. A quelques minutes d'intervalle, peu après 20 h, deux explosions particulièrement violentes ont secoué le centre: la première a gravement endommagé les bureaux, situés rue Verdun, du président Camille Chamoun, chef du Parti national libéral, ancien président de la république, la deuxième a

détruit des établissements commerciaux à proximité de la rue Hamra.

D'autre part, selon des informations concordantes, les forces de sécurité libanaises conseillent aux habitants du quartier chrétien d'Achrafieh (est de Beyrouth) de fermer leurs portes et leurs volets. Selon certaines indications, une roquette tombée dans le quartier arménien de Beyrouth aurait fait en début de soirée trois morts.

L'armée, pour sa part, est absente des rues, livrées aux règlements de compte entre les deux adversaires, M. Rachid Solh, président du conseil, n'ayant pas estimé opportun de faire intervenir la troupe, afin sans doute d'éviter que ne soient ainsi réunies les conditions d'une hypothétique guerre civile libano-palestinienne.

Les ambassadeurs des pays arabes s'efforcent, eux aussi, de jouer un rôle dans le rétablissement de la paix, dans l'espoir que les appels au calme seront entendus. Il n'est pas exclu que le patriarche maronite lui-même intervienne dans cette af-



Dans un couloir de l'hôpital de la Quarantaine, en banlieue de Beyrouth, les corps de quelques victimes du règlement de compte entre la Phalange libanaise et la Résistance palestinienne. (Téléphoto AP)

faire. On prête, en effet, à Mgr Khoreiche, l'intention de convoquer les leaders des Kataëb et des fedayine, MM. Gemayel et Yasser Arafat, afin de les inviter à régler leur différend et à mettre fin à l'effusion de sang.

A ce propos, le chef des phalanges libanaises s'est déclaré tout disposé à demander que M. Arafat prenne part à l'arbitrage des rois et chefs d'Etat arabes auquel M. Gemayel a fait appel "pour trouver une formule de collaboration entre les Libanais

et la résistance palestinienne."

L'origine des affrontements entre Palestiniens et phalangistes libanais remonte à "l'accord du Caire" de 1969 qui réglait la présence palestinienne au Liban. Cet accord fut critiqué par certains partis libanais, notamment les Phalanges libanaises qui organisèrent de façon plus régulière leurs "milices".

Ces milices compteraient actuellement 5,000 hommes, auxquels il faut ajouter environ 1,500 hommes du Parti national

libéral de l'ancien président Camille Chamoun. Le nombre des "réguliers palestiniens" pourrait osciller entre 6,000 et 8,000 hommes.

Le premier accrochage palestiniens — phalangistes remonte à 1970: un convoi palestinien traversant un village sur la route Beyrouth-Damas est soumis aux tirs des phalangistes; bilan: seize morts. Des incidents localisés, plus ou moins graves, ont lieu les années suivantes. En juillet 1974, durant

trois jours, phalangistes et palestiniens du camp de Tell-Zaatar, près de Beyrouth, échangent roquettes et rafales de mitrailleuses lourdes et légères: dix tués et plus de vingt blessés.

Auparavant, en mai 73, après l'assassinat de trois chefs palestiniens dans le centre de Beyrouth, les Palestiniens avaient vivement réagi contre "la carence des autorités" et l'armée était intervenue. Bilan non officiel: plus de 200 morts.

Etes-vous bien assuré?
L'inflation peut vous jouer un vilain tour!

Israël: pas de défilé militaire mais des espoirs de paix proche

TEL AVIV (Reuter et AFP) — Israël se préparait à célébrer hier à la tombée du jour le 27^e anniversaire de son indépendance.

Les cérémonies auront moins d'éclat que d'habitude en raison des difficultés économiques que traverse le pays, tandis que discours et communiqués officiels appellent qu'Israël souhaite toujours parvenir à un règlement pacifique avec ses voisins arabes.

Il n'y aura pas cette année de défilé militaire, mais les quotidiens israéliens annoncent en première page la présentation du nouveau chasseur israélien, "Kfir" (dioncéau), qui, déclare-t-on est déjà opérationnel.

Après les cérémonies en mémoire des 10,000 Israéliens morts à la guerre, la population célébrera l'indépendance par des bals en plein air. Feux d'artifices, pétards et autres bruyantes réjouissances ont été sévèrement limitées, pour raisons d'économie.

L'armée est en état d'alerte le long des frontières du cessez-le-feu, et des mesures de sécurité très strictes ont été prises dans les endroits publics.

Le premier ministre israélien, M. Vitzhak Rabin, a affirmé hier soir que "l'Etat hébreu est aujourd'hui bien plus fort que lors de sa création, il est aussi plus près de la paix, bien que nous ne puissions dire avec certitude si cette paix sera obtenue dans la prochaine décennie."

"Quoi qu'il en soit, a ajouté le premier ministre, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à cette paix. La recherche de la paix, a-t-il poursuivi, et la préparation de la guerre, constitueront les deux aspects d'une même politique. Nous ne saurions survivre, si nous n'étions pas prêts à combattre."

Le premier ministre a ensuite admis qu'Israël traversait une période difficile dans ses relations avec les Etats-Unis, mais qu'il fallait néanmoins se garder

de "toute exagération". "J'ai été ambassadeur d'Israël à Washington pendant cinq ans, je puis dire que les relations entre ces deux Etats ont passé déjà par des périodes tout aussi délicates, a-t-il dit. Certes, les Etats-Unis ont des moyens de pressions sur nous, mais cela n'implique pas que nous devions automatiquement céder."

Le général Mordekhai Gur, chef d'état-major de l'armée, a quant à lui assuré que le pays ne serait jamais pris par surprise comme en octobre 1973.

Pour sa part, M. Shimon Peres, ministre de la Défense, a indiqué qu'il ne prévoyait pas un embargo américain sur les armes en dépit de ce qu'il a appelé une crise passagère dans les relations avec Washington. Par ailleurs, M. Yigal Allon actuellement en visite aux Etats-Unis dans une interview au Jerusalem Post, indique qu'une formule comme "le non usage de la force" pourrait être proposée à l'Egypte au lieu du pacte officiel de non-belligérance.

Pour sauver d'une catastrophe économique le Chili, sept civils entrent au gouvernement

SANTIAGO (Reuter et AFP) — Le président Augusto Pinochet a confié sept ministères à des personnalités civiles dans le cadre d'un remaniement visant à sauver le Chili d'une catastrophe économique.

Il s'agit du premier changement de taille depuis le renversement du régime Allende par les militaires. Le général Pinochet a désigné cinq nouveaux ministres. Le gouvernement sortant, comprenant dix-sept militaires et trois civils, a démissionné mercredi dernier pour permettre au président d'agir du fait des graves difficultés économiques du pays.

M. Fernando Leniz, ancien président du groupe El Mercurio et ministre de l'Economie du cabinet sortant ne fait plus partie du gouvernement.

Il est remplacé par l'un de ses adjoints, M. Sergio de Castro (43 ans), un technocrate jugé particulièrement brillant dans les milieux diplomatiques de Santiago. Le général des carabiniers est remplacé à la tête du ministère de la Justice par M. Miguel Schweitzer, avocat de 67 ans, qui fut ministre du Travail sous la présidence du conservateur de droite Jorge Alessandri. Il est également président de la commission chargée de rédiger le nouveau code pénal chilien. Un ingénieur civil de 49 ans, M. Carlos Granifo Harms, ancien fonctionnaire du gouvernement Alessandri est nommé à l'Habitat où il remplace un contre-amiral. Un autre ingénieur, M. Hugo Leon Puelma est nommé aux Travaux publics à la place d'un général d'aviation. Il avait dirigé l'aide aux victimes du séisme de 1965 sous le régime Eduardo Frei.

L'homme fort de ce nouveau cabinet est M. Jorge Cauas ministre des Finances sortant qui est confirmé dans ses fonctions et se voit confier la responsabilité de diriger la politique économique du pays, avec droit de regard sur huit autres ministères.

Cet ancien militant démocrate-chrétien qui a démissionné de son parti pour collaborer avec les forces armées aura une lourde tâche, l'inflation qui a dépassé 370 pour cent l'année dernière a atteint 21 pour cent pour le seul mois de mars

1975. Le taux officiel de chômage atteint près de 10 pour cent et dans certains quartiers populaires de la banlieue industrielle de Santiago, c'est la misère.

L'Eglise catholique a dû mettre en service des réfectoires pour enfants pour venir en aide aux plus nécessiteux. Chacun d'entre eux alimente chaque jour quelque 70 enfants de 2 à 8 ans, grâce à la charité des commerçants. Selon des informations de source religieuse, le pourcentage des enfants souffrant de dénutrition atteint de 30 à 80 pour cent selon les réfectoires.

Selon les milieux économiques de la capitale, la nouvelle stratégie économique que M. Cauas doit annoncer d'ici dix jours consisterait principalement à appliquer avec plus de fermeté les principes de la lutte anti-inflationniste classique, notamment en ce qui concerne la réduction des dépenses fiscales.

Par ailleurs, la junte militaire aurait l'intention de promulguer prochainement plusieurs mesures de libéralisation, croit-on savoir de bonne source: dans les milieux du barreau. Ce train de mesures consisterait principalement en la suppression du couvre-feu, qui est en vigueur depuis l'arrivée au pouvoir des forces armées chiliennes en septembre 1973, et la réduction à 48 heures du délai de garde à vue. L'état de siège en vigueur actuellement donne aux autorités le pouvoir de maintenir incarcérés des suspects sans limitation de durée.

Une réduction notable du nombre de procès confiés à la justice militaire serait également envisagée. On n'exclut pas, de même source, que ces mesures de libéralisation soient accompagnées de nouvelles libérations de prisonniers politiques.

Ces informations, qui n'ont pas été officiellement confirmées, ont filtré dans les milieux du barreau à la suite de l'entrée au ministère de la Justice d'un avocat de Santiago, M. Miguel Schweitzer. Agé de 67 ans, et jouissant d'une grande réputation parmi ses collègues, il aurait, avant d'entrer en fonctions, reçu des autorités l'assurance que de telles mesures seraient prises.



Voilà quelqu'un qui en sait quelque chose! Tous ses biens personnels, qu'il avait assurés pour \$5000., ont été détruits dans l'incendie et, pour les remplacer, il lui en coûterait aujourd'hui probablement au-delà de \$8000. C'est ce qui s'appelle un coup dur!



Un homme averti en vaut deux. C'est pourquoi je me suis procuré au BAC deux dépliant gratuits intitulés *Guide pratique d'évaluation des maisons* et *Vos assurances habitation*, qui aident les assurés à faire une nouvelle évaluation de leurs biens.



Ensuite, je n'ai eu qu'à communiquer avec mon assureur pour obtenir un réajustement de mes assurances.



Maintenant, je peux dormir sur mes deux oreilles... à condition de ne pas fumer au lit!

Propriétaires ou locataires, tout le monde subit les conséquences de l'inflation. Ainsi, les assurances que vous avez souscrites il y a quelques années ne couvrent peut-être plus vos biens à leur valeur actuelle. Et un malheur est si vite arrivé. Il est temps de vous en occuper. Procurez-vous les deux dépliant que le BAC vous offre gratuitement pour vous aider à réévaluer vos biens; ils s'intitulent *Guide pratique d'évaluation des maisons* et *Vos assurances habitation*, et vous expliquent la manière de procéder. Pour les recevoir gratuitement, téléphonez au BAC, au numéro (514) 866-9801, ou remplissez le bon ci-contre et expédiez-le à l'adresse indiquée.

Bureau d'assurance du Canada (BAC)
1080, Côte du Beaver Hall
Montréal, (Québec) H2Z 1S8

Veillez m'expédier les dépliant gratuits
Guide pratique d'évaluation des maisons et *Vos assurances habitation*.

nom _____
adresse _____
no de l'app. _____ ville _____
prov. _____ code postal _____



Bureau d'assurance du Canada (BAC)
Pour y voir clair